

## RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations Droit, politiques publiques  
et études politiques

Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Johan Dechepy, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Droit, politiques publiques et études politiques* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence *Administration publique*
- Licence *Droit*
- Licence *Science politique*
- Licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*
- Master *Droit de la propriété intellectuelle*
- Master *Droit de la santé*
- Master *Droit de l'immobilier*
- Master *Droit des affaires*
- Master *Droit des assurances*
- Master *Droit du numérique*
- Master *Droit européen*
- Master *Droit fiscal*
- Master *Droit notarial*
- Master *Droit pénal et sciences criminelles*
- Master *Droit privé*
- Master *Droit public des affaires*
- Master *Gestion des territoires et développement local*
- Master *Justice, procès et procédures*
- Master *Politiques publiques*

# PRÉSENTATION

L'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a été créée en 1970. Répartie sur dix-sept sites à travers trois départements de l'Est parisien, elle compte un peu plus de 32000 étudiants.

De nature pluridisciplinaire, l'UPEC est composée de sept unités de formation et de recherche (UFR) : Droit ; Administration et échanges internationaux ; Lettres, langues et sciences humaines ; Sciences et technologies ; Sciences économiques et gestion ; Sciences de l'éducation, sciences sociales, sciences et techniques des activités physiques et sportives ; Médecine, de quatre instituts : Institut de préparation à l'administration générale ; Institut universitaire de technologie (IUT) de Créteil-Vitry ; Institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart-Fontainebleau ; Institut d'urbanisme de Paris, de trois écoles : École supérieure d'ingénieurs Paris-Est ; École nationale vétérinaire d'Alfort ; École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'Académie de Créteil) et d'un Observatoire des sciences de l'Univers.

L'UPEC a retenu sept champs de formations. Parmi eux, le champ *Droit, politiques publiques et études politiques* comporte, en 2017-2018, 3893 étudiants, répartis en vingt-huit formations (Huit diplômes d'université - DU, un diplôme interuniversitaire - DIU, trois licences, une licence professionnelle et quinze masters).

Toutes les formations composant le champ *Droit, politiques publiques et études politiques* ne sont pas intégrées dans le périmètre de la présente évaluation. Celles évaluées sont les suivantes : La licence *Droit*, la licence *Science politique*, la licence *Administration publique*, la licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*, le master *Politiques publiques*, le master *Droit notarial*, le master *Droit européen*, le master *Droit de la santé*, le master *Droit pénal et sciences criminelles*, parcours *Pratique du droit pénal des affaires*, le master *Droit de l'immobilier*, le master *Droit des assurances*, le master *Droit du numérique*, le master *Droit de la propriété intellectuelle*, le master *Droit public des affaires*, le master *Gestion des territoires et développement local*, parcours *Administration internationale de projets territoriaux*, le master *Droit privé*, le master *Justice, procès et procédures*, parcours *Droit des contentieux et de l'exécution*, le master *Droit des affaires* ainsi que le master *Droit fiscal*.

Le présent champ regroupe l'intégralité des formations de la Faculté de droit, une partie de celles de la Faculté d'administration et échanges internationaux (AEI) (spécialement pour l'étude de certaines compétences de l'administration et, plus globalement, pour la science politique) ainsi que de celles de l'IUT de Sénart-Fontainebleau (ce dernier appréhende la gestion des entreprises et gère de nombreuses licences professionnelles impliquant l'étude des règles juridiques afférentes aux professions visées par les diplômes). Sa structuration institutionnelle n'existe que par l'intermédiaire de l'École doctorale Organisation, Marchés, Institutions (OMI). Chaque composante du champ (Faculté de droit, Faculté AEI et IUT de Sénart-Fontainebleau) est autonome et le dialogue entre les acteurs du champ demeure, par conséquent, assez largement informel.

En termes de recherche universitaire, l'activité du champ est matérialisée par l'École doctorale OMI, laquelle structure les thématiques de recherche entre les sciences juridiques, politiques et de gestion.

La place du champ *Droit, politiques publiques et études politiques* de l'UPEC, au sein du territoire, n'appelle aucune remarque particulière. Il investit en effet des thèmes incontournables, liés à l'organisation de la société dans ses aspects juridiques et politiques et ne présente, pour cette raison, aucune singularité par rapport aux autres universités proposant des enseignements et de la recherche en sciences sociales.

Chacune des composantes du champ en question entretient des liens avec le secteur socio-économique et culturel et développe sa dimension internationale. Il n'existe aucun lien établi entre le champ *Droit, politiques publiques et études politiques* lui-même et ces secteurs ou cette dimension. La raison en est que la coordination du développement des formations du champ relève des composantes, à défaut d'organisation au niveau global de ce dernier.

Le périmètre professionnel en lien avec ledit champ est fait de débouchés estimés « larges et constants ».

## AVIS GLOBAL

Le potentiel d'affichage stratégique, y compris à l'international, pour l'établissement, en tenant compte de l'environnement recherche et de l'environnement socio-économique ou culturel.

Le champ de formations *Droit, politiques publiques et études politiques* fait partie du domaine, plus vaste, *Droit, Économie, Gestion, Sciences Humaines et Sociales, Science Politique*. Le champ voit d'autres composantes lui être associées. Il s'agit de la Faculté d'Administration et Échanges Internationaux et de l'Institut Universitaire de Technologie de Sénart-Fontainebleau.

Le potentiel d'affichage stratégique ressort très convenablement des éléments fournis. Les différents dossiers transmis sont, en général, bien renseignés et mettent clairement l'accent sur les atouts du champ (architecture des formations à la fois variée, cohérente et lisible, spécialisation progressive des formations, place importante réservée à la professionnalisation, ouverture importante sur l'international notamment).

Le développement du champ ne donne cependant pas lieu à la mise en œuvre de dispositifs opérationnels particuliers.

L'inscription dans la politique de l'établissement en matière de formation :

L'offre de formation est globalement cohérente et bien structurée. Elle est également riche de ses trois mentions de licences donnant lieu, pour deux d'entre elles, à des parcours nettement identifiés, ainsi que de ses quinze spécialités au niveau master. Certaines de ces spécialités sont nouvelles et démontrent la recherche d'attractivité au sein du champ de formations (master *Droit du numérique*, master *Droit pénal et sciences criminelles* parcours *Pratique du droit pénal des affaires*). D'autres, plus anciennes, se maintiennent à un niveau d'excellence (master *Droit de l'immobilier*). L'offre propose également des formations en droit, plus classiques, dont l'existence au sein de l'UPEC, malgré la concurrence d'autres formations voisines, se justifie par les besoins des secteurs professionnels concernés (spécialement pour le master *Droit notarial*).

L'offre de formation est, en outre, articulée avec son environnement socio-économique. Les débouchés professionnels liés à chaque formation sont précisés et certains diplômes profitent de partenariats solides avec les entreprises ou institutions des secteurs concernés.

L'ampleur de l'offre de formation contraste peut-être avec le développement, encore timide, de l'alternance et ce notamment en master.

La pertinence et la cohérence propres de l'ensemble :

Il est rare que les dossiers soient mal renseignés. Certains comportent tout de même des imprécisions notables, notamment lorsqu'il est question d'apporter des données chiffrées précises, relatives aux effectifs, à l'insertion professionnelle ou au suivi des diplômés. Des manques se ressentent également, en termes de formalisation du pilotage, spécialement quant à la mise en place des conseils de perfectionnement et de dispositifs de suivi des compétences. Certains dossiers intègrent particulièrement bien le processus d'évaluation (spécialement le master *Droit européen*).

Plus globalement, le positionnement du champ dans l'environnement est suffisamment expliqué pour pouvoir être estimé « pertinent ». La finalité des formations est, sur l'ensemble, très bien exposée. Les formations sont fortes d'une démarche globale de professionnalisation, qui est à la fois bien pensée et diversifiée.

L'organisation pédagogique est lisible et claire quant à son architecture et la place qui y est faite aux langues étrangères et à l'ouverture sur l'international est souvent remarquable.

La capacité de coordination et/ou de mutualisation(s) à l'intérieur de l'ensemble des formations :

La politique de mutualisation à l'échelle du champ n'est pas exposée dans les différents dossiers. Il est, à quelques reprises, fait de mutualisations de matières entre certaines formations, sans que cela semble nuire à la cohérence d'ensemble du champ.

La mutualisation accrue de matériels et de moyens humains pourrait remédier aux insuffisances de moyens pointées par certains dossiers.

## ANALYSE DÉTAILLÉE

Finalité :

Explication, dans les dossiers, des objectifs scientifiques et professionnels :

Dans l'ensemble, les objectifs des formations évaluées sont présentés de manière claire et précise. Les connaissances attendues sont identifiées et leurs modalités d'acquisition sont organisées de manière cohérente. Toutefois, les fiches d'évaluation relatives au master *Droit public des affaires* ainsi qu'aux licences *Administration publique* et *Science politique* ne permettent pas de repérer clairement les compétences acquises.

En général, un lien étroit est établi entre les connaissances et compétences acquises par les étudiants et les perspectives professionnelles attachées à chaque formation. En master, cela donne lieu, globalement, à une juste articulation entre les enseignements théoriques et fondamentaux qui irriguent souvent la première année et les connaissances pratiques, multipliées en seconde année, en vue d'une professionnalisation des étudiants. La majorité des masters de l'UPEC n'a pas pour objectif la poursuite d'études en doctorat et ce, même si les mentions sont rattachées à l'unité de recherche Marchés, Institutions, Libertés (MIL). Il faut toutefois souligner que, pour le master *Droit de la santé*, les enseignements ne permettent pas de préparer spécifiquement aux concours, qui font pourtant partie des débouchés professionnels envisagés. Quant au master *Droit du numérique*, il n'atteint pas l'intégralité de ses objectifs, puisque l'ouverture de cette formation aux étudiants en sciences du numérique n'a pas encore eu lieu, faute de moyens.

Certaines formations se distinguent en mettant l'accent sur des compétences essentielles. Ainsi, la licence *Science politique* et le master *Droit européen* insistent sur la maîtrise des langues étrangères, tandis que les masters *Droit du numérique* et *Droit de la propriété intellectuelle* organisent l'acquisition de compétences techniques en sciences du numérique et en nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les objectifs « qualité » ne sont généralement pas mentionnés. Les fiches d'évaluation internes ne mentionnent pas l'utilisation d'outils spécifiques, comme la « charte qualité » ou le « protocole d'informations sur la formation », propres à l'UPEC.

Analyse, dans les dossiers, des objectifs en termes de débouchés et poursuites d'études :

De façon générale, les débouchés professionnels des formations évaluées sont mentionnés et en adéquation avec l'offre de formation. Les métiers ciblés sont définis et couvrent un éventail large de professions juridiques. Certaines formations permettent même d'envisager des métiers au-delà de la seule sphère juridique. Par exemple, le master *Droit du numérique* vise les métiers nés des risques suscités par les technologies numériques en matière de protection des données personnelles, tels que « Correspondant numérique » ou « Délégué à la protection des données ».

L'identification et la présentation des débouchés de certaines formations pourraient toutefois être précisées. Il en est ainsi du master *Droit privé* qui, bien que caractérisé par sa transversalité, offre trois parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines*, *Protection de la personne vulnérable* et *Common Law et tradition civiliste* dont les spécialités professionnelles correspondantes auraient pu être explorées. Quant aux débouchés du master *Droit public des affaires*, ils restent, en l'état de leurs énoncés, généraux. Les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) représentent souvent l'outil de présentation des métiers attachés à la formation, alors qu'elles manquent parfois de clarté (licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*, master *Droit européen*).

En outre, les métiers envisagés dans le cadre des formations de niveau licence correspondent souvent à des emplois nécessitant l'obtention d'un master. Cela est spécialement le cas de la licence *Droit*, malgré l'amorce de spécialisation offerte lors de la troisième année. La licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier* articule, pour sa part, de manière adéquate, ses objectifs avec les métiers auxquels elle a vocation à donner accès.

Les informations fournies font parfois apparaître un décalage entre les objectifs annoncés et l'insertion professionnelle (master *Droit pénal et sciences criminelles*), ce qui révèle peut-être les limites des études consacrées aux résultats constatés par formation (masters *Droit pénal et sciences criminelles*, *Droit public des affaires* et *Droit privé*).

Les éléments d'information sur les poursuites d'études sont, opportunément, mis en relation avec l'organisation des enseignements de chaque formation. Il arrive que des enseignements soient communs à certaines formations, sans que cela nuise à l'effort général de spécialisation lié à chacune d'elles. Lorsque des parcours existent au sein d'une même formation, la spécialisation est produite avec cohérence et lisibilité.

En licence, les formations généralistes organisent une spécialisation progressive en vue d'une poursuite d'études tout en permettant, parfois, une forme de professionnalisation (notamment en licence *Science politique* au sein de laquelle un choix d'options à la carte est prévu ainsi qu'en licence *Droit*). Inversement, les formations spécialisées sont davantage orientées vers l'insertion professionnelle (licence *Administration publique* et licence professionnelle *Activités juridiques : métiers de l'immobilier*), même si certains étudiants optent pour la poursuite d'études (licence *Administration publique*).

En master, la spécialisation est également progressive et s'organise à partir d'une première année, plus généraliste et d'une seconde année professionnalisante (masters *Droit privé, Droit de la propriété intellectuelle, Gestion des territoires et développement local, Droit européen, Droit notarial, Droit des affaires, Droit de l'immobilier, Droit des assurances, Justice, procès et procédure, Droit pénal* et *sciences criminelles*). La professionnalisation est visible, notamment, par l'implication de praticiens des secteurs d'activités reliés à la formation ainsi que par la nécessité, pour tout étudiant, d'accomplir un stage professionnel (à noter qu'en master *Politiques publiques* et en master *Gestion des territoires et développement local*, trois stages sont obligatoires au cours des deux années de formation).

Certains masters s'inscrivent néanmoins dans ce schéma avec moins de succès. En effet, si le master *Droit public des affaires* appuie la spécialisation sur le choix des matières optionnelles, le parcours *Carrières juridiques et affaires publiques* manque de lisibilité à cause des mutualisations des cours avec les deux autres parcours. En outre, il existe parfois un écart problématique, en termes de professionnalisation des apprenants, entre le caractère très généraliste des enseignements de première année et la spécialisation importante en seconde année (master *Droit de la santé*).

Quant aux masters *Droit fiscal* et *Droit du numérique*, ils se démarquent du schéma général décrit, puisqu'ils marquent l'effort de spécialisation dès la première année (dans une moindre mesure, le master *Droit de la propriété intellectuelle* organise aussi des enseignements de spécialité dès la première année).

Objectifs des délocalisations :

La seule délocalisation envisagée concerne la licence *Science politique*. Elle aurait pour effet principal la création d'un double diplôme franco-allemand avec l'Université de Lünebourg et concernerait, logiquement, le parcours sélectif *Science politique à l'international*. Néanmoins, si les objectifs de la délocalisation semblent cohérents, le dossier manque de renseignements sur ce projet.

Positionnement des formations dans l'environnement :

Articulation avec les cursus universitaires de la thématique au niveau local ou national :

Les formations évaluées forment un tout cohérent au sein duquel il n'existe pas de doublon. L'offre de l'UPEC se trouve tout de même dans une situation de concurrence certaine avec les autres formations proposées par des universités proches, d'un point de vue géographique, situées à Paris ou en région parisienne. Les informations relatives aux effectifs démontrent l'attractivité de la très grande majorité des formations. Certaines, en raison de leur création ou refonte récente, sont encore faiblement attractives (masters *Droit de la santé, Droit du numérique* et *Droit européen*). La licence *Administration publique* connaît une baisse d'attractivité nette (chute des deux tiers des effectifs en trois ans, sans réelle explication).

Dans ce contexte concurrentiel, l'UPEC veille à la pertinence de son positionnement de plusieurs manières. D'abord, le champ offre à la fois des formations généralistes, une licence professionnelle et des formations spécialisées dont certaines jouent la carte de l'originalité (master *Droit du numérique*) ou celle de la rareté (master *Gestion des territoires et développement local*, parcours *Administration internationale de projets territoriaux*, master *Droit fiscal*, en raison de son objet d'études, la fiscalité internationale). Ensuite, si certaines formations semblent, de prime abord, redondantes avec l'offre extérieure, l'UPEC cherche à se différencier soit en accentuant les atouts de ses formations classiques (par exemple en renforçant l'orientation internationale des licences *Droit* et *Science politique*), soit en proposant des spécialités pour lesquelles les demandes provenant des étudiants et les besoins des milieux professionnels visés, sont importants (spécialement pour les masters *Droit de l'immobilier* et *Droit notarial*). En revanche, le positionnement géographique de certaines formations est difficilement compréhensible, soit en raison d'un manque d'information (c'est le cas du master *Droit public des affaires* et de la licence *Administration publique*), soit encore du caractère classique de la formation (master *Droit privé*).

Certaines mentions de master, bien qu'elles soient confrontées à la concurrence d'une offre de formations voisines assez dense, cherchent à se démarquer. Par exemple, le master *Droit européen* tente d'attirer davantage d'étudiants par des innovations pédagogiques, prenant la forme de nombreux cours dispensés en langue anglaise ou la création d'une clinique de droit européen, intégrée à la maquette.

Articulation avec la recherche :

Au niveau licence, les liens avec la recherche sont créés, de manière classique, par l'intervention dans les formations d'enseignants-chercheurs, reconnus pour leurs travaux dans les matières enseignées. Le lien avec l'unité de recherche Marchés, Institutions, Libertés (MIL) n'est établi qu'indirectement. Il est cependant renforcé par l'organisation, dans le cadre de cette unité, d'un cycle annuel de conférences d'actualité, ouvert aux étudiants de troisième année de licence (L3) *Droit*. Une articulation de la licence *Administration publique* avec le Laboratoire de recherche pluridisciplinaire de l'étude du politique- Hannah Arendt (LIPHA) Paris-Est est, en outre, recommandée.

Au niveau master, les liens créés avec la recherche sont plus riches. Des étudiants sont associés à la rédaction de publications périodiques (publication dans la revue *Palimpseste*, LexisNexis pour le master *Droit de la propriété intellectuelle* ; publications dans des revues spécialisées pour le master *Droit fiscal*), des conférences et colloques sont organisés en partenariat avec le laboratoire de recherche (masters *Droit des affaires*, *Droit de la propriété intellectuelle* et *Droit fiscal*), des stages ont lieu dans des laboratoires de recherche en France et à l'étranger (master *Politiques publiques*) et des formations à la recherche sont dispensées (séminaire obligatoire de méthodologie et d'initiation à la recherche en master *Droit des assurances*). Certaines mentions de master proposent un parcours recherche (masters *Droit de la santé* parcours *Droit de la bioéthique* et *Droit des affaires* parcours *Droit des contrats commerciaux*).

De plus, si la grande majorité des mentions est adossée à l'unité de recherche Marchés, Institutions, Libertés (MIL), le master *Droit du numérique* l'est également au laboratoire d'« Algorithmique, Complexité et Logique ». La nature des liens entre cette mention et ce laboratoire d'informatique n'est toutefois pas précisée.

Certains dossiers manquent de précisions sur le rôle et la valorisation de la recherche dans la formation (master *Droit public des affaires* et licence *Administration publique*).

En général, les liens entre les formations et la recherche pourraient être développés. Il serait envisageable de mener une réflexion commune sur ces liens, au sein même du champ, afin de généraliser les bonnes initiatives propres à certaines formations.

Articulation avec des partenaires socio-économiques ou culturels :

Les formations évaluées ont, en général, produit un effort certain pour développer les liens avec les partenaires socio-économiques. Les dossiers contiennent cependant des informations inégales quant à l'inscription de la formation dans un ou plusieurs réseau(x) professionnel(s) déterminé(s).

Au niveau licence, les liens de type partenarial prennent la forme d'implications ponctuelles de praticiens au sein des formations, par exemple, à l'occasion de journées sur les métiers du droit (licence *Droit*). Il arrive que des liens resserrés soient mentionnés (des accords-cadres sont passés avec le tissu institutionnel pour la licence *Science politique* ; de solides réseaux dans les différentes administrations sont établis pour la licence *Administration publique*), mais les informations fournies ne renseignent pas suffisamment sur ce point. Des partenariats socio-économiques sont, en revanche, officiellement établis entre la licence professionnelle *Activités juridiques* et le CEFLU (Centre d'Études et de Formation pour le Logement et l'Urbanisme), d'une part, et l'UNIS (Union des syndicats de l'immobilier), d'autre part.

Au niveau master, les formations proposées sont souvent adossées à des secteurs socio-professionnels en lien avec les enseignements, ce qui donne lieu, généralement, à l'implication de praticiens au sein même des équipes pédagogiques ainsi qu'à l'accueil d'étudiants stagiaires dans les structures. Certains dossiers mentionnent l'existence de partenariats officiels (avec les acteurs du système de santé pour le master *Droit de la santé* ; avec les instances professionnelles du notariat pour le master *Droit notarial* ; avec le Conseil départemental du Val-de-Marne pour le master *Politiques publiques*). D'autres font état de liens étroits, pas toujours formalisés avec les sphères professionnelles, en lien avec la spécialité de la formation (masters *Droit des assurances*, *Droit fiscal*, *Droit des affaires*, *Droit de la propriété intellectuelle*). Quelques mentions mériteraient que des liens soient tissés avec des partenaires socio-économiques ou culturels au regard de la précision des secteurs professionnels concernés (masters *Justice, procès et procédures*, *Droit pénal et sciences criminelles*, *Droit européen*) et ce, d'autant plus lorsque le passage du diplôme à l'alternance est souhaité (master *Droit du numérique*).

## Coopération à l'international :

L'UPEC tente souvent de distinguer son offre de formation par son ouverture à l'international. Cet effort est toutefois produit de manière inégale selon les formations concernées. Bon nombre d'entre elles font état d'un dynamisme particulier en la matière. Par exemple, dès la licence, un parcours sélectif en science politique est dirigé vers l'international. En licence Droit, les parcours *Jean Monnet* et *Juriste international* offrent également une présence particulière à la dimension internationale, dès les premiers temps de la formation.

Ce dynamisme se poursuit en master sous diverses formes. L'UPEC bénéficie d'un accord de coopération avec la Faculté de Droit de l'Université Rey Juan Carlos (Espagne), lequel facilite les échanges et entrevoit des perspectives professionnelles en France et en Espagne. Le master *Gestion des territoires et développement local* donne lieu à trois double-diplômes, régis par des conventions signées entre l'UPEC et l'Université de Turin (Italie), l'Université de Castilla-La Mancha (Espagne) et l'Université de Fribourg en Suisse (L'existence de deux double-diplômes est également mentionnée pour le master *Politiques publiques*). Le master *Droit des affaires* a noué un partenariat avec l'Université de Winnipeg (Canada), qui permet à des étudiants sélectionnés de poursuivre une année de formation supplémentaire en droit nord-américain. Le master *Droit européen* peut quant à lui s'appuyer sur le réseau universitaire Thémis, permettant aux étudiants sélectionnés de suivre un semestre dans une université partenaire et d'obtenir le *Joint Certificate in International and Business Law* (cela est également le cas pour les masters *Droit des affaires* et *Droit fiscal*).

D'autres formations se contentent cependant de mentionner les dispositifs généraux de mobilité des étudiants ou font état d'une absence de partenariat qui ne se justifie pas par la spécialisation de la formation (par exemple, le master *Droit privé*).

## Organisation pédagogique :

### Spécialisation progressive :

L'UPEC a bâti son offre de formation de manière claire et lisible. En général, la perspective d'une spécialisation progressive est investie, en licence comme en master. La licence *Droit*, spécialement, est construite autour de quatre parcours (un parcours général et trois parcours d'excellence *Jean Monnet*, *Juriste international* et *Carrières publiques*) afin de faciliter le choix en master. Il existe des passerelles entre les quatre parcours et lorsqu'un étudiant échoue dans un parcours d'excellence, un retour s'opère nécessairement vers le parcours général. En licence *Science politique*, la personnalisation est recherchée par la diversification des options librement choisies par l'étudiant.

En master, la spécialisation se fait, généralement, en articulant un tronc commun d'enseignements visant la maîtrise des fondamentaux avec des enseignements de spécialité.

L'enseignement est essentiellement assuré en présentiel, sans accès à l'alternance, sauf pour le master *Droit des assurances* qui propose un parcours en apprentissage. L'alternance serait en projet également pour le master *Droit du numérique*. Cette voie pourrait également être bienvenue pour les masters intégrant des stages de longue durée.

Les formations sont également accessibles par les voies de la validation des acquis professionnels (VAP) et de la validation des acquis de l'expérience (VAE), bien qu'elles restent rarement sollicitées.

Pour les étudiants éprouvant des contraintes particulières, des mesures *ad hoc* sont mentionnées, parfois, dans les dossiers sans être détaillées. Néanmoins, le dossier d'autoévaluation relatif à la licence *Droit* détaille particulièrement ces mesures.

La licence *Administration publique* s'appuie, quant à elle, sur une diversification du public accueilli (classe préparatoire intégrée, demandeurs d'emploi, étudiants d'autres filières bénéficiant de passerelles).

## Place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle :

Sur le plan administratif, il existe un bureau emplois et stages en lien avec le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP). Aucun dossier ne détaille néanmoins les missions de cette structure d'appui, ce qui ne permet pas d'en mesurer l'apport concret en termes de professionnalisation des étudiants.

Sur le plan pédagogique, la place de la professionnalisation est globalement satisfaisante, voire très satisfaisante. Elle l'est, en licence *Administration publique*, grâce au stage de trois à quatre mois, donnant lieu à la rédaction d'un rapport et, en licence professionnelle *Activités juridiques* par un projet tutoré, un stage (d'une durée de 12 à 16 semaines) et une articulation du projet tutoré et du mémoire. En licence *Droit*, si le

stage professionnel n'est pas obligatoire bien que possible et accompagné, la professionnalisation est organisée autour d'un enseignement consacré à la vie professionnelle, pour chaque année de la formation. En troisième année, chaque étudiant rédige et soutient un dossier qui expose ses motivations pour tel ou tel projet professionnel.

Au niveau master, la professionnalisation est prioritairement assurée par l'organisation d'un stage, donnant lieu à la rédaction d'un rapport (l'évaluation du stage réalisé au sein du master *Droit pénal et sciences criminelles* est originale, puisque l'étudiant doit analyser un dossier complet, rédiger des conclusions et les présenter devant un jury composé d'universitaires et de praticiens). La durée de certains stages est particulièrement longue, ce qui toutefois ne manque pas d'interroger, quant à la place laissée aux enseignements (masters *Politiques publiques* et *Gestion des territoires et développement local*). Elle l'est, en outre, parfois de manière originale, par des actions propres à certaines formations. Par exemple, des modules optionnels intitulés « trouver son job de rêve » et « gérer sa e-réputation », existent dans la maquette du master *Droit fiscal*. D'autres mentions contiennent des enseignements relatifs à la déontologie et à l'organisation de la profession (par exemple, le master *Droit notarial*), voire à la technique de plaidoirie (master *Justice, procès et procédures*). Des ateliers de mise en situation professionnelle et d'aide à l'insertion professionnelle sont mis en place en master *Droit des affaires*.

La professionnalisation reste néanmoins insuffisante dans certaines formations, comme le master *Droit de la santé*, pour lequel aucun stage n'est obligatoire en seconde année à l'occasion du parcours *Droit de la bioéthique*.

Les fiches RNCP sont, dans l'ensemble, complètes et bien renseignées.

Place de la recherche dans l'organisation pédagogique :

La recherche prend, le plus souvent, la forme d'un mémoire à rédiger au niveau master. L'intervention d'enseignants-chercheurs dans les formations et la présence des étudiants lors de manifestations scientifiques organisées par l'unité de recherche de rattachement, assurent également le lien entre la formation et la recherche. Certaines formations vont jusqu'à proposer une option ou un parcours recherche (comme en masters *Droit des assurances*, *Politiques publiques*, *Droit de la santé* et *Droit des affaires*).

Place du numérique et d'autres innovations pédagogiques :

Dans la plupart des formations, l'usage du numérique est insuffisant, tandis que les innovations pédagogiques se font très rares.

La place accordée au numérique ne se manifeste, généralement, que par l'utilisation d'une plateforme (Espace Pédagogique de Ressources En Ligne – EPREL) et par des enseignements dédiés (le Certificat informatique et internet (C2i) est d'ailleurs accessible à certaines formations). La plateforme EPREL permet la mise à disposition de supports de cours et de documents de travail, mais la réalité de son utilisation est rarement détaillée. En outre, l'usage du Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) est quelquefois mentionné, sans que l'outil fasse l'objet d'une évaluation de ses retombées (licence *Science politique* ; master *Politiques publiques*).

Les innovations pédagogiques sont inexistantes dans la grande majorité des formations de l'UPEC. Toutefois, certaines pratiques pédagogiques innovantes investissent quelques formations, comme les jeux sérieux et les classes inversées en master *Droit fiscal* ou les jeux d'entreprise simulés par ordinateur en master *Gestion des territoires et développement local*.

Place de l'enseignement des langues :

La place de l'enseignement des langues au sein du champ de formations est globalement satisfaisante. Plusieurs formations prévoient des enseignements disciplinaires en langue anglaise (notamment en licences *Droit*, parcours *Jean Monnet* ; *Science politique*, parcours *Science politique à l'international* ou en Masters *Droit de la santé* ; *Droit pénal et sciences criminelles* ; *Droit de la propriété intellectuelle*, *Droit européen* ; *Droit fiscal* ; *Master Gestion des territoires et développement local*).

La mobilité entrante comme sortante paraît satisfaisante, surtout lorsqu'elle est en lien avec des formations conçues sur le schéma des double ou triple diplômes. L'analyse des éléments de cette mobilité ne peut cependant être menée, en l'absence de données précises.

Pilotage des formations :

Équipe pédagogique :

En termes de composition, l'équipe pédagogique est dans l'ensemble satisfaisante. Elle intègre, avec un certain équilibre, des enseignants-chercheurs et des praticiens extérieurs dont les métiers sont le plus souvent renseignés. L'implication de ces derniers est renforcée, en des proportions cohérentes, au niveau des deuxièmes années de masters (M2) et ce, en vue de répondre à l'objectif de professionnalisation des étudiants. Certains dossiers, insuffisamment renseignés, ne permettent néanmoins pas d'apprécier la part des praticiens dans les enseignements (masters *Droit de la santé*, *Droit public des affaires*, *Gestion des territoires et développement local* ; licence *Administration publique* par exemple).

Conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements et autres modalités de pilotage :

Il n'existe pas d'instance de coordination au niveau du champ.

Le pilotage des formations est efficace, dans l'ensemble, malgré l'absence de formalisation. Les modalités choisies prennent souvent la forme de réunions et d'échanges entre les membres de l'équipe pédagogique, en vue de piloter la formation. Certains dossiers font cependant état d'une volonté de mieux définir les rôles des responsables pédagogiques (licence *Droit* ; master *Politiques publiques*), en vue de renforcer le pilotage. À ce sujet, l'on peut s'étonner que les juristes soient globalement absents du pilotage du master *Droit du numérique*.

Les conseils de perfectionnement n'ont pas, à de rares exceptions, été constitués. Ils n'existent officiellement pas au niveau licence, même s'il faut noter la constitution d'un comité de suivi en licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*. Les dossiers mentionnent cependant la volonté de les créer. Au niveau master, le Conseil de perfectionnement n'apparaît généralement pas parmi les outils de pilotage effectifs. Lorsqu'il a été constitué, les dossiers ne renseignent généralement ni sa composition, ni ses moyens, ni ses résultats (masters *Droit fiscal*, *Politiques publiques* et *Droit notarial* - pour ce dernier l'on connaît tout de même la composition du conseil -). Il est corrélativement impossible d'évaluer dans quelle mesure les préconisations de ces conseils ont été prises en considération pour faire évoluer la formation.

En outre, il est rare que les modalités d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants aient été mises en place et conséquemment décrites. Elles proviennent essentiellement, pour la licence *Droit*, des services centraux de l'UPEC et prennent la forme de questionnaires auxquels il peut être répondu de manière anonyme.

Au niveau master, les quelques modalités d'évaluation existantes ne sont pas harmonisées. En master *Justice, procès et procédure*, l'évaluation est faite par voie de questionnaires adressés aux étudiants pour chacune des matières. Ils sont ensuite transmis aux différents enseignants. Une évaluation de chaque enseignement est réalisée, *in fine*, et peut conduire à des ajustements. En master *Droit de la propriété intellectuelle*, les étudiants sont simplement invités à s'exprimer, dans le cadre d'un débat avec le corps enseignant, en vue d'améliorer le diplôme.

Modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et compétences :

Les modalités de contrôle des connaissances sont, en général, indiquées (à l'exception, par exemple, des masters *Droit du numérique*, *Politiques publiques*, *Propriété intellectuelle*). Elles sont souvent dépeintes comme « classiques », mêlant contrôle continu et examens terminaux.

Le suivi de compétences apparaît bien moins satisfaisant. Quelques formations mentionnent le recours au portefeuille d'expériences et de compétences (licence *Science politique* et master *Politiques publiques*) ou l'existence d'un supplément au diplôme (il est fait mention d'un supplément au diplôme relatif aux stages suivis par les étudiants et d'un projet de supplément de diplôme général, comportant six compétences acquises au cours des trois années de licence, spécialement en licence *Droit*). Un séminaire de bilan de compétences, destiné aux étudiants afin de mettre au point leur stratégie professionnelle et personnelle, est intégré au master *Gestion des territoires et développement local*.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite :

En master, lorsqu'elles sont renseignées, les modalités de recrutement déterminées sont classiques.

Des dispositifs d'aide à la réussite existent en licence. Ils prennent la forme, en licence *Droit*, d'actions de tutorat (accompagnement, soutien, expression écrite et orale, révisions, méthodologie) et d'un cours de droit immobilier, favorisant le passage de la licence *Droit* à la licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du*

*droit de l'immobilier*. Au sein de cette dernière, des modules de mise à niveau sont organisés, en début d'année universitaire, en vue de la maîtrise des fondamentaux du droit.

En master, ces dispositifs sont naturellement plus exceptionnels. Quelques dossiers mettent tout de même l'accent sur les modalités de suivi, spécialement mises en œuvre au sein de la formation. Ainsi, en master *Droit pénal et sciences criminelles*, chaque étudiant bénéficie d'un suivi individuel par l'équipe de direction et d'une entraide entre étudiants due au travail de groupe. En outre, un tutorat existe au sein du master *Justice, procès et procédure*.

L'existence de passerelles entre les formations de l'UFR n'est mentionnée que dans quelques dossiers (licence *Droit*, licence *Administration publique* et master *Droit privé*).

Résultats constatés dans les formations :

Effectifs et évolution des effectifs :

Les informations relatives aux effectifs et aux recrutements sont, en général, présentes et précises (à l'exception des informations fournies pour la licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier* qui ne renseignent nullement sur le nombre de candidatures et sur les effectifs globaux).

Sur l'ensemble, les formations de l'UPEC sont attractives, parfois même de façon assez remarquable (masters *Droit des affaires*, *Droit fiscal* et *Droit de l'immobilier*). Une baisse d'attractivité significative est toutefois notée pour la licence *Administration publique*.

Les taux de réussite sont généralement communiqués et mettent en exergue de bons, voire très bons résultats (par exemple, en licence *Droit* pour les deuxième et troisième années, en master *Droit pénal et sciences criminelles* pour la seconde année ou en master *Gestion des territoires et développement local*, également pour la seconde année). Il est toutefois regrettable que, pour certaines mentions déclinées en plusieurs parcours, les données communiquées, en termes de taux de réussite des étudiants, ne soient pas fournies pour chacun desdits parcours (c'est le cas, par exemple, pour le master *Droit de la santé* pour lequel seul le parcours *Bioéthique* est renseigné et non le parcours *Droit du système de santé*). Il reste également difficile, à d'autres moments, d'évaluer le taux de réussite de certaines formations, en raison d'incohérences entre les données communiquées (masters *Droit privé* et *Droit public des affaires*).

Suivi des diplômés :

La question du suivi des diplômés n'est pas traitée de manière homogène au sein de l'UPEC. En général, l'Université procède elle-même au suivi. Cela n'empêche pas le développement de certaines initiatives complémentaires, jouant le même rôle (associations d'étudiants et d'anciens étudiants pour les masters *Droit des affaires* et *Droit des assurances* ; collecte de données en interne par le gestionnaire ou le secrétariat de la formation pour les masters *Droit des assurances* et *Droit notarial*).

Le renforcement du suivi des diplômés pourrait être préconisé pour certaines formations spécialement tournées vers la réussite aux concours (il est regrettable, par exemple, que la licence *Administration publique* privilégie le suivi des étudiants en poursuite d'études, sans s'intéresser à la réussite des étudiants diplômés aux concours).

Certains dossiers ne contiennent pas de données exploitables, relatives au suivi des diplômés, soit en raison de leur présence en des termes contradictoires ou peu intelligibles (masters *Droit public des affaires* et *Droit européen*), soit en raison de la jeunesse de la formation (master *Droit du numérique*).

Insertion professionnelle :

Les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle sont réalisées, de manière régulière et assez détaillée, au niveau de l'UPEC. Certains dossiers ne renseignent pas cet élément d'analyse ou fournissent des informations datées (ce qui est le cas pour une grande partie des masters, pour lesquels les chiffres communiqués sont ceux des enquêtes effectuées en 2015 et 2016).

En général, il est regrettable que la détermination du taux d'insertion professionnelle soit confrontée à des difficultés récurrentes, liées au faible nombre de réponses données aux enquêtes, à l'absence de réponse, à l'imprécision des indications ou encore à la contradiction entre certaines données. Ces difficultés sont éprouvées par de nombreuses formations de l'UPEC (masters *Droit de la santé*, *Droit privé*, *Justice, procès et procédure*, *Droit européen* par exemple).

En outre, certaines formations n'ont pas formalisé l'insertion professionnelle des diplômés (*Droit public des affaires*), voire n'ont fourni aucune information sur le sujet (master *Politiques publiques*).

Ces difficultés ne masquent toutefois pas les données reportées qui démontrent la bonne, voire très bonne insertion professionnelle, en lien avec certaines formations. Ainsi, le master *Gestion des territoires et développement local* conduit à ce que 50 % des diplômés obtiennent un emploi à la sortie de leurs stages. L'insertion professionnelle est également excellente en master *Droit notarial* et en master *Droit de l'immobilier*. Quant à la licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*, plus de 80 % des diplômés ayant suivi le parcours *Montage et gestion du logement locatif social*, étaient actifs au moment où ils ont répondu à l'enquête.

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* ne parvient pas à satisfaire ses objectifs en termes d'insertion professionnelle des diplômés.

Poursuites d'études :

Les objectifs qu'affiche le champ de formations sont, dans l'ensemble, en adéquation avec les poursuites d'études. Celles-ci sont privilégiées par la grande majorité des étudiants pour bon nombre des formations de l'UFR (licence *Droit*, masters *Droit des affaires*, *Droit de la propriété intellectuelle*, *Droit notarial*, *Justice, procès et procédure...*). Cette situation s'explique, certainement, par le caractère progressif de la spécialisation, organisée au sein de ces formations.

En marge, peu d'étudiants poursuivent leurs études lorsque la formation a une vocation professionnelle, ce qui est cohérent par rapport aux objectifs du diplôme (c'est le cas pour la licence professionnelle *Activités juridiques : métiers de l'immobilier*, pour les masters *Droit des assurances*, *Droit de l'immobilier* et *Gestion des territoires et développement local*).

Il reste difficile, parfois, d'apprécier l'adéquation de la poursuite des études aux objectifs de la formation. Les raisons à cela tiennent d'abord au caractère lacunaire ou incomplet de certains dossiers (masters *Droit de la santé* et *Politiques publiques*; licence *Administration publique*; licence *Science politique*). Elles sont liées ensuite à la répartition, égalitaire, entre les étudiants qui poursuivent leurs études et ceux qui s'insèrent directement dans la vie active (masters *Droit public des affaires* et *Droit européen*).

## POINTS D'ATTENTION

- Les formations devraient être davantage mises en relation avec la recherche, tout en conservant leur excellente connexion avec les secteurs socio-économiques du champ.
- Il conviendrait de renforcer la place accordée au numérique et de se tourner davantage vers les pédagogies innovantes.
- Il serait opportun de revoir les quelques formations pour lesquelles le manque de cohérence dans la spécialisation, voire l'absence de spécialisation en première année de master a été remarquée (masters *Droit public des affaires* et *Droit de la santé*).
- Les compétences acquises mériteraient d'être mieux identifiées, là où elles ne le sont pas suffisamment (master *Droit public des affaires*; licences *Administration publique* et *Science politique*).
- La qualité globale du pilotage des formations serait meilleure si un effort de formalisation était fourni, essentiellement par la création de conseils de perfectionnement et par la généralisation des dispositifs de suivi des compétences, mis en place pour certaines formations.
- Une amélioration de la collecte et de la diffusion des renseignements autant qu'un meilleur suivi des diplômés, permettraient de révéler plus exactement les éléments propres à l'insertion professionnelle des étudiants, par formation.
- La licence *Administration publique* a perdu de son attractivité, ce qui nécessiterait d'identifier les véritables raisons, afin d'envisager des correctifs utiles.

# FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration publique* (LAP) est destinée à la préparation aux concours administratifs catégorie A et B de la fonction publique. Cette formation est co-accréditée avec l'Institut Régional d'Administration – IRA de Metz. Elle est dispensée au sein de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale – IPAG de Créteil en un an, à l'issue d'une deuxième année de licence (L2) ou d'un parcours de niveau équivalent, en formation initiale (FI) ou en formation continue (FC). Elle s'adresse à tous ceux qui souhaitent présenter des concours administratifs et travailler dans le secteur public, mais permet également la poursuite en master, la LAP étant une formation diplômante. L'Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC offre à ce titre deux débouchés (le master *Gestion des territoires et développement local* et le master *Politiques publiques*), assurant la continuité dans la préparation aux concours.

### ANALYSE

#### Finalité

La licence *Administration publique*, adossée à l'IPAG, répond aux exigences classiques d'une telle formation et prépare essentiellement aux emplois de catégorie A et B des trois fonctions publiques. D'une part, elle forme les étudiants, issus d'une L2 ou d'un parcours de niveau équivalent, à la préparation des concours administratifs (nombre important de travaux dirigés – TD et de galops d'essai, apprentissage de la méthodologie ainsi qu'une préparation à l'écrit et aux oraux). Les concours visés sont prioritairement ceux des IRA, mais également les concours d'attachés, des impôts, des douanes et de la police. De ce point de vue, la LAP ne se distingue pas des attendus du diplôme.

D'autre part, elle permet la poursuite d'études en master et prépare à l'insertion professionnelle, par la réalisation d'un stage de trois à quatre mois et l'intervention de professionnels dans la formation (même si le dossier ne précise pas ce point), ce qui est un atout en Licence. Deux masters portés par la Faculté d'Administration et échanges internationaux, (Unité de formation et de recherche – UFR AEI), avec laquelle l'IPAG entretient des relations étroites, constituent des débouchés logiques de la LAP. Il s'agit du master *Gestion des territoires et développement local*, parcours *Administration publique et gestion des collectivités locales* et parcours *Administration internationale des projets territoriaux*, mais également du master *Politiques publiques*, parcours *Administration humanitaire et international* et parcours *Action publique*.

Par ailleurs, depuis 2010, l'IPAG de Créteil a développé un partenariat avec l'IRA de Metz qui a présidé à l'ouverture de la classe préparatoire intégrée. Cette initiative est intéressante, en ce qu'elle propose 90 heures équivalent TD (HETD) de méthodologie, des exercices et notes de synthèse, un soutien pédagogique, un appui financier et un accompagnement personnalisé. Elle n'est pas propre à cette licence : d'autres formations équivalentes proposent des classes intégrées, en partenariat avec l'IRA de Metz, comme Metz, Nancy et Strasbourg. Pour autant, elle gagne à être mise en valeur car à la lecture du dossier, elle est analysée comme un outil d'intégration sociale et professionnelle. Dès lors, il est dommage que les taux de réussite aux concours ne soient pas mis en perspective, ainsi que des éléments plus précis sur la réorientation professionnelle des étudiants admis.

Il apparaît, à la lecture des annexes, que les poursuites d'études en master sont valorisées par les étudiants. La finalité première de la LAP, à savoir la préparation des concours, n'est donc que partiellement atteinte.

La formation est dotée de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (fiche RNCP n°24420), mais n'intègre pas les compétences spécifiques de cette LAP.

### Positionnement dans l'environnement

Il existe quatre autres IPAG en région parisienne et une concurrence des instituts d'études politiques (IEP). Cependant, il aurait été intéressant de démontrer plus explicitement l'apport de la préparation intégrée au fonctionnement de la LAP et d'analyser son positionnement au regard de cet élément. De même, qu'il aurait été intéressant de montrer les points forts de la LAP de Créteil, au regard des quatre autres LAP de la région parisienne.

L'articulation avec le Laboratoire de recherche pluridisciplinaire de l'étude du politique (LIPHA), auquel appartiennent les enseignants-chercheurs, pourrait être intéressante, en ce qu'il s'agit d'ouvrir les étudiants à la pluridisciplinarité. Cependant, le dossier n'est pas suffisamment renseigné sur ce point.

À la lecture du dossier, la LAP bénéficie de solides réseaux dans les différentes administrations et tissus associatifs, permettant l'obtention de stages. Cependant, le dossier précise également que les étudiants ont des difficultés à trouver des stages rémunérés.

Aucune forme de coopération à l'international n'est renseignée, ce qui semble indiquer l'absence de mécanismes allant dans ce sens.

### Organisation pédagogique

La formation est organisée comme l'ensemble des LAP, sous réserve de la classe préparatoire intégrée. Cette classe a par ailleurs une vocation sociale, en ce qu'elle accueille les demandeurs d'emploi et personnes à faibles revenus, en leur octroyant notamment des bourses, pour favoriser leur réussite. Pour les étudiants de la formation permanente, il est possible de préparer le diplôme en deux ans, comme il est possible d'ouvrir la licence à la formation continue, via la validation des acquis de l'expérience (VAE) et professionnels (VAP), dans la perspective de faciliter la réorientation professionnelle. Ces possibilités restent cependant peu utilisées. Toujours dans cet objectif, l'accueil d'étudiants d'autres filières, dans le cadre de passerelles permettant la conservation de crédits ECTS, constitue une démarche intéressante, même si le dossier précise que la remise à niveau nécessaire à cet accueil est à parfaire.

Le dossier met en valeur l'enseignement des langues, même si les modalités restent assez classiques. L'anglais est obligatoire sur les deux semestres et il est possible de choisir une seconde langue vivante. Depuis 2010, l'UFR AEI a mis en place un parcours d'excellence, pour les étudiants en sciences politiques à l'international maîtrisant deux langues vivantes. La LAP peut donc accueillir ces étudiants. Ces derniers peuvent d'ailleurs préparer des certifications en langue durant leur année. La mobilité internationale est favorisée, mais la LAP ne dispose pas d'outils spécifiques pour y parvenir, tels que des partenariats. L'IPAG s'appuie logiquement sur les partenariats mis en place par l'AEI, dans la mesure où les équipes enseignantes sont communes à l'IPAG et à l'UFR, ce que l'on déduit du dossier.

Le stage de trois à quatre mois en licence facilite l'insertion professionnelle et, à tout le moins, met les étudiants en situation de réussite pour les concours, du fait de l'immersion professionnelle. Le suivi pédagogique et la rédaction du rapport de stage contribuent à l'insertion professionnelle. De plus, des conférences de sensibilisation à la déontologie professionnelle sont organisées.

Enfin, en raison des profils des postes offerts aux concours, qui privilégient désormais la culture numérique, il est dommage que la LAP n'investisse pas ce domaine, dans le cadre d'innovations pédagogiques.

<b>Pilotage</b>
<p>Le dossier et les annexes ne renseignent pas sur les qualités des enseignants : la liste des enseignants, fournie en annexe, n'indique rien sur ce point. Le rôle de l'enseignant référent est toutefois mis en avant.</p> <p>Si l'on s'en tient à la composition des différentes réunions pédagogiques et de leur fréquence, que ce soit au sein de l'IPAG ou avec l'IRA de Metz, le pilotage est satisfaisant. Cependant, il n'est pas précisé dans le dossier si ces réunions font fonction de conseil de perfectionnement.</p> <p>Les enseignements font l'objet d'un contrôle continu, dans le cadre d'une progression pédagogique logique, autour des grands problèmes politiques contemporains et la préparation au concours, ce qui est cohérent au regard du diplôme. D'ailleurs, certains étudiants qui se destinent à la préparation des concours administratifs ne se présentent pas aux examens finaux.</p> <p>Les modalités de tenue des jurys sont classiques.</p>
<b>Résultats constatés</b>
<p>A la lecture du dossier, ni les compétences acquises dans le cadre de cette LAP, ni le suivi des étudiants, ne font l'objet de dispositifs spécifiques. En effet, le suivi des étudiants est quasi-exclusivement tourné vers la poursuite en master, alors qu'une LAP doit également être évaluée au regard de la réussite aux concours. Dans ce cas, le fait que les étudiants ne répondent pas aux enquêtes car ils diffèrent l'inscription aux concours, n'est pas un argument pertinent, à tout le moins dans le cadre du partenariat avec l'IRA de Metz, compte tenu de la publicité des listes d'admis aux concours.</p> <p>Enfin, la LAP fait l'objet d'une baisse substantielle des effectifs sans que les causes probables n'aient été réellement identifiées : l'attrait pour le secteur privé, la diminution de postes à pourvoir ou l'avenir de la fonction publique ne peuvent expliquer la baisse des deux tiers des effectifs en trois ans. Sauf à considérer que toutes les LAP affichent la même baisse des effectifs.</p>

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Préparation intégrée avec l'IRA de Metz.
- Valorisation des langues étrangères.

### Principaux points faibles :

- Effectifs en nette baisse, sans que le dossier ne tente d'expliquer cette situation.
- Suivi des étudiants dans le cadre de la préparation aux concours.
- Dossier qui mériterait d'être davantage explicite sur certains points (par exemple : spécialité des enseignants, part et rôle des professionnels).

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, la LAP présente des atouts mais les résultats attendus ne sont pas atteints. Le dossier manque de précision et de clarté : les points forts du diplôme mériteraient d'être valorisés dans le dossier, le suivi des étudiants devrait être renforcé et certaines informations clés devraient apparaître. De plus, la LAP doit mettre en avant de manière plus systématique ses atouts propres, sans faire appel aux forces d'autres structures (IRA) ou formations (de l'Université).

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE DROIT

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Droit*, proposée par l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC, est une formation en trois ans ayant pour objectif la poursuite d'études en master, muni des éléments de connaissances disciplinaires pour être en mesure de choisir une spécialisation. Cette licence présente un parcours général et trois parcours qualifiés d'excellence : parcours *Jean Monet*, parcours *Carrières publiques* et parcours *Juriste international*. Les enseignements en cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) se déroulent sur le campus du site André Boulle à Créteil. Une attention est portée, à travers les maquettes, à la professionnalisation et à la dimension internationale.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs professionnels et scientifiques de la formation sont très clairement exposés et connus des étudiants, y compris avant la candidature et l'inscription. La finalité est, à travers une formation initiale dans les différents champs disciplinaires du droit, d'offrir aux étudiants la possibilité de construire un projet professionnel, afin d'être en mesure de s'orienter le plus judicieusement possible vers une spécialisation en master et cela en toute connaissance de cause. Les compétences personnelles et professionnelles attendues peuvent être acquises, notamment grâce à l'organisation pyramidale et cohérente du cursus, qui va du général au particulier. Une liberté de choix est également laissée aux étudiants, au regard de la construction de leur projet personnel à travers les matières prises en contrôle continu et les options, dans un panel qui s'élargit progressivement tout au long de la formation. Cette licence permet donc d'envisager sereinement l'orientation vers les voies professionnelles et l'exercice des métiers figurant dans les nombreux débouchés bien listés dans le dossier. Il convient toutefois d'observer que la plupart des professions citées ne peuvent être exercées qu'après l'obtention d'un master, mais il est clairement exposé que la licence permet aux étudiants d'acquérir des fondamentaux dans l'objectif prioritaire d'une poursuite d'études. Ces métiers ne pourront donc être exercés qu'au terme d'un cursus complet.

### Positionnement dans l'environnement

Les quatre parcours de la licence s'intègrent bien dans l'environnement local et national sans négliger la dimension internationale, très présente, tant dans la formation, avec les parcours *Jean Monet* et *Juriste international*, que sur le plan administratif. En effet, un assesseur du doyen est spécialement en charge des relations internationales, avec un service dédié employant un agent trilingue (anglais et espagnol). La poursuite d'études sur le plan international est également riche de fructueuses perspectives, avec notamment l'inscription dans un double diplôme de master.

L'articulation de la formation avec la recherche n'est qu'indirecte, ce qui est généralement le cas en licence. Elle découle de l'appartenance des enseignants-chercheurs à l'équipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés*. Un cycle annuel de conférences d'actualité y est organisé ; en principe dédié aux étudiants en master, il est aussi ouvert aux étudiants en troisième année de licence (L3), ce qui est à mettre au crédit de la formation.

On ne relève pas de partenariat socio-économique institutionnalisé : l'intégration de praticiens dans les équipes pédagogiques, le fait que des enseignants-chercheurs exercent une activité pratique, en complément de leurs fonctions universitaires ou l'organisation de journées sur les métiers du droit ne peuvent pas, en tant que tels, caractériser ces partenariats. Il en va de même des propositions de stages des différents professionnels, notamment du monde judiciaire. A noter toutefois qu'un projet de création d'une licence professionnelle ou d'un parcours spécifique de la licence *Métiers de la sécurité publique*, associant des professionnels de la police, de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers, est à l'étude.

La coopération à l'international est en revanche marquée et profite notamment aux étudiants de la licence, inscrits dans les parcours *Jean Monet* et *Juriste international*, à forte dimension internationale. Ces cursus peuvent en effet déboucher, grâce à un partenariat avec l'Université Roi Juan Carlos (en espagnol, *Universidad Rey Juan Carlos - URJC*), d'une part, et l'Université de Johannes Gutenberg de Mayence (en allemand, *Johannes Gutenberg-Universität Mainz*), d'autre part, à un double Master. Par ailleurs, on dénombre onze accords Erasmus. Il existe enfin des ambitions pour formaliser un partenariat avec les facultés de Cordoue en Espagne, de Winnipeg au Canada, dont on ignore l'avancement, ainsi qu'avec Porto Rico, qui semble plus hypothétique, au regard du montant des droits d'inscription. Enfin, les parcours européen et international accueillent ponctuellement des professeurs étrangers, ce qui tend à devenir très classique dans ce type de formations.

### Organisation pédagogique

L'architecture pédagogique de la licence permet une spécialisation progressive, afin de faciliter le choix en Master. La première année de licence (L1) permet une formation générale, la deuxième année (L2) s'oriente davantage sur les disciplines fondamentales et la L3 offre une amorce de spécialisation. Les unités d'enseignements (UE) sont dédiées à l'acquisition de connaissances juridiques fondamentales et complémentaires ainsi qu'à la découverte d'outils professionnels, ce qui est très cohérent par rapport aux objectifs fixés. Il existe entre les quatre parcours des passerelles, en particulier entre la L1, parcours *Jean Monet* et la L2, parcours *Juriste international*. En cas d'échec dans un parcours spécifique, un retour s'opère obligatoirement vers le parcours général. L'offre de formation inclut des matières, obligatoires ou à options, complétant utilement la formation des étudiants et facilitant, le cas échéant, une réorientation. Les enseignements se déroulent en face à face pédagogique, avec un dispositif spécifique à destination des publics à contraintes particulières, accordé sur justificatifs écrits de leur situation (travaux dirigés - TD à la carte pour les étudiants salariés ou dispense d'assiduité, places de parking réservées pour les étudiants handicapés, conformément à la loi, accès aux ascenseurs et, dans la mesure du possible, une diminution des déplacements en cas de changement de salle). Il n'existe pas d'enseignement à distance, faute de moyens techniques, humains et financiers. Les demandes de validation des acquis, très rares, sont traitées dans le respect de la réglementation. Le dossier doit notamment attester la maîtrise des méthodologies du commentaire d'arrêt et du cas pratique ainsi que celle de matières jugées fondamentales.

La place de la professionnalisation est bien présente. Dans chaque année de la licence, un enseignement est consacré à la vie professionnelle : *Découverte de la vie professionnelle* en L1, *Pratiques professionnelles* en L2 et *Projet professionnel* en L3. Cette structuration est bien pensée. L'enseignement *Projet professionnel*, obligatoire pour tous les étudiants, donne lieu à la rédaction et soutenance d'un dossier d'une dizaine de pages, qui expose les motivations de l'étudiant pour tel ou tel choix. Un étudiant peut également demander à valider un stage conventionné, au lieu et place d'une matière optionnelle du second semestre de la troisième année, sous réserve que ce stage soit d'une durée de deux mois et soit effectué dans un secteur en rapport avec la formation suivie. Ce dispositif est intéressant. Les étudiants sont accompagnés dans leur recherche de stage par un service dédié : le bureau emplois et stages, en lien avec le bureau d'aide à l'insertion professionnelle.

La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) fait clairement état des éléments de compétences acquis par la licence.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique est naturellement restreinte, s'agissant d'une formation de niveau licence.

La place du numérique dans la formation est modeste, mais s'explique par le nombre important d'étudiants (seul un enseignement *Pratique de l'informatique* est dispensé, sous forme de CM au sixième semestre - S6). Les pédagogies innovantes sont également limitées pour des raisons semblables (sureffectifs, faiblesse des moyens, enseignants en sous-effectifs). Il faut toutefois souligner l'intéressant recours au cinéma et aux nouvelles technologies pour des enseignements d'anglais, piste qui aurait mérité d'être davantage précisée.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est satisfaisante. Pour le parcours général de licence, outre les travaux dirigés de langue (15 heures sur les six semestres évalués en contrôle continu), est également proposé un cours magistral de 21 heures au cinquième semestre (S5), avec examen écrit terminal. Quatre langues sont proposées au choix des étudiants. Dans les parcours *Jean Monet* et *Juriste international*, une seconde langue vivante est opportunément imposée. Dans le parcours *Jean Monet*, un cours de droit social européen en troisième année est dispensé en anglais. Dans le parcours *Juriste international*, les cours, pour un volume de 155 heures, réparties sur les trois années et les travaux dirigés, pour un volume de 95 heures, réparties également sur les trois années, sont intégralement dispensés en anglais ou en espagnol. Les examens sont aussi en langues étrangères. Les modalités du programme d'échanges internationaux sont formalisées et connues des étudiants. Les séjours d'études Erasmus se déroulent exclusivement en troisième année de licence, sur un semestre ou une année après sélection, ce qui est très cohérent. En moyenne, une trentaine d'étudiants sont concernés par cet échange et, en retour, une soixantaine d'étudiants étrangers sont reçus.

### Pilotage

L'équipe pédagogique est fortement marquée par la présence de praticiens du droit, deux tiers des chargés de travaux dirigés sont dans ce cas et environ un tiers des enseignants-chercheurs exerce une activité d'avocat ou de consultant. Dans le parcours *Carrières publiques*, des membres du Conseil d'État et de la Cour des comptes participent aux enseignements. Sur le volume horaire global de la licence, les praticiens assurent environ la moitié des enseignements et les enseignants-chercheurs l'autre moitié, dont 18 professeurs (PR), 32 maîtres de conférences (MCF), 3 professeurs agrégés du secondaire (PRAG) et 9 chargés de cours. Sur le plan administratif, l'encadrement est satisfaisant car on recense un service de scolarité composé de cinq agents à temps plein, un service des stages, un service d'accueil, une bibliothèque de 500 places.

S'agissant des modalités de pilotage, il existe une double structure avec deux types d'équipe pédagogique (équipes au niveau des matières à TD, pour gérer ceux-ci, et équipe constituée par l'ensemble des intervenants du semestre). Le responsable de semestre est généralement désigné comme le président du jury. Les améliorations sont débattues à l'issue des délibérations. En l'état, l'absence de conseil de perfectionnement, associant étudiants, personnels administratifs et praticiens de manière transparente, est regrettable. Elle ne peut être comblée par les réunions, même régulières, au sein des sections (droit privé, droit public et histoire du droit) ou par les rencontres informelles du doyen avec les étudiants et le personnel administratif.

Les services centraux de l'Université ont mis en place l'évaluation des enseignements par les étudiants, sous forme de questionnaires, auxquels il peut être répondu anonymement par voie électronique. De même, certains chargés de cours procèdent à l'évaluation de leur enseignement. Ce sont de bonnes avancées, mais rien n'est dit sur l'impact de cette évaluation sur la formation et son évolution.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques. Elles sont contenues dans la Charte des examens et incorporées dans la brochure de la licence, que les étudiants peuvent consulter en ligne. Le parcours *Juriste international* fait l'objet de dispositions spécifiques communiquées par le même vecteur, mais le dossier se contente de renvoyer à la brochure, non fournie, sans plus de précision. L'évaluation dans les autres parcours se fait par contrôle continu et par un examen terminal pour les matières fondamentales. Le contrôle continu présente toutes les garanties d'objectivité requises (trois exercices au minimum par semestre, dont au moins une interrogation écrite). Les matières obligatoires et optionnelles ne faisant pas l'objet de travaux dirigés sont évaluées par un examen oral ou écrit. Les modalités du choix de la forme de l'épreuve ne sont toutefois pas explicitées. On peut regretter que le suivi de l'acquisition des compétences soit assimilé aux objectifs des travaux dirigés. Bien qu'une réflexion soit en cours, il n'existe pas encore de documents spécifiques à ce sujet, notamment un livret de l'étudiant dédié ou un portefeuille de compétences. Le dossier mentionne l'existence d'un supplément de diplôme relatif aux stages suivis par les étudiants et un projet de supplément de diplôme général, comportant six compétences acquises au cours des trois années de licence, sans le détailler.

Les étudiants souhaitant intégrer la licence doivent candidater sur la plateforme ParcoursSup. Il existe des passerelles entre la première année du parcours *Jean Monet* et la deuxième année, parcours *Juriste international*. Il est toujours possible pour l'étudiant de retourner vers le parcours général et cela est même obligatoire en cas d'échec dans un autre parcours. Ces dispositifs sont parfaitement cohérents.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont présents sous plusieurs formes, ce qui est très positif. En deuxième année, un cours de droit immobilier général a été créé afin de permettre aux étudiants de quitter la licence générale et se diriger vers l'une des trois licences professionnelles orientées vers cette spécialité. Plus classiquement, des actions de tutorat sont menées sous différentes formes (accompagnement, soutien, expression écrite et orale, révisions, méthodologie). Toutefois, l'organisation est dépendante des moyens et seul le tutorat de révisions, dispensé par des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), peut être organisé chaque année en première année et dans la mesure du possible en deuxième année. À noter l'existence de galops d'essai, organisés dans les mêmes conditions que l'examen, qui permettent une meilleure approche méthodologique des épreuves. Faute de pouvoir mettre en place un suivi individualisé par un enseignant référent, en raison des effectifs, un système de rendez-vous lui a été substitué. L'interlocuteur de l'étudiant est fonction du problème rencontré (assesseur chargé des études, responsable de licence, enseignant). L'apprentissage de l'allemand et de l'italien se réalise par groupe de niveau, mais ce procédé a été abandonné pour l'anglais car les résultats n'étaient pas probants. Le régime dérogatoire d'assiduité en travaux dirigés, institué en faveur des étudiants salariés, est également présenté comme une forme d'aide à la réussite car ils ont la faculté d'y assister en auditeur libre. S'agissant de la réorientation, deux parcours de rebond pour le deuxième semestre (S2) sont à l'étude avec la faculté de sciences économiques et de gestion mais aussi, plus curieusement, avec la faculté de médecine.

### Résultats constatés

Le suivi des effectifs est confié aux services centraux de l'université, à partir des éléments communiqués par la Faculté de droit. Le dossier comporte peu de données chiffrées. Il est fait mention de données chiffrées relatives au devenir des diplômés (taux de réussite, de poursuite d'études et taux d'insertion professionnelle), mais le dossier d'autoévaluation est assez laconique sur le taux de poursuite d'études, se contentant de quelques données chiffrées non analysées. Le taux de réussite en première année varie entre 34 et 36 %, ce qui est inférieur à la moyenne nationale. En revanche, le taux de réussite en deuxième et troisième années dépasse les 90 %, taux qui semble particulièrement élevé et dont on aurait aimé connaître les modalités de calcul.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Forte dimension internationale de la formation dès la première année.
- Enseignements disciplinaires en langue étrangère.
- Présence d'un enseignement de professionnalisation sur les trois années.
- Un taux de réussite remarquable en deuxième et troisième années.

### Principaux points faibles :

- Innovations pédagogiques peu présentes.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Absence de portefeuille de compétences ou de documents similaires.
- Absence des modalités de calcul du taux de réussite en deuxième et troisième années de licence.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence en droit proposée par l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne présente des atouts importants liés à la pluralité des parcours, dont certains d'excellence, qui offrent un large choix aux étudiants, tout en facilitant leur orientation vers une spécialisation en master. La formation présente une dimension internationale importante et permet la découverte du monde professionnel à travers, notamment, des enseignements dédiés. Il est cependant regrettable que le suivi des compétences ne soit pas davantage formalisé. La même remarque peut être formulée à propos du conseil de perfectionnement : son absence ne peut être palliée par des réunions dans lesquelles les voix des personnels administratifs et des étudiants semblent peu audibles. Enfin, au regard de la spécialisation par parcours en licence, il serait souhaitable de développer les partenariats économiques.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Science politique* est un diplôme co-accrédité de deux universités : l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée – UPEM, dont les enseignements sont localisés à l'UPEC. Elle propose une formation en trois années, dont les trois premiers semestres sont communs avec la Licence *Administration et échanges internationaux*. De ce fait, cette offre de formation est rattachée à la fois à la Faculté d'administration et échanges internationaux et à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG). Elle propose une spécialisation en distinguant deux parcours : un parcours classique, *Science politique-service public* – SPO et un parcours sélectif, *Science politique à l'international* – SPI. La formation comprend, selon les années, une à deux unités d'enseignement (UE) distinctes. Surtout, le parcours international repose sur l'enseignement d'une langue étrangère supplémentaire, davantage de cours dispensés en langue étrangère, ainsi que sur un stage professionnel ou un séjour d'études obligatoirement à l'étranger.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs en matière de compétences et connaissances attendues sont définis, mais il semble parfois exister une confusion entre les objectifs en termes de débouchés professionnels et l'énoncé des compétences et connaissances spécifiquement attendus de la part des étudiants. Cela est moins vrai pour le parcours *Science politique à l'international* (SPI), dans la mesure où l'accent est davantage mis sur les compétences linguistiques acquises au cours de la formation.

Les deux parcours de la formation permettent l'acquisition des compétences et connaissances *a priori* nécessaires aux débouchés professionnels visés. Un effort important est réalisé s'agissant de la maîtrise des langues étrangères.

Les métiers et poursuites d'études sont bien renseignés dans la fiche d'autoévaluation et sont bien ceux que l'on peut attendre classiquement d'une licence en science politique. Les cours dispensés de la première année de licence (L1) à la Troisième année de licence (L3) sont tout-à-fait cohérents, tant du point de vue des objectifs professionnels visés que du point de vue de la spécialisation visée par chacun des deux parcours.

Les objectifs représentés par la délocalisation possible (double diplôme franco-allemand avec l'Université de Lüneburg), pour le parcours international, sont tout-à-fait cohérents avec la formation proposée. Peu de renseignements sont toutefois donnés sur cette formation délocalisée.

### Positionnement dans l'environnement

La formation s'insère très bien dans son environnement universitaire local (offre de l'établissement mais aussi, plus largement du site), en mutualisant des cours avec plusieurs autres licences de la Faculté et formations de l'IPAG (en L3). Il n'existe pas de doublon avec d'autres diplômes du même type dans l'est parisien et son orientation internationale est bien mise en valeur pour la distinguer de l'offre en science politique existant en région parisienne (universités et IEP).

La mobilité étudiante est organisée de façon satisfaisante et même remarquable, pour ce qui concerne le parcours international (possibilité de passer un double diplôme de licence *Science politique* en cotutelle avec l'Université Leuphana de Lüneburg, en Allemagne).

L'articulation avec le monde de la recherche et de l'expertise professionnelle est pensée et organisée de façon tout-à-fait satisfaisante pour un diplôme de licence. Des accords-cadres sont passés avec le tissu institutionnel, social et économique local, en lien avec la formation, mais peu de précisions sont apportées à ce sujet en dehors de la mention faite aux stages.

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est tout à fait claire. Les deux parcours de la licence existent dès la première année et se caractérisent par un important tronc commun pluridisciplinaire et l'existence pour chaque semestre d'une ou deux UE distinctes. Une mutualisation des enseignements existe pour les trois premiers semestres, avec la licence *Administration et échanges internationaux* (AEI). La spécialisation est organisée de façon progressive et permet une forme de personnalisation grâce au choix d'options à la carte. Des dispositifs sont mis en place pour les étudiants en situation particulière (sportifs de haut niveau, handicapés, salariés, alternance, etc.).

La place de la professionnalisation et l'organisation des stages est à la hauteur de ce qu'on peut attendre d'une licence et elles sont même particulièrement développées.

La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est bien remplie et très claire.

La place du numérique et autres innovations pédagogiques est satisfaisante par rapport à ce que l'on peut attendre dans ce type de formation avec, notamment, un portefeuille numérique d'expériences et de compétences dont dispose chaque étudiant.

La mobilité des étudiants est fortement encouragée dans les deux parcours et tout particulièrement dans le parcours international. La place des langues est de très bon niveau (cours de langue et en langues étrangères) et l'ouverture sur l'international est particulièrement bien pensée. Elle constitue un point fort de la formation.

Il existe des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite et de validation d'acquis qui sont bien détaillés, ainsi qu'une volonté de sensibiliser à l'intégrité scientifique.

### Pilotage

Les renseignements apportés, concernant l'équipe pédagogique, sont satisfaisants et sa composition est cohérente. Cette équipe est assez restreinte mais pluridisciplinaire. Il est par ailleurs précisé que les rôles spécifiques des responsables pédagogiques sont en cours de formalisation, ce qui explique sans doute la moindre qualité des informations apportées à ce sujet.

De la même façon, la mise en place d'un conseil de perfectionnement reste à venir (annoncée pour la rentrée 2018). L'équipe enseignante et le responsable pédagogique organisent toutefois des réunions afin de dialoguer avec les étudiants pour améliorer la formation. Il est regrettable que n'existent pas encore des dispositifs systématiques d'évaluations, par les étudiants, de la formation et des enseignements. La mise en place du conseil de perfectionnement devrait permettre d'y remédier.

Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement établies et très classiques pour une licence de ce type.

Il existe des dispositifs de mise à niveau des étudiants et le suivi de l'acquisition des compétences est mis en place de façon manifestement sérieuse.

Il est regrettable que le dossier n'apporte pas davantage d'informations relatives aux modalités de recrutement des étudiants.

### Résultats constatés

Les effectifs de la formation ne sont pas très élevés mais ils sont stables. Les taux de réussite sont clairement identifiés et d'un bon niveau.

L'analyse de la poursuite d'études existe, mais elle n'est pas très détaillée pour l'instant et pourrait être améliorée (il n'est notamment pas indiqué dans quelle université les étudiants poursuivent leurs études).

Le dossier met en avant une bonne volonté évidente en matière de récolte des données, concernant le devenir et l'insertion professionnelle des diplômés. Il indique d'ailleurs quels sont les dispositifs qui existent au niveau de l'UPEC. Pour autant, les données ne sont pas indiquées en tant que telles et il est simplement indiqué que le caractère encore récent de la formation rend le bilan difficile pour l'instant.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une spécialisation progressive et la possibilité de choisir dès la L1 deux parcours possibles.
- Un parcours international mettant réellement l'accent sur l'apprentissage des langues et la mobilité étudiante.
- Une attention particulière pour la professionnalisation.

### Principaux points faibles :

- Des modalités de pilotage peu précises à renforcer et à réorganiser.
- Des dispositifs d'évaluation et d'autoévaluation encore trop peu développés.
- Peu de données concernant le devenir des diplômés.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Peu d'informations sont apportées concernant les perspectives, si ce n'est la mise en place d'un conseil de perfectionnement. Les responsables de la formation sont encouragés à développer les procédures d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et à renforcer le dialogue entre l'équipe pédagogique, les étudiants et l'administration. Des données plus précises peuvent en outre être attendues concernant le devenir professionnel des étudiants, les modalités de sélection dans le parcours sélectif ainsi que la mobilité entrante et sortante. Les effectifs étant relativement modestes, les responsables de la formation sont encouragés à envisager également une politique de communication plus offensive et plus diversifiée sur le diplôme proposé, ses enseignements et autres dispositifs pédagogiques et ses débouchés. Ce, d'autant plus que la formation semble vraiment bien pensée et de qualité.



Département d'évaluation  
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : MÉTIERS DU DROIT DE L'IMMOBILIER

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle (LP), Mention *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier* comporte trois parcours :

- le parcours *Montage et gestion du logement locatif social*, habilité par le ministère chargé de l'enseignement supérieur en 2009 ;
- le parcours *Gestion éco patrimoniale de l'immeuble*, habilité et a ouvert à la rentrée 2011-2012. Il se localise sur le site de l'IUT de Fontainebleau ;
- le parcours *Administration de biens*, accrédité en 2015 et a ouvert pour la première fois en septembre 2016.

Cette LP est une formation en co-accréditation avec l'Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM).

Il est possible de suivre la licence en formation initiale, en formation continue ou sous la forme d'un contrat de professionnalisation, alternant une semaine en entreprise et une semaine à l'Université. Cette modalité d'organisation favorise l'insertion professionnelle.

La LP est ouverte à la formation continue et s'adresse aux salariés et aux demandeurs d'emploi, ayant au moins deux années d'expérience et pouvant bénéficier des dispositifs de Validation des acquis professionnels (VAP) ou de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

La formation est assurée uniquement en présentiel.

## ANALYSE

### Finalité

L'objectif de la formation est de permettre à des professionnels d'être en charge d'opérations immobilières, de conseil en gestion du patrimoine, de gestion locative, de gestion de copropriété, ou encore de gestion locative de logements ou d'immobiliers d'entreprises.

- Le parcours *Gestion écopatrimoniale de l'immeuble*, étant spécialisé autour des questions de développement durable, la formation a également pour objet de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances précises sur les questions liées aux contraintes économiques, environnementales et sociales, applicables à l'immeuble.
- Les parcours *Administration de biens* et *Montage et gestion du logement locatif social*, ont pour objectif de former des spécialistes chargés d'opérations immobilières, de la gestion de copropriété et de la gestion locative.

Les diplômés peuvent travailler dans des organismes d'habitat, de type HLM (Habitation à loyer modéré), aussi bien publics que privés, des sociétés de construction, des collectivités territoriales, des sociétés d'administration de biens ou de gestion du patrimoine, des cabinets d'administration de biens ou de syndic de copropriété.

Pour chaque parcours, les enseignements sont bien équilibrés entre théorie et pratique, les thèmes sont bien ciblés, pour permettre aux étudiants d'accéder à des métiers dans les différents secteurs de l'immobilier. Il y a une vraie cohérence de l'offre d'enseignements dans chaque parcours.

Les objectifs, les compétences professionnelles et les débouchés sont précisés dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui gagnerait, en lisibilité, à être un peu plus concise. Il y a trop d'informations pas toujours bien ordonnées qui entretiennent une certaine confusion.

### Positionnement dans l'environnement

La licence professionnelle complète l'offre de formation de l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit, en l'ouvrant au domaine de l'immobilier. Ce cursus répond aux exigences du marché du travail et à la demande de qualifications entre le niveau de technicien supérieur et celui de cadre supérieur. La LP permet aux étudiants d'acquérir rapidement une qualification professionnelle, pour des métiers clairement identifiés et porteurs d'avenir dans le secteur fondamental, lié au montage d'opérations immobilières complexes, à la gestion et à la construction de logements privés comme sociaux, à l'aménagement urbain durable, à la réhabilitation des logements, à la gestion et à la rénovation énergétique des bâtiments, etc.

Il n'y a pas de lien direct entre cette formation et la recherche, ce qui se comprend aisément s'agissant d'une licence professionnelle.

Cependant, les enseignants-chercheurs qui y interviennent ont une activité doctrinale et les formateurs ont le souci d'initier les étudiants à la recherche documentaire et à l'approfondissement de la réflexion, par le biais de projets tutorés et de mémoires qu'ils sont amenés à réaliser.

S'agissant des Partenaires socio-économiques, il existe des conventions de partenariat étroit, spécialement avec deux institutions et, à travers elles, avec un certain nombre de professionnels du domaine de l'immobilier.

Pour deux des trois parcours, les formations bénéficient de la collaboration du CEFLU (Centre d'Études et de Formation pour le Logement et l'Urbanisme) et de l'UNIS (Union des syndicats de l'immobilier), qui apportent un soutien technique professionnel : stages pour les étudiants qui suivent la licence en formation initiale (FI), contrats d'apprentissage pour la formation par alternance, contrats de professionnalisation pour la formation continue (FC), placement des étudiants à l'issue de la formation, enseignants professionnels, etc.).

Le CEFLU est représenté dans les organes d'évaluation ou de contrôle de la LP, qu'il s'agisse du comité de suivi, (FI et FC) ou du conseil d'apprentissage et du conseil de perfectionnement (pour la formation par alternance). Ces organes dressent chaque semestre un bilan de la formation et proposent éventuellement les améliorations, modifications ou aménagements nécessaires.

En ce qui concerne l'UNIS (qui est un syndicat de professionnels), il permet aux étudiants de bénéficier d'une passerelle avec le monde professionnel (actions menées auprès des professionnels, en vue de l'embauche en contrat de professionnalisation ou de recrutement en contrat à durée indéterminée ou déterminée (CDI ou CDD), à l'issue de la formation).

Des partenariats sont également établis avec des institutions publiques et avec des professionnels, (avocats, architectes, magistrats, paysagistes, bureaux d'études, bureaux de contrôle, entreprises, syndicats, géomètres,...)  
Il n'y a pas de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

### Organisation pédagogique

L'objectif est de donner aux étudiants une formation spécialisée dans le domaine immobilier. Des cours spécifiques sont dispensés par des professionnels et des cours plus généraux sont assurés par les enseignants de l'Université.

En formation initiale, le programme est concentré en début d'année universitaire, pour permettre le déroulement du stage et l'élaboration d'un projet tutoré et d'un mémoire de fin de formation.

En FA (formation par alternance) et FC (formation continue), les enseignements sont répartis sur l'ensemble de l'année selon le système de l'alternance : une semaine de cours et une semaine en entreprise.

Des modules de mise à niveau sont organisés en début d'année universitaire sur les matières juridiques fondamentales (ils portent sur une introduction générale au droit et sur les institutions, le droit des obligations, le droit administratif, le droit commercial et, éventuellement, le droit pénal).

La présence aux cours magistraux (CM) et aux travaux dirigés (TD) est obligatoire et contrôlée.

Plusieurs éléments de professionnalisation sont inclus dans la formation : apprentissage, stage, projet tutoré, accompagnement des étudiants par les professionnels, dans leur stage, alternance et projets professionnels.

Un projet tutoré est organisé sur le premier semestre (S1) de Licence et donne lieu à une convention de projet tutoré avec les partenaires. Il fait l'objet d'une soutenance collective devant un jury composé de deux enseignants et du maître de stage ou d'apprentissage ou du tuteur professionnel.

Le stage d'une durée de 12 à 16 semaines, pour les étudiants en formation initiale, donne lieu à un mémoire individuel, qui fait l'objet d'une soutenance au second semestre (S2) devant un jury comprenant au moins un enseignant et un professionnel.

Les étudiants en formation continue ou en formation par alternance doivent rédiger et présenter un mémoire de fin de formation. Ce dernier porte à la fois sur l'expérience pratique acquise par l'étudiant, l'apprenti ou le stagiaire dans l'entreprise et sur un problème de droit rencontré ou susceptible d'être rencontré. L'articulation du projet tutoré et du mémoire de stage permet de suivre la progression de l'étudiant sur l'année, quant à son approche du monde du travail.

Concernant la place du numérique, les étudiants ont accès à un compte EPREL (Espace pédagogique de ressources en ligne), alimenté par les cours mis en ligne. Ils bénéficient des outils de recherche documentaire et de cours d'informatique.

La nature territoriale de la formation ne prédispose pas à une mobilité internationale ; mais un stage à l'étranger peut être envisageable. La formation est ouverte aux étrangers qui remplissent les critères d'inscription. Un enseignement d'anglais juridique de l'immobilier est assuré au second semestre.

### Pilotage

Deux personnels administratifs sont dédiés à la formation ; l'une pour l'aspect pédagogique, universitaire et l'organisation administrative des enseignements, examens, emploi du temps..., l'autre pour l'aspect professionnel : gestion des stages, des partenariats, de la formation continue et de l'apprentissage.

Le corps enseignant se compose d'universitaires, mais aussi d'intervenants choisis pour leur parfaite connaissance des problématiques qu'ils doivent aborder avec les étudiants. : notaire, avocat, paysagiste-urbaniste, agent immobilier, bureaux d'études, écologue urbain, maître des requêtes au Conseil d'État (CE) ou à la Cour administrative d'appel (CAA), bailleurs sociaux, syndic, comptable, géomètre, architecte...

Plus de 200 heures de formation seraient assurées par les professionnels. Cette donnée n'est pas vérifiable, dans la mesure où les tableaux de l'équipe pédagogique sont incomplets et ne font pas état du nombre d'heures assurées par les intervenants professionnels.

Concernant les modalités de pilotage, deux réunions sont prévues à la fin de l'année universitaire et en milieu d'année, entre les enseignants et les partenaires (UNIS, CEFLU) pour déterminer les orientations et tenir compte des évolutions du secteur.

Deux autres réunions du corps enseignant interviennent également deux fois par semestre, concernant l'organisation des semestres, les répartitions des projets tutorés, l'élaboration de la liste des jurys de soutenance...

Un comité de suivi de la licence se réunit à la fin de chaque semestre ; il tient compte notamment des retours des étudiants sollicités lors des réunions « élève-enseignement » (sic) qui se tiennent deux fois par an. Le dossier ne fournit pas d'exemples concrets de prise en compte des souhaits ou propositions émises. À cela s'ajoutent des échanges entre intervenants de manière non institutionnalisée.

Le contrôle des connaissances a lieu à l'issue de chaque semestre. Une session de rattrapage du S1 et du S2 se fait dans les 15 jours à 3 semaines suivant les résultats de la première session du S2. Les notes se compensent ainsi que les unités d'enseignements (UE).

À défaut de précision, le régime de contrôle des connaissances semble classique. Les règles sont explicitées dans la brochure de la formation à destination des étudiants. Ces évaluations doivent comprendre des épreuves écrites, des épreuves orales et des notes de contrôle continu.

S'agissant du suivi de l'acquisition des compétences, la formation distingue les enseignements « purement » juridiques, qui permettent de transcrire les acquis en compétences pratiques (cas pratique soumis aux étudiants), des enseignements techniques qui complètent la formation juridique, en conférant aux étudiants des compétences techniques (expertise, connaissance des matériaux de construction, gestion de copropriété). Ce qui donne une lisibilité de l'acquisition des compétences et permet de dresser un bilan des acquis en terme de compétences.

Les projets tutorés et les rapports de stage s'inscrivent dans la même dynamique.

Pour les dispositifs d'aide à la réussite, des modules de mise à niveau sont organisés en début d'année universitaire, sur les matières juridiques fondamentales (ils portent sur une introduction générale au droit et sur les institutions, le droit des obligatoires, droit administratif, droit commercial et, éventuellement, droit pénal).

Les étudiants sont en contact constant avec leur tuteur.

Un accompagnement spécifique est proposé aux publics de la formation continue pour un approfondissement de leurs connaissances, voire pour une réorientation complète.

### Résultats constatés

Le dossier ne fournit pas de renseignements sur le nombre de candidatures et sur les effectifs globaux de la formation.

La licence professionnelle s'adresse à un public très large : l'ensemble des diplômés de niveau Bac+2 (deuxième année de licence - L2 universitaire, mais aussi brevet de technicien supérieur - BTS ou diplôme universitaire de technologie - DUT). La formation est ouverte à la formation continue et s'adresse aux salariés et aux demandeurs d'emploi, ayant au moins deux années d'expérience et pouvant bénéficier des dispositifs de VAP ou de VAE. Elle peut donc être intégrée par la procédure de Validation des acquis professionnels, comme elle peut être obtenue, totalement ou partiellement, par une Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Il est cependant reconnu que la majorité du public est en formation initiale ou en formation par alternance (apprentissage), très peu en formation continue (mais le dossier ne fournit pas d'informations chiffrées).

Le recrutement est subordonné à l'obtention d'un stage pour les étudiants en Formation initiale ou, pour les étudiants en formation continue, d'un contrat de professionnalisation, d'une période de professionnalisation, d'un congé individuel de formation (CIF), d'un contrat de sécurisation de l'emploi (CSP) ou d'un plan de formation.

Des informations parcellaires concernent les étudiants du parcours *Gestion écopatrimoniale de l'immeuble* : sur une soixantaine de candidatures chaque année, de 8 à 11 étudiants sont inscrits. On relève que, proportionnellement, le nombre d'abandon est assez élevé.

En effet, pour ce même parcours et au titre de l'année 2017-2018 : sur 59 candidatures ; 11 étudiants inscrits (dont 1 redoublant) ; 5 étudiants diplômés ; 5 abandons ; 2 étudiants en poursuite d'études.

On constate pour ces dernières années, une baisse du nombre d'étudiants diplômés par rapport au nombre d'étudiants inscrits.

Le dossier ne fournit pas de renseignements chiffrés sur les 2 autres parcours.

Concernant le devenir des diplômés, *les renseignements sont également incomplets.*

Selon une enquête réalisée par l'UPEC, on constate, pour le parcours *Montage et gestion du logement locatif social*, que 83,3 % des étudiants (qui ont répondu) étaient en emploi à la date de l'enquête réalisée. Cette même enquête montre que deux étudiants (parmi ceux qui ont répondu) ont poursuivi leurs études dans une première année de master (M1) *Droit immobilier*. Certains diplômés poursuivent en contrat à durée indéterminée (CDI) l'emploi occupé en formation. Les enquêtes révèlent que les emplois occupés par les diplômés sont en adéquation avec la formation suivie et se situent dans les domaines de l'immobilier, de la gestion du patrimoine, de la copropriété, etc. Les informations communiquées sur ce point ne concernent que le parcours *Gestion écopatrimoniale de l'immeuble*.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Variété des intervenants professionnels du secteur immobilier.
- Présence cumulée d'enseignements juridiques et techniques.
- Formation ouverte en formation initiale, en formation en alternance et en formation continue.
- Pertinence et cohérence internes des trois parcours, en adéquation avec les objectifs professionnels.
- Aspect innovant du cursus : parcours *Gestion écopatrimoniale de l'Immeuble*.
- Présence de partenariats précis et variés.

### Principaux points faibles :

- Données communiquées sur les effectifs et le suivi des étudiants très insuffisantes, ne permettant pas d'apprécier l'attractivité de la formation et la réelle insertion professionnelle des étudiants, pour tous les parcours.
- Fiche RNCP trop détaillée, ce qui nuit à sa lisibilité pour les étudiants.
- Abandons en cours de route et taux de réussite faible, au regard des informations fournies.
- Fonctionnement et portée du conseil de perfectionnement non expliquée (une seule allusion à propos de la participation des professionnels).

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le créneau choisi est intéressant et se démarque des autres formations.

Il convient de consolider, voire de renforcer les partenariats avec les professionnels de l'immobilier et de la copropriété.

Il est nécessaire également, pour plus de lisibilité, de présenter une fiche RNCP plus concise ou tout au moins plus ordonnée.

Il importe d'améliorer le suivi des étudiants, peut-être par le biais d'associations d'étudiants (dont l'existence n'apparaît pas dans le dossier) ou de réseaux d'anciens et donner une réalité au conseil de perfectionnement.



## MASTER DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la propriété intellectuelle* est une formation de deux années ayant pour objectif d'offrir aux étudiants des connaissances en droit de la propriété intellectuelle, dans la perspective principale d'une insertion professionnelle. La première année de master (M1) est ouverte aux titulaires d'une licence et l'accès à la deuxième année de master (M2) se fait sur dossier.

Les enseignements sont dispensés en présentiel sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) en M1, puis sous forme de séminaires en M2. Les étudiants effectuent en outre un stage en M2. La formation a lieu au sein de la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil Val De Marne (UPEC) (Bât. A - Bureau A 028 83-85, avenue du Général de Gaulle 94 000 Créteil).

### ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs de la formation sont clairement exposés. Il s'agit d'offrir aux étudiants une formation qui leur permet de maîtriser l'ensemble du droit de la propriété intellectuelle, tant dans sa dimension théorique que dans son application pratique. L'intitulé de la formation est en parfaite cohérence, tant avec ses objectifs qu'avec son contenu puisqu'il met clairement l'accent sur sa dimension pratique et professionnalisante. La formation est par ailleurs inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).</p> <p>Les débouchés professionnels sont cependant plus vastes puisqu'ils ne se limitent pas au seul domaine de la propriété intellectuelle strictement entendu : avocat, juriste d'entreprise, conseil en propriété industrielle, juriste dans des établissements administratifs, avec des aspects de propriété intellectuelle et établissements culturels (bibliothèques nationales, etc.), juriste dans des organisations communautaires et internationales (Office européen des brevets, Office de l'harmonisation du marché intérieur).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Au sein de l'UPEC, le master <i>Droit de la propriété intellectuelle</i> est l'unique formation traitant des problématiques liées à la propriété intellectuelle. Il faut souligner qu'en région parisienne Est, il est le seul à être consacré au droit de la propriété intellectuelle sous toutes ses formes (droit d'auteur, droit de la propriété industrielle, droit des nouvelles technologies), tout en privilégiant la dimension appliquée de la discipline. En outre, c'est l'un des seuls Masters en France privilégiant une approche très pratique, tout en étant spécialisé dans l'ensemble du droit de la propriété intellectuelle.</p>

La formation a une vocation essentiellement professionnelle, mais la recherche n'est pas négligée en raison de la présence de nombreux enseignants-chercheurs. De plus, les étudiants sont amenés à rédiger un mémoire d'environ 30 pages, sur un sujet et à participer à certaines activités, en lien avec la recherche (publications dans la revue « Palimpseste », éditée et diffusée par LexisNexis et envoyée auprès de 500 professionnels du droit de la propriété intellectuelle, ainsi que dans la revue mensuelle « Communication – Commerce électronique ». Ils participent également à la préparation d'un colloque annuel, ayant lieu dans des endroits prestigieux, tels que l'Assemblée Nationale, la Cour d'appel de Paris et la Cour de cassation).

Les partenariats noués avec le monde socio-économique sont nombreux, quoique principalement informels (avec des professionnels mais aussi avec la troisième chambre du Tribunal de grande instance (TGI) de Paris, spécialisée en droit de la propriété intellectuelle). Dans le même ordre d'idées, sans qu'il existe un partenariat formel, des enseignants étrangers (notamment de la Faculté de droit de Genève en Suisse, de Montréal, de Laval et de Québec au Canada) viennent régulièrement faire des conférences au sein du M2.

### Organisation pédagogique

La formation, étalée sur deux années, est très cohérente : la première année permet de consolider les connaissances en droit privé et de commencer à se spécialiser en droit de la propriété intellectuelle. Les étudiants doivent choisir une matière avec travaux dirigés, parmi les matières fondamentales de droit privé proposées, ainsi qu'une matière optionnelle. Certaines matières sont en revanche imposées, tel que l'anglais ou des enseignements relatifs à la procédure civile et pénale. Les matières de spécialisation relatives à la propriété intellectuelle et le cours d'informatique sont également obligatoires au premier et au deuxième semestres (S1 et S2). La seconde année offre une formation bien plus spécialisée et totalement orientée vers le droit de la propriété intellectuelle, l'ensemble des étudiants du M2 suivant les mêmes enseignements.

La place de la professionnalisation est très satisfaisante : un stage obligatoire, d'une durée d'environ trois mois, est compris dans la formation du M2, ce stage donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Par ailleurs, chaque année, un projet autour d'un thème innovant est organisé en collaboration avec un cabinet d'avocats. Il existe également une association des anciens du M2, ayant pour ambition de développer un réseau entre les anciens étudiants, le corps enseignant et les professionnels.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est satisfaisante.

La dimension numérique est présente, aussi bien en M1, où les étudiants suivent un cours d'informatique, obligatoire aux S1 et S2, qu'en M2, où les étudiants suivent un cours de droit des nouvelles technologies et sont confrontés aux technologies de l'information (blocage de sites internet, liens commerciaux, noms de domaine, etc.). À l'occasion de leur formation, les étudiants rencontrent également des experts en informatique et étudient le droit des logiciels et des bases de données. Par ailleurs, ils tirent profit du site intranet de la Faculté et de la bibliothèque numérique mise à leur disposition. L'utilisation du numérique comme outil pédagogique paraît néanmoins assez traditionnelle (il n'est pas mentionné de pédagogies innovantes, telles que les jeux sérieux ou classes inversées).

La dimension internationale de la formation est indéniable : en M1, les étudiants ont un enseignement obligatoire d'anglais. En outre, l'enseignement de droit des nouvelles technologies est dispensé en anglais, aussi bien en M1 qu'en M2. Les étudiants sont amenés à réaliser un certain nombre d'exercices en anglais. Enfin, le stage obligatoire peut être effectué à l'étranger et certains l'ont fait (en Chine, en Australie, à Londres, aux Etats-Unis d'Amérique -USA, etc.).

La validation d'acquis totale ou partielle est possible, mais demeure rare (zéro à un dossier par an).

### Pilotage

L'équipe pédagogique est stable, diversifiée et équilibrée, en ce qu'elle est composée en partie d'enseignants-chercheurs et en partie de professionnels (juristes, directeurs juridiques, magistrats, avocats, etc.). Ces derniers sont particulièrement présents en M2. L'équipe pédagogique se réunit trois fois par an, afin de dresser un bilan de l'année en cours : des échanges sur les possibles perfectionnements ont lieu tout au long de l'année.

Il n'existe pas, à proprement parler, d'évaluation des enseignements par les étudiants. Cependant, il est mentionné que, plusieurs fois par an et, notamment à la fin de l'année, il est demandé aux étudiants de s'exprimer afin, dans une logique constructive, d'améliorer encore le diplôme. En outre, un délégué choisi parmi les étudiants a pour mission de représenter ceux du Master. Il joue également l'intermédiaire entre les enseignants et les étudiants, si cela s'avère nécessaire, sur des questions collectives qui concernent l'ensemble de la formation. Les étudiants sont également entendus individuellement en cours d'année afin de recueillir leurs observations. Il n'est en revanche pas fait mention de la mise en place d'un Conseil de perfectionnement et les annexes jointes n'attestent pas de réunions en ce sens.

Les modalités de l'évaluation des connaissances ne sont pas précisées. Il est simplement indiqué que le master suit les règles et directives de l'Université en matière de jurys, leur composition étant communiquée aux services centraux de celle-ci, pour validation en début d'année. Par ailleurs, la brochure du Master – librement accessible en ligne et distribuée en version papier aux étudiants en début d'année – explicite très clairement les modalités de contrôle des connaissances, les règles de validation des compétences et les règles d'attribution des crédits ECTS. En revanche, il n'est pas prévu de portefeuille de compétences ou un autre outil similaire, pour aider les étudiants à formaliser leurs compétences acquises, le dossier précisant à ce sujet qu'un tel outil est inadéquat pour les disciplines juridiques.

L'aide à la réussite est relativement faible, dans la mesure où il n'existe pas d'enseignement de mise à niveau pour les étudiants entrant dans la formation. Toutefois, la sélection à l'entrée du M2, en fonction de plusieurs prérequis, est mise en avant.

### Résultats constatés

L'attractivité de la formation est certaine, l'Université recevant chaque année de nombreuses candidatures (environ 500, parfois même davantage pour le M2). S'agissant du M1, tous les dossiers sont étudiés par le Directeur du master, même si l'inscription est de droit pour les étudiants en licence à l'UPEC. En M2, les effectifs sont relativement faibles, mais stables (un peu moins d'une vingtaine d'étudiants en général).

Le taux de réussite est excellent. L'insertion professionnelle est très bonne, même si l'on peut observer qu'un nombre considérable d'étudiants poursuivent des stages suite à leur M2, surtout depuis 2016.

L'obtention du Master n'est pas nécessairement une fin en soi. Il est en effet possible de poursuivre des études afin d'obtenir l'examen du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) ou de poursuivre un cursus dans une université étrangère. Il est également possible de réaliser une thèse de doctorat ou un second Master spécialisé en France ou à l'étranger.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Enseignements en forte adéquation avec les objectifs de la formation ;
- Forte professionnalisation de la formation, en adéquation avec les attentes de la pratique, sans que les liens avec la recherche en pâtissent.
- Très bonnes perspectives d'insertion professionnelle.
- Pilotage et encadrement attentifs des étudiants.

### Principaux points faibles :

- Nombreux partenariats académiques et professionnels, mais encore trop peu formalisés.
- Outils pédagogiques numériques innovants peu sollicités.
- Pas de mise en place d'un conseil de perfectionnement ou d'outils d'évaluation par les étudiants.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit de la propriété intellectuelle* est une formation attractive et de grande qualité. Elle permet aux étudiants d'acquérir de solides connaissances en droit de la propriété intellectuelle, favorisant leur insertion professionnelle. Cette formation gagnerait cependant à formaliser des partenariats avec le monde socio-économique et des universités étrangères et à mettre en place un Conseil de perfectionnement effectif.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT DE LA SANTÉ

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le Master *Droit de la santé* de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) forme en deux ans des juristes et des professionnels de la santé au droit de la bioéthique et au droit de la santé, afin qu'ils puissent intégrer les postes de juristes au sein du secteur des biotechnologies, mais également des postes de gestionnaires d'établissements de santé et d'établissements sociaux et médico-sociaux, du secteur public comme du secteur privé. La mention *Droit de la santé* dispose en deuxième année de master (M2) de deux parcours : *Droit de la bioéthique* et *Droit du système de santé*. Le parcours *Droit de la bioéthique* a une vocation recherche affichée. Les enseignements sont ouverts à la formation initiale (FI) et à la formation continue (FC). Le recrutement en master *Droit de la santé* donne lieu à une sélection des étudiants.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation apparaissent clairement dans le dossier, qui distingue la formation juridique théorique, qui mène au doctorat, et la formation juridique pratique, qui permet l'accès aux professions du champ sanitaire et médico-social, ouvertes aux titulaires du diplôme. Les enseignements proposés en première année de master (M1) sont très généralistes (droit pénal, droit matériel de l'Union, histoire des idées politiques), à l'exception du cours de droit de la santé et se spécialisent uniquement au niveau du M2. Il serait intéressant de disposer de certains enseignements plus spécialisés dès le M1, afin de répondre aux objectifs des apprenants qui ont fait le choix de la mention droit de la santé. L'existence d'une unité d'enseignement (UE) optionnelle de préparation aux concours administratifs, au niveau du M1, permet de répondre aux objectifs professionnels des apprenants se destinant à intégrer la fonction publique. Il serait intéressant de développer, au sein du parcours *Droit du système de santé* une UE consacrée à la méthodologie des concours. Le dossier indique l'existence d'une UE *Conférences de méthodologie et d'actualité*, sans préciser la nature des exercices méthodologiques proposés aux apprenants préparant les concours.

La liste des fonctions susceptibles d'être occupées par les diplômés coïncide avec l'offre de formation. La nature des enseignements proposés au M2 correspondent aux objectifs tant professionnels que scientifiques de la formation, même si certains enseignements pourraient sans doute être développés dans le cadre de la préparation aux concours. Un module spécifique de préparation aux concours est prévu uniquement au niveau du M1. Il serait sans doute utile de le proposer au niveau du M2.

### Positionnement dans l'environnement

Au sein de la communauté d'université et d'établissement (COMUE) Université Paris-Est, l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) propose un master santé et médico-social. Il ne semble pas exister de partenariats avec ce master, ni avec les autres offres d'Île-de-France (notamment, les universités : Paris 8, Paris-Saclay, Paris Descartes ou encore Paris sud). Il existe, en revanche, des partenariats en matière de recherche avec des organismes nationaux (Institut Pasteur, Commission nationale de l'informatique et des libertés - CNIL, Institut national des données de santé...), mais également au sein même de l'Université avec les unités de formation et de recherche (UFR) de médecine et d'économie. Le dossier met bien en évidence la particularité du parcours *Droit de la bioéthique*, au regard de l'offre de formation existante en Île-de-France.

La formation est rattachée à l'unité de recherches équipe d'accueil (EA) Marchés, Institutions, Libertés (MIL). Les étudiants du Master sont associés à des séminaires et tables rondes organisés par les membres du laboratoire, sans que l'on connaisse précisément lesquels. De même, il n'est pas indiqué si les étudiants de la mention ont la responsabilité, dans le cadre de leur cursus, du montage d'un projet de recherche comme une journée d'études. Le nombre exact d'étudiants issus du Master et plus particulièrement du parcours *Droit de la bioéthique*, actuellement inscrits en doctorat, n'est pas connu (« de l'ordre de 20 % environ », selon le dossier). Or, le dossier insiste sur la possibilité offerte aux étudiants des deux parcours de M2 de poursuivre en doctorat.

Le dossier fait bien état de partenariats avec des organismes de recherche en santé. Des professionnels du champ sanitaire et médico-social interviennent dans le master, mais le dossier ne précise pas le pourcentage de professionnels intervenants. Ce manque d'information nuit à l'analyse. Le master bénéficie de partenariats institutionnels avec les acteurs du système de santé, qui accueillent les étudiants en stage (Agence régionale de santé (ARS), établissements de santé, laboratoire SANOFI, etc.). Il ne dispose pas de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieurs étrangers, ce qui n'a rien d'exceptionnel dans la discipline.

### Organisation pédagogique

La structuration de la formation autour d'un tronc commun en M1 et d'une spécialisation dans le cadre des deux parcours du M2 permet une spécialisation progressive intéressante pour les étudiants, avec notamment un module de méthodologie au niveau du M1. En revanche, l'absence de module de préparation aux concours en M2 n'est pas cohérente, notamment pour le parcours *Droit du système de santé*. Des dispositifs spécifiques sont mis en place pour les étudiants en situation de handicap.

Le dossier indique qu'il n'existe pas de dispositifs particuliers susceptibles d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) renseigne parfaitement sur les compétences certifiées et les fonctions susceptibles d'être exercées à la sortie du Master. Toutefois, il n'existe pas un suivi formalisé des compétences acquises.

Il n'existe pas de stage en M1, ce qui ne favorise pas la professionnalisation des apprenants, d'autant que les UE du M1 sont très générales et non spécialisées en droit de la santé. Les étudiants disposent d'une possibilité de choix en M2, entre un stage de 3 mois minimum ou un mémoire de recherche, ce qui permet de professionnaliser le parcours de l'étudiant. Les modalités d'évaluation du stage sont bien précisées et cohérentes. On peut regretter l'absence de stage obligatoire pour le parcours recherche *Droit de la bioéthique*, au regard du peu de débouchés de la carrière académique et de la possibilité d'effectuer des stages dans des organismes de recherche.

Les enseignants-chercheurs (EC) intervenant dans le Master sont membres de l'unité de recherches E.A. MIL.

Les étudiants des deux parcours faisant le choix du mémoire sont accompagnés dans le choix du sujet et dans sa rédaction par des formations méthodologiques. Il est dommage qu'il n'existe pas un enseignement spécifique consacré à l'intégrité scientifique.

La place du numérique dans l'enseignement est limitée à un enseignement en informatique obligatoire en M1, qui devient optionnel en M2. Une plateforme permet aux étudiants d'accéder à des documents de cours en ligne. La place du numérique et de l'innovation pédagogique est largement insuffisante.

L'enseignement d'une langue étrangère est obligatoire en M1. En M2, il est fait mention d'un enseignement en langue anglaise (et non de la langue anglaise) au premier semestre (S1) uniquement, portant sur des thèmes relatifs à la santé et son droit dans le monde anglo-saxon. Il n'existe donc plus un enseignement de la langue anglaise en M2. L'enseignement d'une langue étrangère, autre que l'anglais, est possible à titre facultatif en M2. On peut regretter l'absence de continuité entre le M1 et le M2. Aucune précision n'est apportée sur l'évaluation des compétences linguistiques. Il n'y a pas non plus de dispositifs mis en place pour évaluer le niveau de compétence linguistique des étudiants. Aucune statistique n'est fournie sur les mobilités entrantes et sortantes, dans le cadre de dispositifs Erasmus ou autres conventions d'échanges internationaux.

### Pilotage

L'équipe pédagogique est majoritairement composée d'universitaires autour d'un responsable de mention, qui est également responsable du parcours *Droit de la bioéthique* et d'un responsable du parcours *Droit du système de santé*. On peut regretter l'absence de réunion de l'équipe pédagogique en son ensemble. Aucune statistique ne nous permet d'apprécier la part des professionnels intervenants dans la formation. Les modules professionnalisants sont confiés à des professionnels, sans que nous disposions de statistiques sur la répartition des enseignements entre universitaires et professionnels. Le dossier ne renseigne pas les qualités des professionnels extérieurs. Le tableau récapitulatif annexé au dossier des enseignements reprenant la répartition entre universitaires et vacataires ne précisent pas les fonctions de ces vacataires. Il serait intéressant pour l'analyse de connaître les fonctions des professionnels qui interviennent dans le M2, d'autant que le dossier indique que la liste des intervenants est portée à la connaissance des étudiants. Il serait utile que cette liste figure dans le dossier.

L'absence d'un conseil de perfectionnement ne permet pas d'évaluer la formation et de formuler des propositions d'évolution. L'évaluation de la formation et des enseignements n'est pas formellement organisée. Chaque enseignant demeure libre de faire évaluer son enseignement par les étudiants. Il serait utile de systématiser ces évaluations.

Les modalités d'évaluation sont définies par chaque enseignant au début de son cours. Il n'y a donc pas de politique d'évaluation définie par la direction du Master. De plus, le dossier ne renseigne pas sur la part de contrôle continu et sur la part d'examens terminaux (le dossier indique qu'un tableau des modalités de contrôle des connaissances est annexé au dossier et ce tableau n'a pas été trouvé). Les compétences, qui doivent être acquises par les étudiants, sont précisées dans la fiche RNCP. Les modalités de suivi de ces compétences ne font pas l'objet d'une procédure spécifique. Le supplément au diplôme précise bien le niveau de compétences acquises par l'étudiant.

Les modalités de recrutement en M1 ne sont pas précisées, il aurait pourtant été utile de connaître les critères de sélection. Il en va de même pour l'accès au M2. Il est seulement indiqué que les étudiants ayant validé le M1 peuvent intégrer l'un des deux parcours. Les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants sont précisés dans le dossier, avec notamment un enseignement de mise à niveau de droit de la santé (en S2 du M1) et l'existence de passerelles vers d'autres formations de M2.

### Résultats constatés

Les effectifs de M1 ne sont pas très importants, ce qui peut être expliqué par la jeunesse de la mention. Ils sont passés de 10 la première année à 16 pour l'année 2017-2018. Les effectifs de M2 sont stables (avec 28 inscrits en 2015-2016 et 29 inscrits pour l'année 2017-2018). Il n'est pas possible d'apprécier la part des apprenants inscrits en formation continue. Les effectifs des deux parcours en M2 sont relativement stables, avec une moyenne sur trois ans de 15 étudiants, pour le parcours *Droit de la bioéthique* et une moyenne de 13 étudiants pour le parcours *Droit du système de santé*. Les taux de réussite des étudiants sont bons (en moyenne autour de 80 % en M1 et en M2), lorsque l'on calcule le taux par rapport aux étudiants présents, mais nous ne disposons des taux que pour le parcours *Droit de la bioéthique*. Nous ne disposons pas des chiffres pour le parcours *Droit du système de santé*. Les chiffres ne sont pas commentés.

Les modalités de collectes d'informations sur le devenir des étudiants sont réalisées par le pôle Statistique, Évaluation et Observatoire Étudiant, de la Direction des études et de la vie étudiante, qui réalise l'enquête ministérielle d'insertion des diplômés. Les seuls chiffres mis à disposition des évaluations sont les chiffres de 2013 et 2014 et ce, uniquement pour le parcours *Droit de la bioéthique*.

Il est difficile d'apprécier le taux de diplômés en emploi, au regard du nombre faible de répondants à l'enquête (taux de réponse de 50 % et 54,2 % respectivement pour les diplômés de 2013 et 2014).

Parmi les diplômés de 2013 et 2014 (seuls chiffres disponibles), l'insertion professionnelle à la sortie du M2 demeure moyenne, avec un taux de 66,7 % en 2014 pour le parcours *Droit de la bioéthique*. Il est également difficile d'apprécier l'adéquation de l'insertion professionnelle aux objectifs affichés de la formation, à défaut de précisions relatives aux secteurs de l'insertion professionnelle (absence de précision sur le secteur d'insertion public ou privé, sur la nature des concours réussis).

Le nombre de diplômés en poursuite d'études est relativement stable. Aucune information ne permet d'apprécier l'adéquation des poursuites d'études aux objectifs affichés de la formation, à défaut de préciser la nature de l'insertion professionnelle.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Adossement à la recherche, au regard de la spécialité des intervenants.
- Diagnostic réalisé avec un grand sérieux par le responsable de la formation, dans le cadre de l'analyse SWOT (des forces, faiblesses, opportunités et menaces), en début de dossier d'autoévaluation.

### Principaux points faibles :

- M1 très généraliste et non spécifique au champ du droit de la santé.
- Débouchés du parcours recherche *Droit de la bioéthique* non connus avec précision (nombre d'inscription en thèses de doctorat).
- Absence de conseil de perfectionnement et d'évaluation des enseignements.
- Suivi de l'insertion professionnelle manquant de précisions (pas d'identification des postes occupés, privé ou public ; pas de chiffres pour le parcours *Droit du système de santé*).

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mise en place d'un conseil de perfectionnement permettra d'ajuster le contenu de la formation et d'identifier les éléments à introduire, pour assurer encore davantage sa professionnalisation. Le développement des technologies innovantes du master devrait pouvoir encore renforcer son attractivité, notamment dans le domaine de la formation continue. L'insertion professionnelle du parcours recherche *Droit de la bioéthique* devrait pouvoir être développée et valorisée, notamment en affichant le nombre de thèses de doctorat soutenues et en préparation. Dans la perspective d'une diminution des voies d'accès à la carrière académique, il serait intéressant de connaître les autres voies de l'insertion professionnelle des lauréats du parcours *Droit de la bioéthique* de M2. De façon plus globale, il peut être intéressant de développer des partenariats avec l'offre de formation en droit de la santé des autres universités d'Île-de-France.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT DE L'IMMOBILIER

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de l'immobilier* vise à former des juristes ayant une double compétence de droit privé (de la construction) et de droit public (de l'urbanisme). La formation offre des débouchés dans les collectivités territoriales, les compagnies d'assurance, les sociétés de promotion immobilière, le barreau. Certains étudiants poursuivent en doctorat. La formation se déroule à la Faculté de droit de Créteil.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>Les compétences visées concernent le conseil pour l'appréciation de la conformité de projets immobiliers, l'optimisation dans le montage d'opérations immobilières ou d'urbanisme et le traitement de la responsabilité des constructeurs et des assurances. Les compétences sont clairement identifiées et la formation est bien organisée pour les transmettre.</p> <p>Les principaux débouchés sont bien explicités dans le dossier : professions judiciaires, services d'instruction des permis de construire des collectivités territoriales, services juridiques des sociétés de construction et de promotion immobilière. Le résumé descriptif de la formation dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mentionne correctement les différents débouchés. Les enseignements délivrés sont parfaitement adéquats pour acquérir les compétences nécessaires et occuper les emplois visés.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La formation est la continuation d'un DESS intitulé <i>Droit de la construction</i> créé dans les années 70 et délivre une formation réputée dans cette spécialité. Aucune coopération avec d'autres formations proches n'est renseignée. Il s'agit d'une formation classique qui est rencontrée dans un certain nombre de facultés de droit.</p> <p>La formation a une vocation principalement professionnelle, même si certains étudiants s'orientent vers un doctorat. Le lien avec la recherche résulte, d'une part, de l'activité scientifique des enseignants qui publient régulièrement dans les revues spécialisées du domaine, et d'autre part, du choix des sujets de mémoires et de stages.</p>

S'agissant de son articulation avec les partenaires socio-économiques, aucun accord cadre n'a été conclu formellement avec des partenaires privés, malgré l'intérêt de certaines entreprises ou associations professionnelles.

Concernant l'international, la mobilité étudiante est régulière via ERASMUS. Est en projet le développement de liens avec l'Université de Fribourg en Suisse.

### Organisation pédagogique

La formation est organisée autour d'un tronc commun, sans options. La première année est consacrée aux enseignements fondamentaux, tandis que la seconde est consacrée aux enseignements de spécialité. L'enseignement se fait en présentiel, sans adaptation spécifique pour les étudiants salariés.

La mise en situation professionnelle se fait par l'intervention d'enseignants vacataires praticiens et par un stage de trois mois obligatoire en deuxième année de master (M2). Il n'existe pas d'unité d'enseignement (UE) consacrée à la construction du projet professionnel. Outre le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), les étudiants peuvent s'appuyer sur un réseau informel de diplômés du master, organisé via la plateforme LINKEDIN.

La formation est adossée à la recherche des enseignants de l'équipe pédagogique, qui publient régulièrement dans les revues spécialisées du domaine. La formation a une vocation professionnelle et ne comporte pas d'unités d'enseignement consacrées à la formation à la recherche.

La formation privilégie la liberté pédagogique des enseignants. Aucun contrôle des pratiques pédagogiques n'est mis en place. Il apparaît que l'enseignement se fait de manière classique, par des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD) en première année de master (M1).

L'enseignement de l'anglais juridique est maintenu sur les quatre semestres de la formation. Un rapprochement avec l'Université de Fribourg (Suisse) est évoqué, mais le projet semble en être à ses balbutiements.

### Pilotage

L'équipe pédagogique présente un bon équilibre entre universitaires et praticiens. Le volume horaire attribué aux praticiens est adapté et concerne les aspects professionnels. Tous les intervenants ont une compétence éminente dans leur spécialité. Les responsabilités sont réparties collégialement entre trois directeurs, qui se réunissent tous les trimestres.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement ou structure équivalente. L'évaluation de la formation se fait de manière empirique par des entretiens informels entre les responsables et les étudiants.

L'évaluation des étudiants se fait de manière classique, en contrôle continu et par des examens terminaux. Les étudiants ayant validé le M1 sans faire l'objet de notes éliminatoires (6 sur 20), sont autorisés à intégrer le M2 sans sélection. Les modalités de réunion des jurys d'examen ne sont pas précisées. Il n'existe pas de portefeuille de compétence. Il n'existe pas non plus de dispositif d'aide à la réussite, ce qui serait utile pour compenser l'extrême disparité de niveau des étudiants de M1, difficulté pointée par le dossier d'autoévaluation.

### Résultats constatés

La formation est extrêmement attractive (300 candidatures en M1). Pour l'année 2018-2019, les effectifs étaient de 39 étudiants en M1 et 27 en M2. Le taux de réussite est de 90 % en M2. Le taux d'insertion professionnelle est de 100 %.

Les modalités d'enquête d'insertion sont détaillées et ses enquêtes sont suffisamment fréquentes. La formation assure une insertion professionnelle dans des emplois correspondants aux débouchés visés.

Certains étudiants (rares) complètent leur parcours par une formation non-juridique (École supérieure de la promotion immobilière, ou École supérieure des travaux publics), en adéquation avec les objectifs de la formation.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Attractivité et notoriété de la formation.
- Excellente insertion professionnelle correspondant aux emplois visés.
- Direction tripartite parfaitement adapté au positionnement du secteur immobilier : privatiste, publiciste, praticien.

### Principaux points faibles :

- Dysfonctionnements concernant le recrutement des vacataires, nuisant à l'image de la formation au profit de formations du secteur privé.
- Absence de conseil de perfectionnement et d'évaluation institutionnalisée des enseignements.
- Absence de partenariat institutionnalisé avec les professionnels du secteur.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le Master Droit de l'immobilier est une formation professionnelle d'excellence, présentant une forte attractivité et d'excellents résultats, en termes d'insertion professionnelle.

Il conviendrait de capitaliser les atouts de cette insertion professionnelle ancienne et réussie, en établissant de véritables partenariats institutionnalisés, ce qui pourrait aussi permettre de réduire les difficultés matérielles évoquées par le dossier.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : Université de Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le Master *Droit des Affaires* de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a pour vocation d'offrir aux étudiants un socle de connaissances théoriques fondamentales, ainsi qu'un savoir-faire pratique et opérationnel en droit interne et international des affaires. La formation est délivrée en présentiel sur le site de la Faculté de droit de Créteil. Après un tronc commun théorique en première année de master (M1), elle débouche en deuxième année de master (M2) sur deux parcours de spécialisation, axés sur la pratique : le parcours *Droit des contrats commerciaux* et le parcours *Juriste d'affaires*.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation sont clairement exposés. Ils concernent l'acquisition de connaissances juridiques dans les principales branches du droit des affaires (droit des sociétés, droit du commerce international, droit de la concurrence, droit de la distribution, droit de la consommation, droit de l'arbitrage, droit fiscal, droit de la propriété intellectuelle) et des compétences pour le conseil aux entreprises, la rédaction d'actes, la représentation dans le contentieux et la veille juridique. La formation propose deux débouchés principaux : juriste d'entreprise et avocat d'affaires. En effet, à l'issue de la formation, certains diplômés préparent l'examen d'accès au centre régional de formation à la profession d'avocat (CRFPA). Les enseignements délivrés sont pleinement cohérents avec les débouchés visés.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>Le master <i>Droit des affaires</i> est une formation classique dans une faculté de droit. Il est bien positionné dans son environnement, puisqu'il s'agit de la seule formation proposée en droit des affaires dans l'est parisien. La formation est adossée au laboratoire Marchés, Institutions et Libertés (MIL) de l'UPEC, auquel sont rattachés les enseignants-chercheurs qui interviennent dans le Master. Des conférences sont organisées en partenariat avec ce laboratoire, ce qui permet de renforcer les liens avec la recherche. Les partenariats socio-économiques sont nombreux.</p>

Différents cabinets d'avocats de dimension internationale sont notamment associés à la formation de manière informelle mais durable (Dentons, August & Debouzy, Franklin, Clifford Chance, De Gaulle-Fleurance, PDGB Avocats Paris). Ces partenariats se traduisent par l'intervention de praticiens dans le master et l'accueil d'étudiants en stage. Le master entretient également des relations stables et anciennes avec certaines entreprises, comme LexisNexis, ou certaines institutions comme la Commission d'examen des pratiques commerciales. Le dossier ne précise pas toutefois la nature de ces partenariats qui semblent se limiter à l'intervention de professionnels issus de ces structures au sein du master. Enfin, sur le plan régional, des partenariats avec les tribunaux de commerce d'Evry et de Créteil viennent également enrichir la formation. Concernant la coopération internationale, un partenariat est noué avec l'Université de Winnipeg (Canada), permettant à certains étudiants sélectionnés, de poursuivre une année de formation supplémentaire en droit nord-américain dans cette université. En outre, le master bénéficie de la participation de son établissement au réseau d'excellence Thémis, développé entre universités européennes et débouchant sur la délivrance du *Joint Certificate in International and Business Law*.

### Organisation pédagogique

Le master s'organise autour d'un tronc commun en première année et de deux parcours spécialisés en deuxième année : le parcours *Droit des contrats commerciaux* et le parcours *Juriste d'affaires*. La structure est parfaitement lisible pour les étudiants et la spécialisation progressive est bien respectée. La première année est consacrée à l'acquisition des savoirs fondamentaux en droit des affaires, tandis que la seconde année est résolument axée sur la pratique. La formation est dispensée en présentiel. Le dossier précise qu'il existe des dispositifs d'adaptation pour les étudiants en situation de handicap, pour les sportifs de haut niveau et les personnes en reprise d'études. Toutefois, aucune indication précise n'est fournie dans le dossier à ce sujet. La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE), qui semble régulièrement pratiquée, mais le dossier ne fournit pas de données chiffrées sur ce point. La place de la professionnalisation est tout à fait satisfaisante. Elle est accentuée, en deuxième année, par la participation de praticiens du droit aux enseignements. En outre, de nombreux ateliers de mise en situation professionnelle et d'aide à l'insertion professionnelle sont mis en place : prise de parole et argumentation, rédaction de contrats, rédaction de CV, simulations d'entretiens d'embauche, rencontre avec des professionnels, etc. Le stage professionnel est encouragé en M1 et obligatoire en M2. Les étudiants sont accompagnés dans leur recherche par le bureau des stages. Les modalités d'organisation et d'évaluation des stages ne sont pas détaillées, mais elles semblent classiques. La durée minimale du stage n'est en revanche pas précisée ; le dossier se contente d'évoquer un stage de plusieurs mois. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est complète. Elle décrit les compétences professionnelles que l'étudiant doit acquérir pour chaque parcours de M2. Si la formation est essentiellement professionnalisante, un parcours recherche est toutefois organisé en deuxième année pour les étudiants ayant choisi la spécialité contrats commerciaux. Certains d'entre eux s'orientent vers une poursuite en doctorat. La place accordée au numérique reste assez classique dans la formation : les outils numériques usuels pour les juristes sont présentés aux étudiants, qu'il s'agisse de l'utilisation des bases données juridiques ou de logiciels, comme PowerPoint. Sur le plan des pratiques pédagogiques innovantes, on retiendra l'organisation d'ateliers de mise en situation et d'ateliers de rédaction d'actes qui semble très pertinente. Enfin, la participation au réseau européen THEMIS et la coopération avec l'Université canadienne de Winnipeg, assurent une très bonne ouverture de la formation à l'international. Tous les étudiants reçoivent des cours d'anglais juridique.

### Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée. Elle est constituée principalement d'enseignants-chercheurs en M1 et, à part égale, de professionnels reconnus pour leur expertise et d'enseignants-chercheurs pour le M2. Le volume horaire attribué aux intervenants extérieurs en deuxième année est en adéquation avec l'objectif professionnalisant de la formation, (entre 30 et 50 % selon les parcours). Les enseignants-chercheurs sont quasi-exclusivement issus de l'UPEC pour le parcours *Droit des contrats commerciaux*. Le tableau n'est pas rempli sur ce point pour le parcours *Juriste d'affaires*. La formation bénéficie de l'appui administratif d'un gestionnaire, qui assure l'accueil au quotidien des étudiants et la coordination des enseignements. La direction est partagée par deux professeurs et l'ensemble des enseignants se réunit deux fois par an, en début et fin d'année. Le dossier ne mentionne pas la mise en place d'un conseil de perfectionnement, ce qui est regrettable. En revanche, les étudiants sont invités à remplir une fiche d'évaluation anonyme à l'issue de la plupart des enseignements. Ces retours permettent, d'après le dossier, d'adapter au mieux l'offre de formation aux attentes des étudiants. Les modalités de contrôle ne sont pas fournies dans les annexes et ne peuvent donc être appréciées. Il en est de même concernant la constitution, le rôle ou les modalités de réunion des jurys d'examen. Enfin, la formation ne semble pas engagée dans une procédure de suivi des compétences et le supplément au diplôme n'est pas joint au dossier.

### Résultats constatés

La formation est très attractive (150 candidatures en M1 et 500 candidatures en M2). Les effectifs sont stables (60 étudiants en M1 et 45 étudiants en M2) mais les données fournies ne permettent pas d'apprécier la diversité du recrutement. Le dossier souligne que le suivi des diplômés est réalisé par le biais de l'association des étudiants et anciens étudiants du master et qu'il est difficile de fournir des données chiffrées précises sur la qualité de l'insertion professionnelle. On trouve pourtant, en annexe, des tableaux assez détaillés réalisés à ce sujet par le Pôle Statistique, Evaluation et Observatoire Étudiant de l'Université. Ces tableaux, qui mériteraient d'être consultés par les responsables de la formation, révèlent un taux de répondants plutôt satisfaisant (entre 40 et 60 %) et un excellent taux d'insertion professionnelle (entre 83 et 100 % selon les années et les parcours). L'enquête ne permet pas toutefois, sur le plan qualitatif, d'apprécier l'adéquation de l'insertion professionnelle aux objectifs affichés de la formation. Elle ne permet pas non plus de quantifier précisément les poursuites d'études en doctorat.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Programmes d'échange avec des universités européennes et canadienne.
- Solides partenariats avec des acteurs du monde socio-économique.
- Efforts de mise en situation professionnelle se traduisant par une rapide insertion professionnelle des étudiants.
- Évaluation anonyme des enseignements par les étudiants.

### Principal point faible :

- Pilotage assez informel de la mention et absence de conseil de perfectionnement.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit des affaires* de l'UPEC est une formation complète et bien structurée, répondant parfaitement aux besoins de la pratique. Le pilotage de la mention gagnerait néanmoins à être davantage formalisé, notamment par la mise en place d'un conseil de perfectionnement. Le développement de partenariats avec d'autres universités étrangères, évoqué dans le dossier comme piste d'amélioration, permettrait sans doute d'accroître la visibilité internationale de la mention.



Département d'évaluation  
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT DES ASSURANCES

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des assurances* est une formation professionnalisante du champ de formation *Droit, politiques publiques, études politiques* de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC. Il a pour objectif de fournir des connaissances fondamentales solides en droit des assurances, de larges connaissances pratiques et une sérieuse expérience professionnelle, en vue d'exercer des professions variées dans le secteur assurantiel (gestionnaire de sinistres, rédacteur de contrats, courtier d'assurances, développement de produits d'assurance...), mais aussi dans le secteur de la banque ou encore dans des cabinets d'avocats spécialisés ou des entreprises.

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* ou d'un diplôme équivalent, en formation initiale, avec un parcours spécifique ouvert à l'apprentissage en seconde année. Elle est également accessible par la procédure de validation des acquis professionnels (VAP) ou de validation des acquis de l'expérience (VAE), après examen du dossier par le directeur de la formation.

Les enseignements se déroulent sur le site de la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne UPEC.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels du master *Droit des assurances*, tout comme les compétences attendues, sont clairement identifiés et conformes aux secteurs socio-professionnels visés. La formation permet l'acquisition de connaissances générales solides et interdisciplinaires permettant une spécialisation et l'acquisition de compétences techniques spécifiques en deuxième année de master (M2). Les débouchés professionnels sont clairement présentés, tant par types d'emplois que par secteurs d'activités. Les diplômés ont principalement vocation à intégrer les secteurs de la banque ou de l'assurance ou plus généralement des entreprises en relation avec le droit des assurances et celui de la responsabilité, pour y exercer des activités de gestion, de conception, clairement identifiées, dans la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

### Positionnement dans l'environnement

La formation s'intègre parfaitement dans l'offre de l'établissement à côté des autres masters. Même si d'autres formations similaires sont proposées, tant au niveau régional que national, avec notamment un développement de l'apprentissage ou de l'alternance, le master *Droit des assurances* bénéficie d'une notoriété depuis son ouverture à l'apprentissage en 1995, mais aussi d'un réseau professionnel très développé et qui ne cesse de s'agrandir. Elle conserve une bonne attractivité, avec entre 60 % et 80 % des étudiants sélectionnés provenant d'autres universités et répond toujours à une réelle attente du monde socio-économique, eu égard au taux d'insertion professionnelle des diplômés et au nombre de contrats d'apprentissage proposés par les entreprises, qui est supérieur aux effectifs du parcours ouvert à l'apprentissage.

La formation est clairement adossée au laboratoire *Marchés, Institutions, Libertés* (MIL), équipe d'accueil (EA 7382), dont les travaux de recherche sont notoirement reconnus dans les champs disciplinaires investis par la formation. Même si cette dernière est professionnalisante, les étudiants bénéficient non seulement de l'expertise des enseignants spécialisés dans les champs disciplinaires investis, mais aussi des apports des manifestations scientifiques, organisées par l'unité de recherche de rattachement et d'une formation à la recherche (séminaire obligatoire de méthodologie et d'initiation à la recherche de cinq heures, rédaction d'un mémoire de recherche), leur permettant, le cas échéant, de poursuivre leur cursus en doctorat.

Ouverte à l'apprentissage, la formation est en relation avec le Centre de formation d'apprentis (CFA sup2000) et bénéficie de bons partenariats et d'un véritable réseau avec les acteurs économiques, qui ne se matérialisent toutefois pas par la signature de conventions, afin de préserver l'autonomie scientifique de la formation. En outre, les partenariats ne cessent de se développer, notamment avec des entreprises ayant à connaître du droit des assurances et du droit de la responsabilité.

L'ouverture à l'international est facilitée par les dispositifs d'accompagnement de l'établissement, permettant une mobilité sortante (programmes ERASMUS, MICEFA, JOY, BCI à destination des étudiants de première année de master (M1) qui peuvent effectuer un semestre dans une université étrangère), mais aussi entrante (Italie, Pologne, Proche-Orient, Afrique francophone), sans toutefois bénéficier d'une ouverture qui lui est propre. Sauf erreur, il n'a pas été précisé le nombre d'étudiants bénéficiant d'une mobilité entrante ou sortante.

### Organisation pédagogique

Le master *Droit des assurances* est conçu afin de permettre une spécialisation progressive en droit des assurances, avec un parcours unique en première année et deux parcours en seconde année ; l'un en formation initiale et l'autre ouvert à l'apprentissage, avec des modalités propres de fonctionnement. Le tronc commun d'enseignements, faisant l'objet d'une mutualisation en première année, permet aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales et les compétences requises pour une spécialisation en seconde année. Certains enseignements sont ainsi utilement mutualisés avec d'autres formations de M1.

Progressive, la professionnalisation est renforcée en seconde année par la dimension pratique donnée aux enseignements, des mises en situation, des conférences assurées par des professionnels ou encore par la participation à des audiences (contentieux de l'indemnisation des dommages corporel au tribunal de grande instance de Créteil). Pour le parcours en formation initiale, un stage obligatoire clairement intégré dans la formation au titre d'une unité d'enseignements (UE) au quatrième semestre (S4), permet de vérifier la manière dont les étudiants mobilisent leurs connaissances et leurs compétences dans un contexte professionnel. S'y ajoute l'alternance pour le parcours en apprentissage, permettant à l'étudiant d'acquérir une réelle expérience professionnelle. À cet égard, la fiche RNCP est bien renseignée.

La formation à et par la recherche fait partie intégrante de ce master, avec la participation des étudiants aux manifestations scientifiques de l'unité de recherche de rattachement, mais aussi par la rédaction d'un mémoire, avec un séminaire d'initiation à la recherche en seconde année, leur permettant ensuite de poursuivre éventuellement leur cursus en doctorat.

Le numérique est clairement intégré à la formation, avec un enseignement annuel d'informatique en première année et d'informatique juridique semestriel en seconde année. De surcroît, les étudiants ont un espace Pédagogique de Ressources En Ligne (EPREL), avec mise à disposition des supports de cours et des documents de travail ainsi qu'un accès à la documentation électronique plus spécifiquement. Enfin, en seconde année, les travaux interactifs sont développés par des mises en situation avec la participation des professionnels.

L'ouverture internationale minimale de la formation est assurée par un enseignement linguistique, tant en M1 qu'en M2, avec la possibilité d'y adjoindre une seconde langue vivante au troisième semestre (S3). De plus, pour le parcours en formation initiale, le stage obligatoire de seconde année peut être effectué à l'étranger.

### Pilotage

Le master *Droit des assurances* est piloté par un directeur et un directeur adjoint pour la formation à l'apprentissage, trois équipes pédagogiques (une en M1 et une par parcours en M2), solides et de qualité, qui se réunissent trois fois par an (lors de la rentrée et lors des délibérations). S'y ajoute, pour le parcours en apprentissage, la réunion obligatoire après deux mois de formation.

Le master *Droit des assurances* intègre progressivement les outils nécessaires au pilotage de la formation, même si ce dernier reste encore souvent informel. La formation ne bénéficie en l'état d'aucune procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement et d'aucun conseil de perfectionnement institutionnalisé. Le pilotage n'en est pas moins réel, puisque les responsables veillent à la mise en adéquation de la formation aux attentes des milieux socio-professionnels et aux retours des étudiants, à travers des indicateurs connus (taux d'attractivité, taux d'insertion professionnelle...). Ce pilotage informel mériterait toutefois d'être institutionnalisé.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques, même si elles sont peu renseignées pour la première année (contrôle continu avec des travaux individuels et collectifs, examens terminaux et rédaction d'un mémoire). Le rapport de stage avec soutenance en seconde année est également conçu comme un moyen d'apprécier l'acquisition et la mobilisation des connaissances du futur diplômé. Pour autant, le dossier ne fait état d'aucun portefeuille de compétences mis en place par l'établissement pour permettre aux étudiants de réfléchir à leur projet professionnel et il précise que les jurys d'examens sont composés conformément aux procédures mises en place par l'établissement, sans autre précision. Enfin, bien renseignée, l'Annexe Descriptive de Diplôme (ADD) permet à l'employeur de mieux connaître la formation du diplômé.

Les modalités de recrutement sont classiques. La première année est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* et la seconde année aux titulaires d'un M1, avec sélection. Les critères de sélection n'ont pas été précisés pour les candidats en formation initiale. Enfin, le tronc commun d'enseignements dispensés en première année offre utilement la possibilité aux étudiants de postuler en seconde année d'un autre master.

### Résultats constatés

Entre 2013 et 2017, Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite en seconde année, qui pourraient d'ailleurs être judicieusement présentés comme des indicateurs « d'activité » et/ou de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation, sont très bons. L'attractivité est bonne en seconde année et les effectifs stables (entre 43 et 45 étudiants pour les deux parcours confondus), avec un taux de réussite très satisfaisant, variant entre 93,18 % et 97,7 %. En revanche, créée en 2015, la première année a des effectifs plus faibles (entre 13 et 22 étudiants) et un taux de réussite assez variable (59,9 % et 92,3 %), tout en sachant que ces résultats doivent être relativisés, compte tenu de la date d'ouverture de cette formation.

Le suivi des diplômés est assuré par des outils externes (enquêtes réalisées par l'établissement depuis 2015) et internes (suivi par le gestionnaire de la formation auquel s'ajoutent les données collectées par l'Association du M2 *Droit des assurances*, très active sur les réseaux sociaux), sans que les résultats soient analysés dans le dossier. De plus, les données des enquêtes nationales ne sont pas davantage fournies. Toutefois, l'enquête interne fait état d'un bon taux d'insertion professionnelle variant entre 90,9 % et 93,8 %, lequel est d'ailleurs supérieur au taux moyen d'insertion professionnelle des autres masters de l'établissement, avec un niveau de salaire médian correspondant au niveau de diplôme.

S'agissant de la poursuite d'études, les résultats sont *a priori* prometteurs pour le devenir de la première année de la formation. Les étudiants diplômés en M1 poursuivent majoritairement leur cursus en M2 *Droit des assurances* (69,23 % des diplômés de la promotion 2015-2016 et 66,66 % des diplômés de la promotion 2016-2017), même si ces chiffres doivent être relativisés, la première année de formation n'étant ouverte que depuis 2015 et les effectifs étant encore assez faibles.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation de qualité.
- Une équipe pédagogique solide et à la composition variée et équilibrée.
- Un bon effort de professionnalisation, notamment pour le parcours ouvert à l'apprentissage.
- L'adossement au monde socio-économique est réel.

### Principaux points faibles :

- Des modalités de pilotage à institutionnaliser (procédure d'évaluation des enseignements, conseil de perfectionnement).
- Des partenariats qui gagneraient à être institutionnalisés

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit des assurances* est une formation solide, qui permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues entre la première et la seconde année, avec des parcours clairement identifiés, permettant une bonne insertion professionnelle des diplômés. Le pilotage encore souvent informel mériterait d'être développé et institutionnalisé (conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements...).



## MASTER DROIT DU NUMÉRIQUE

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master Droit du numérique de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a pour objectif de former des juristes spécialisés en droit du numérique. La formation est constituée pour les deux tiers d'enseignements en sciences du numérique et pour un tiers d'enseignements en droit. Outre une spécialisation dans le domaine juridique, elle permet donc aux étudiants d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences techniques, indispensables à une complète maîtrise de la matière. Le master comprend un seul parcours Informatique et droit. Les enseignements sont tous obligatoires durant les deux années. Le master est accessible pour l'instant aux seuls étudiants de licence en droit, mais il devrait s'ouvrir, à terme, aux étudiants issus d'un parcours en sciences du numérique. Le master comprend un stage d'au moins douze semaines en entreprise.

### ANALYSE

#### Finalité

En termes de débouchés, les objectifs de la formation couvrent un champ prometteur puisqu'ils visent tous les nouveaux métiers du droit en lien avec le numérique et, en particulier, les métiers nés des risques suscités par les technologies numériques, en matière de protection des données personnelles : correspondant informatique, juriste internet, expert juridique en technologie numérique, délégué à la protection des données... Ces objectifs correspondent parfaitement aux connaissances et compétences apportées par cette formation. Les objectifs formulés en termes d'insertion professionnelle dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sont cohérents. Si la formation n'est actuellement ouverte qu'aux étudiants titulaires d'une licence en droit, elle a également pour objectif, à court ou moyen terme, de s'adresser aux étudiants en sciences du numérique désireux de conforter leur cursus par une formation en droit. Cela impliquerait néanmoins de créer un deuxième groupe pour lequel les enseignements en droit représenteraient deux tiers des enseignements, le tiers restant étant dédié aux enseignements en sciences du numérique. Le manque en matériel et en personnel ne permet pas au master d'accueillir aujourd'hui ces étudiants, ce qui est regrettable pour une formation conçue comme transversale entre le droit et l'informatique. Eu égard aux métiers visés, la formation insiste opportunément sur la maîtrise de l'anglais. Des enseignements d'anglais se retrouvent ainsi avec intérêt sur les deux années de ce master.

### Positionnement dans l'environnement

La formation est rattachée à la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) et à l'Institut universitaire de technologie (IUT) Sénart-Fontainebleau ; elle entretient également des liens étroits avec la Faculté des sciences économiques et de gestion et la Faculté sciences et technologies de l'UPEC, qui ont participé à sa mise en place. Cette formation est très bien positionnée dans son environnement puisque seule l'Université de Toulouse offre, en France, une formation analogue. Ceci étant, il n'y a pas d'indications précises sur la diversité géographique des étudiants nationaux. De manière très cohérente, le master *Droit du numérique* est adossé à un laboratoire de droit (Marchés, Institutions Libertés - MIL, équipe d'accueil - EA 7382) et à un laboratoire d'informatique (laboratoire d'Algorithmique, Complexité et Logique - ACL, EA 4219). Toutefois, le dossier ne fournit aucune indication précise quant à la nature des liens entre la formation et ces laboratoires. Les tableaux de la fiche ne sont pas remplis sur ce point. Les liens avec les partenaires économiques se limitent aux stages et à la présence de professionnels dans l'équipe pédagogique (environ la moitié), ce qui est bien mais sans doute insuffisant pour une formation qui se prépare à l'alternance. On déplorera aussi l'absence de partenariat avec des établissements étrangers ; cela peut néanmoins s'expliquer par la relative jeunesse de cette formation.

### Organisation pédagogique

La formation est assurée par une quinzaine d'enseignants titulaires et professionnels spécialisés dans les matières du droit et du numérique. Le master se décompose, pour les deux années, en deux semestres équilibrés avec uniquement un système de cours obligatoires, ce qui peut être préjudiciable pour la personnalisation des parcours ; on attendra alors avec intérêt l'ouverture de cette formation aux étudiants en sciences du numérique. La structure de la formation est lisible mais la spécialisation progressive de la formation est difficile à apprécier concernant les enseignements en sciences du numérique. Pour les enseignements juridiques, la spécialisation commence dès le premier semestre (S1) avec un cours sur le droit des données à caractère personnel. À ce titre, peut-être serait-il pertinent de placer ce cours au deuxième semestre (S2) et de le remplacer, au S1, par le cours de droit des contrats qui, même orienté sur les contrats du numérique, reste dans la continuité des enseignements de licence. Les enseignements se font en présentiel mais le master devrait s'ouvrir à l'apprentissage dès la rentrée 2019, ce qui peut constituer un attrait supplémentaire pour cette formation. Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières, qu'il s'agisse d'étudiants en situation de handicap ou d'étudiants salariés. La formation est encore jeune et aucune demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) n'a encore été sollicitée. Le dossier est assez lacunaire quant à la place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle. En effet, à l'exception du stage de S2, et de l'intervention de praticiens dans la formation, le master ne semble pas proposer de modules ou d'ateliers de mise en situation professionnelle basés sur des études de cas ou de dossiers ; l'accent est mis davantage sur l'acquisition de compétences techniques en informatique. La fiche RNCP est complète ; elle décrit assez précisément les compétences professionnelles que doit acquérir l'étudiant à l'issue de la formation. Les objectifs et les modalités d'organisation du stage sont bien décrits. La durée minimum de 12 semaines est tout à fait correcte et cela d'autant plus qu'en pratique, les stages semblent s'effectuer sur une durée plus longue. L'accompagnement des étudiants dans leur recherche semble très satisfaisant. Le suivi des stages est sérieux, avec en particulier, lorsque le stage se déroule en Île-de-France, une visite du tuteur à mi-parcours, en présence du stagiaire. La place de la recherche se concrétise principalement par la rédaction du mémoire professionnel en quatrième semestre (S4), ce mémoire représentant 10 crédits ECTS. Au-delà, la formation ne semble pas accorder de place particulière à la formation par la recherche ou à la formation à la recherche. Les liens du master avec les activités de recherche du site ne sont, par exemple, pas précisés. Si la formation réserve, évidemment, une large place au numérique (utilisation de logiciels dédiés, cours en ligne...), le dossier ne mentionne pas, en revanche, l'utilisation de pédagogies innovantes. Sur le terrain de l'aide à la réussite, le faible nombre d'inscrits permet un suivi individualisé des étudiants. Enfin, quant à la place de l'international, l'enseignement de l'anglais est satisfaisant mais on pourrait regretter l'absence d'enseignements disciplinaires en langue anglaise. La mobilité entrante semble également satisfaisante, puisque le dossier souligne l'intégration de certains candidats étrangers ; aucun chiffre précis n'est pour autant fourni à ce sujet.

### Pilotage

La direction de la formation est assurée par un enseignant en informatique et, de manière générale, les enseignants en informatique semblent beaucoup plus investis dans la formation que leurs collègues juristes. Du côté des enseignants en droit, l'équipe pédagogique ne semble pas complètement stabilisée. Depuis la création du master, elle a souffert d'un *turn-over* important, au gré des mutations et des arrivées des uns et des autres. Le pilotage est donc principalement assuré par les informaticiens, qui se réunissent chaque semaine. Une réunion plénière est organisée, après chaque semestre, pour faire un point sur les difficultés rencontrées. Un conseil de perfectionnement se réunit une fois par an pour discuter d'éventuelles adaptations de la formation ; sa composition est satisfaisante, même si on peut s'étonner de l'absence de la gestionnaire administrative en charge du master. Le dossier ne mentionne pas les évolutions qui ont pu être tirées de ces réunions du conseil de perfectionnement et la formation ne semble pas avoir mis en place de modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants. Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas décrites dans le dossier ; elles ne peuvent donc être appréciées. Il en est de même concernant la constitution, le rôle ou les modalités de réunion des jurys d'examen. Enfin, il est indiqué que la formation utilise un portefeuille de compétences mais le dossier ne fournit aucune indication à ce sujet. De la même manière, il est précisé que les compétences acquises figurent dans le supplément au diplôme, mais celui-ci n'est pas joint au dossier.

### Résultats constatés

Depuis la création du master en 2016, les effectifs sont stables avec une quinzaine d'étudiants, en première année master (M1) comme en deuxième année de master (M2). Ces effectifs sont assez faibles, notamment pour le M1, au regard de l'originalité de la formation, mais on peut penser que la formation, encore très jeune, n'a pas atteint sa vitesse de croisière. Le nombre de candidatures augmente en revanche de manière significative, mais le profil des candidats n'est pas toujours adapté. Il n'y a pas d'indications précises sur le devenir des diplômés de la première promotion : le dossier indique que tous les diplômés se sont vu proposer une offre d'emploi, avec une rémunération alléchante, mais que la plupart ont décliné pour préparer l'examen d'entrée en école d'avocat (anciennement Centre régional de formation professionnelle des avocats -CRFPA). On ignore donc le nombre exact d'étudiants s'étant insérés professionnellement directement à l'issue du master.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Formation répondant à un marché porteur en termes de métiers.
- Transversalité de la formation.

### Principaux points faibles :

- Faible investissement des juristes dans la formation.
- Absence de partenariats socio-économiques institutionnalisés.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit du numérique* est une formation jeune qui se distingue par l'originalité de son approche transversale et par les débouchés professionnels qu'elle offre. Il faudrait pouvoir stabiliser l'équipe pédagogique, du côté des juristes, afin que ceux-ci s'investissent davantage dans l'organisation de la formation et dans son pilotage. À moyen terme, le master devra également renforcer son attractivité et augmenter ses effectifs. À ce titre, l'ouverture à l'alternance de la formation comme la création d'un parcours destiné aux étudiants issus des sciences du numérique pourraient constituer d'importants atouts pour asseoir la formation.



## MASTER DROIT EUROPÉEN

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit européen* a un tronc commun en première année (M1) en droit européen (de l'Union et du Conseil de l'Europe) puis offre deux parcours en deuxième année (M2): un parcours *Droit européen des affaires* et un parcours *Systemes juridiques européens*. Il se caractérise par un nombre important de cours en langue anglaise et par un enseignement de l'anglais juridique. Une clinique de droit européen fait également partie de la maquette. En M2, un tronc commun existe, et chaque parcours propose en outre des cours spécifiques. Le nombre d'heures d'enseignement en M1 est de 396 heures de cours magistraux (CM) et 60 heures de travaux dirigés (TD) et en M2 de 275 heures en CM ainsi que des travaux pratiques (TP). Le master est accessible également en formation continue, par validation des acquis de l'expérience (VAE) et par validation des acquis professionnels (VAP).

Les étudiants ont en M2 le choix entre un stage et la rédaction d'un mémoire de recherche (parcours professionnel ou parcours recherche).

### ANALYSE

#### Finalité

La finalité de la formation est clairement définie : il s'agit de donner aux diplômés des compétences approfondies sur toutes les problématiques de droit européen (et de certains aspects du droit interne influencés par le droit européen) et de leur permettre d'argumenter professionnellement tant en français qu'en anglais. Les débouchés professionnels sont énoncés de façon précise dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui précise tant les compétences acquises à l'issue de la formation que les professions susceptibles d'être exercées : cabinets d'avocats, entreprises, activités de recherche, administrations nationales, internationales et européennes, juriste fiscaliste, etc. Le dossier offre une déclinaison fine et précise des connaissances et des compétences dont l'acquisition est requise des étudiants. Le spectre d'emplois mentionnés est assez large.

Les enseignements proposés dans la maquette sont en adéquation avec les finalités du diplôme.

### Positionnement dans l'environnement

La difficulté de cette formation est d'attirer des étudiants qui se dirigent plus volontiers vers les universités parisiennes. Il existe en effet de nombreux masters de Droit européen, tant en Île-de-France que dans la France entière. Les dirigeants du master s'efforcent donc de se distinguer par des enseignements innovants (en langue anglaise assez souvent) et une clinique de droit européen. L'effort est méritoire et donne effectivement une originalité à la formation.

Le master est adossé au Centre de recherche Marché, Institutions, Libertés (MIL) dont les activités sont très largement tournées vers le droit européen. Les enseignants du master sont très actifs au sein du centre, ce qui offre aux étudiants un environnement de qualité en matière de recherche.

Le master peut s'appuyer sur le Réseau universitaire Themis (UPEC, Université Bocconi de Milan en Italie, Freie Universität Berlin en Allemagne, Esade de Barcelone en Espagne, Maastricht aux Pays-Bas, WU Vienne en Autriche...) qui permet aux étudiants sélectionnés de passer un semestre dans une université partenaire et d'obtenir le *Joint Certificate in International and Business Law*. Les étudiants de l'UPEC qui partent en mobilité sont souvent en master *Droit européen*. Les interactions pourraient sans doute être renforcées avec certains de ces partenaires. De plus, l'UPEC propose un double diplôme avec les universités de Mayence (Mainz - Allemagne) et Rey Juan Carlos de Madrid (Espagne).

L'environnement socio-économique est peu abordé et est pointé comme une faiblesse à corriger. Un point intéressant est le parrainage chaque année de la promotion par une personnalité (Commission européenne, Cour de Justice, etc.). Comme l'envisage la direction du master, il serait bon de développer des rencontres entre les étudiants et le parrain (la marraine) afin que le parrainage ne soit pas purement symbolique.

Enfin, l'intervention d'avocats spécialisés dans la formation pour assurer certains enseignements est positive et tout à fait de nature à renforcer la professionnalisation en M2 et à permettre l'obtention de stages. Des liens plus officiels et pérennes avec des cabinets d'avocats ou d'autres structures devraient être développés.

### Organisation pédagogique

Le M2 Droit européen est codirigé par deux professeurs de droit public. On peut se demander si un binôme droit public-droit privé ne serait pas plus approprié, en raison de l'immense partie des règles de droit européen touchant au droit privé (notamment dans le parcours *Droit européen des affaires*).

Les enseignants-chercheurs – qui se répartissent de façon assez équilibrée entre professeurs et Maîtres de Conférences – intervenant dans le master sont souvent engagés dans des activités de recherche et sont publiants. En outre, certains enseignements sont confiés à des professionnels expérimentés, ce qui est un plus pour les étudiants. La pédagogie est intéressante et implique les étudiants (participation, avec des résultats très honorables, aux concours de résolution de cas et de plaidoiries nationaux et européens).

Le nombre d'étudiants est de 28 en M1 et de 34 en M2, pour l'année 2017-2018 ; les effectifs sont assez stables sur les trois dernières années. Le numérique pourrait être davantage exploité dans l'enseignement. Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement exposées dans les brochures.

Une évaluation des enseignements a lieu en fin d'année, ce qui est positif et à maintenir ; la fiche d'évaluation est suffisamment précise et laisse place à des remarques libres de l'étudiant. De même, l'élection d'un délégué de classe par les étudiants (il n'est pas précisé si cela concerne les deux années du master) permet de faciliter, en les centralisant, les échanges avec la direction ou l'administration de la formation.

Une association du master a été créée en 2013 à l'initiative des étudiants, afin d'assurer la promotion de formation et de créer un réseau professionnel. L'association, qui a son propre site internet, organise également des conférences. Elle permet de faire rayonner le master.

Un supplément au diplôme n'existe pas. Il serait utile d'en établir un.

### Pilotage

L'équipe pédagogique est répartie de manière équilibrée entre enseignants-chercheurs et professionnels. Elle offre également une répartition équilibrée entre enseignants de l'UPEC et enseignants extérieurs, sollicités pour leurs compétences.

Le pilotage n'est pas officiellement structuré. Il consiste essentiellement en deux réunions d'enseignants (une en début, une en fin d'année). Ce point mérite amélioration. L'association des étudiants aux réflexions sur la formation n'est pas mise en place (du moins pas officiellement à la lecture du dossier).

Il n'existe pas actuellement de conseil de perfectionnement ou structure analogue. Il serait souhaitable d'en créer un et de prévoir que le délégué de classe élu par les étudiants chaque année en fasse partie afin d'indiquer le point de vue des étudiants sur le fonctionnement du master.

### Résultats constatés

Les directeurs de la formation sont lucides et parfaitement conscients des forces et faiblesses de celle-ci et cherchent à la renforcer. Sa maquette, qui a été modifiée en 2014, est attractive. Des efforts ont été faits pour attirer davantage d'étudiants. Les deux parcours ont des orientations sensiblement différentes et visent à couvrir le spectre du droit européen au sens le plus large (avec un parcours plus orienté vers le droit privé et l'autre vers le droit public).

Le suivi des diplômés reste assez limité, avec un renvoi aux données fournies par la Direction des études et de la vie étudiante de l'UPEC. Un document est fourni en annexe, mais il ne permet pas de mesurer utilement le devenir des étudiants diplômés. L'autoévaluation pointe elle-même cette faiblesse.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Un réel effort de bilinguisme en offrant un certain nombre d'enseignements en anglais.
- Effort général pour rendre attractif ce master, par une offre originale de cours, à la fois théoriques et pratiques et par un lien avec l'équipe de recherche à laquelle la formation est adossée.
- Réelle intégration du processus d'autoévaluation.

### Principaux points faibles :

- Pilotage de la formation insuffisant (notamment absence de conseil de perfectionnement).
- Le suivi des diplômés est peu intelligible.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation doit continuer à favoriser l'innovation, afin de devenir plus attractive pour les étudiants par rapport aux autres universités d'Île-de-France. Il convient de surveiller les effectifs en M1, qui sont plus faibles qu'en M2 et ont baissé par rapport à 2015-2016.

Un conseil de perfectionnement devrait être créé.

Le suivi professionnel des étudiants peut largement être amélioré et devrait l'être. Ses résultats devraient être accessibles aux étudiants potentiellement intéressés par la formation. L'association du diplôme AMDE (Association du Master 2 Droit Européen Paris-Est) pourrait jouer un rôle utile dans l'accès aux anciens diplômés et l'obtention de leurs réponses au questionnaire de suivi.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT FISCAL

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit fiscal* se déroule sur deux années et dépend de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). Cette formation succède à la deuxième année de master (M2) *Fiscalité appliquée*. Ce master comprend donc un seul parcours dénommé *Fiscalité appliquée*, assorti uniquement de cours obligatoires. Les enseignements de la première année de master (M1) concernent davantage la fiscalité interne, la seconde année portant plutôt sur la fiscalité européenne et internationale. Le master est accessible aux étudiants de licence en droit essentiellement. Il est assorti à la fois d'un stage d'au moins trois mois, donnant lieu à la rédaction d'un rapport, et de la rédaction d'un mémoire de fin d'études. Cette formation est sélective et a une vocation professionnelle. Elle est ouverte aux seuls étudiants en formation initiale.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>Les objectifs de la formation couvrent un champ bien défini, puisqu'ils visent tous les métiers liés au droit de la fiscalité (avocats fiscalistes, fiscaliste d'entreprise, expertise comptable, etc.). Il s'agit alors d'une formation qui s'adapte aux exigences de ces métiers avec des enseignements en comptabilité, économie, gestion, nouvelles technologies ainsi qu'à l'internationalisation de ces professions (cours sur le droit fiscal européen et international...). Sur ce dernier propos, la formation est ouverte aux étudiants étrangers. Ces objectifs correspondent parfaitement aux connaissances et compétences apportées par cette formation (stratégies d'implantation des entreprises, des groupes internationaux, procédures fiscales, etc.). Il paraît aussi très logique, eu égard aux métiers visés, d'insister sur la maîtrise de l'anglais. Des cours d'anglais se retrouvent avec intérêt sur les deux années de ce master (<i>European taxation</i>, fiscalité comparée).</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La formation s'inscrit parfaitement dans les cursus juridiques de l'Université de Paris-Est Créteil Val de Marne. La plupart des étudiants sont issus de la licence en droit de cet établissement. Elle peut aussi constituer une opportunité pour les étudiants étrangers ainsi que pour certains diplômés d'écoles de commerce.</p> <p>Le master est adossé à la Faculté de droit de l'UPEC, au laboratoire Marchés, Institutions, Libertés (MIL), équipe d'accueil (EA 7382) et à l'École doctorale de l'UPEC Obligations, Marchés, Institutions (OMI). On apprécie la bonne articulation entre la formation et la recherche.</p>

Ainsi, des étudiants sont associés à la rédaction d'articles dans des revues spécialisées, un colloque annuel est organisé avec l'équipe de recherche du laboratoire, un mini-mémoire en M1 et un mémoire en M2 doivent être rédigés. Cette formation est originale puisqu'elle permet une spécialisation en droit fiscal sur deux années, ce qui est un atout indéniable. Ceci étant, il n'y a pas d'indications précises sur la diversité géographique des étudiants nationaux. Il existe une bonne articulation entre le master et le monde socio-économique. Des partenariats et des conventions avec des acteurs économiques sont à relever, conduisant à des recrutements des étudiants, à des interventions de ces acteurs dans la formation, à des parrainages, etc. Aucun accord-cadre avec des branches professionnelles ou des structures représentant un secteur d'activité n'a été conclu avec le master. Néanmoins, des relations privilégiées sont entretenues entre le master et les « quatre grands – de l'anglais *Big four* – » (Ernst & Young société d'avocats (EY), PricewaterhouseCoopers société d'avocats (PWC), TAJ société d'avocats (TAJ) et Fidal cabinet d'avocats d'affaires). On peut regretter l'absence de partenariats institutionnalisés (de double diplomation par exemple), en seconde année du master, dédiés à la fiscalité européenne et internationale, même si la diversité des projets professionnels et personnels des étudiants peut la justifier. Cependant, il existe des partenariats non institutionnalisés, assez étroits, avec des établissements étrangers (intervention de professeurs invités dans la formation, accueil des étudiants de cette dernière dans des écoles et universités étrangères). Il est à signaler également l'appartenance du master au réseau Thémis, réseau international d'excellence.

### Organisation pédagogique

La formation est assurée par une vingtaine d'enseignants titulaires et professionnels spécialisés dans les matières de droit fiscal national et international. Le master se décompose pour les deux années en deux semestres équilibrés, avec uniquement un système de cours obligatoires, ce qui est justifié par la spécialisation même de la formation. Pourtant, cela pourrait être éventuellement préjudiciable pour la personnalisation des parcours. On attendra alors avec intérêt l'ouverture de cette formation aux étudiants avocats, ce qui peut constituer un attrait supplémentaire pour la formation. Cette dernière est structurée autour d'un tronc commun sur les deux années. Pour autant, une spécialisation progressive est annoncée dans le dossier et réelle au vu de la lecture des maquettes. Il existe aussi des modules optionnels intitulés « trouver son job de rêve », « gérer sa e-réputation », ce qui peut être pertinent. Il est mentionné que des stages sont obligatoires et qu'ils peuvent être réalisés à l'étranger, ce qui est plutôt un bon point notamment pour les quelques étudiants étrangers du Master. Cette organisation semble logique. On appréciera la relative diversité des candidatures pour le M1 : des étudiants en droit, des étudiants d'école de commerce ainsi que des étudiants étrangers. La place de la professionnalisation dans le master est importante. Outre l'intervention de professionnels compétents, des mises en situation professionnelle et des jeux sérieux permettant de réaliser des travaux professionnels sont bien présents dans la formation. De plus, des stages (facultatifs en M1, obligatoires en M2) y sont prévus tout au long des deux années. Ils font l'objet d'une convention formalisée qui peut paraître inadaptée : les institutions qui accueillent les stagiaires souhaiteraient pouvoir le faire plus longtemps, ce que le service des stages de la Faculté n'accorde pas. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est assez bien construite. Le rôle du Bureau d'accueil international (BAI) est classique. La place de la recherche dans l'organisation pédagogique est également importante, comme cela a déjà été évoqué dans l'item précédent. Le recours aux outils informatiques pour l'enseignement n'est pas spécialement développé : aucun recours aux outils numériques interactifs, les enseignements étant avant tout en présentiel. En revanche, l'apprentissage des nouvelles technologies est prévu par la formation. On apprécie tout particulièrement le fort développement des pratiques pédagogiques innovantes (amphithéâtre actif, classes inversées, jeux sérieux, catégorie « jeux d'entraînement et simulation », interactivité des cours).

Le dossier renseigne correctement sur les compétences additionnelles assurées par cette formation, même si on peut regretter que ces compétences ne soient pas suffisamment explicitées.

La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE), cela est mentionné dans le dossier, sans plus de précision. Il en est de même pour l'accueil des étudiants en situation particulière. La place de l'international est très importante dans l'organisation pédagogique. On apprécie la forte présence de la langue anglaise tout au long de la formation : cours d'anglais juridique et fiscal en M1, cours dispensés en langue anglaise en M2, lectures régulières d'articles en anglais en M2. La formation favorise la mobilité entrante (accueil d'étudiants étrangers (deux à trois chaque année)) et sortante des étudiants (25 % d'une promotion environ partent à l'étranger). La mobilité concerne également les enseignants (professeurs étrangers invités à intervenir dans le master, mission du responsable de la formation à l'étranger).

### Pilotage

On apprécie l'organisation de réunions régulières de l'équipe pédagogique. Mais il a été constaté des dysfonctionnements dans l'organisation administrative de la formation (organisation d'examens, planning de cours, non-paiement d'intervenants, etc.), ce qui signifie que celle-ci souffre de l'absence d'un service de scolarité propre. On pourra constater avec regret des problèmes matériels (salles et matériels inadaptés). Il y a un agent gestionnaire pour les questions de scolarité. Le master profite aussi du service planning, service examens et stage de l'UPEC. Un conseil de perfectionnement a été constitué, qui semble jouer son rôle. Une évaluation de la formation a lieu annuellement. On peut regretter l'absence d'un supplément au diplôme. Le dispositif d'aide à la réussite se déduit du faible nombre d'inscrits dans la formation (une trentaine). Il est également mentionné le parrainage de chaque étudiant de première année par un étudiant de deuxième année. Le rôle de ce parrainage n'est cependant pas précisé. L'entrée en M1 n'est pas soumise à une sélection. Elle est de droit mais peu d'étudiants (environ 30) intègrent la première année. L'entrée en M2 est au contraire sélective (50 % des places sont réservés aux étudiants du M1, 50 % des places sont réservés aux candidats extérieurs). Les critères de sélection sont mentionnés, sans être néanmoins précisés (niveau académique, ouverture internationale, expérience professionnelle, projet professionnel).

### Résultats constatés

Le master bénéficie d'une forte attractivité, y compris au plan international (outre les étudiants ayant réussi le M1, 500 à 600 candidatures pour le M2 ; candidatures d'étudiants étrangers ; deux ou trois étudiants étrangers, intègrent la formation chaque année). Une trentaine d'étudiants obtiennent leur diplôme chaque année. Le taux de réussite est donc très bon. On retrouve également une trentaine d'étudiants dès la première année, ce qui montre que la formation connaît un effectif raisonnable au moins pour le M2. L'effectif est en effet relativement faible notamment pour le M1. Il n'y a pas d'indications précises sur le devenir des diplômés, mais la plupart s'oriente vers des carrières d'avocats fiscalistes. Il n'est pas indiqué le nombre d'étudiants poursuivant leurs études après l'obtention du diplôme. En cas de poursuite d'études, les étudiants privilégient un LLM (*Master of Laws* ou LL.M.) dans une université étrangère, une formation complémentaire en gestion ou en finance ou le barreau. L'ensemble de ces stratégies est en adéquation avec les objectifs affichés de la formation. Même si cette dernière a une vocation professionnelle, elle n'exclut pas la possibilité pour les étudiants de s'engager dans la poursuite en thèse de doctorat. Cependant, peu d'étudiants optent pour cette voie (environ un par an).

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Originalité de la formation présentant des aspects de fiscalité interne et de fiscalité internationale.
- Forte attractivité du master, y compris au plan international.

### Principaux points faibles :

- Des partenariats qui gagneraient à être institutionnalisés.
- Imprécision de certaines modalités du pilotage.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit fiscal*, de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, est une formation bénéficiant d'une forte attractivité et de nombreux atouts. Les recommandations pouvant être formulées sont déjà connues de l'équipe pédagogique : il faudrait institutionnaliser davantage les différents partenariats existant, dans la mesure du possible, pour accroître la visibilité du master. Certaines modalités du pilotage devraient être précisées (le PV, pour le conseil de perfectionnement, le questionnaire pour l'évaluation de la formation).



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit notarial* est une formation professionnalisante du champ de formation *Droit, politiques publiques et études politiques* de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), ayant pour objectif de fournir des connaissances fondamentales solides, en vue principalement d'accéder à la profession notariale (par la voie universitaire, après obtention du Diplôme Supérieur de Notariat – DSN), mais aussi d'accéder aux postes juridiques du secteur immobilier et de la gestion de patrimoine.

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* ou d'un diplôme équivalent, en formation initiale ou par la procédure de validation des acquis professionnels (VAP) ou de validation des acquis de l'expérience (VAE) et sur sélection en seconde année.

Les enseignements se déroulent sur le site de la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil- Val de Marne – UPEC.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels ainsi que les compétences attendues des diplômés du master *Droit notarial* sont clairement déterminés. La formation permet aux étudiants d'acquérir les connaissances générales et spéciales, dans les champs disciplinaires relevant du notariat, en vue de développer leurs compétences d'analyse, de raisonnement et de construction juridique.

Les débouchés professionnels sont bien identifiés. Si les diplômés ont principalement vocation à devenir notaires après l'obtention du Diplôme Supérieur de Notariat (DSN), ils peuvent aussi intégrer d'autres secteurs professionnels dans lesquels les spécificités de la formation sont parfois recherchées (immobilier, banque, etc.).

La poursuite d'études affichée est logiquement importante puisque la deuxième année de master M2 constitue également la première année du Diplôme supérieur de Notariat (DSN), permettant aux diplômés de devenir notaire, par la voie universitaire, après obtention de quatre semestrialités obligatoires, deux ans de stage et la soutenance d'un rapport de stage, conformément à l'arrêté du 28 avril 2008.

### Positionnement dans l'environnement

Le présent master trouve pleinement sa place dans l'offre de formation de l'établissement. Même si d'autres formations en droit notarial sont proposées, au niveau régional et national, le master *Droit notarial* de l'UPEC répond à une réelle attente du secteur professionnel, eu égard au nombre de dossiers de candidatures (plusieurs centaines par an). De surcroît, son originalité réside dans la dimension théorique et pratique donnée aux enseignements de seconde année, correspondant aux matières des quatre semestrialités du Diplôme supérieur de Notariat (DSN), dont les volumes horaires sont partagés par un enseignant-chercheur et un professionnel.

Adossée au Laboratoire unique de la faculté de droit, à savoir : *Marchés, Institutions, Libertés* (MIL), équipe d'accueil (EA 7382), la formation entre dans ses thématiques et certains de ses membres, notoirement reconnus, y dispensent leurs enseignements. Les étudiants participent également aux manifestations scientifiques organisées par l'unité de recherche et/ou en collaboration avec le notariat (Conseil Supérieur du Notariat (CSN), Congrès des notaires, Association Nationale Rencontres Notariat-Université - ANRNU) ou à un concours annuel sur un sujet scientifique notarial organisé par celle-ci. S'y ajoute la possibilité de rédiger un mémoire de recherche et de poursuivre, le cas échéant, leur cursus en thèse de doctorat, la formation étant rattachée à l'École doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI).

Sur le plan socio-économique, la formation bénéficie non seulement de bons partenariats avec les instances professionnelles (Chambre des notaires de Paris, Val de Marne, Seine Saint Denis, Conseil supérieur du notariat - CSN, Centre National d'Enseignement Professionnel Notarial - CNEPN, - devenu l'Institut National des Formations Notariales - INFN, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018), tout particulièrement avec le Centre de Formation Professionnelle Notariale de Paris - CFPNP, pour la poursuite d'études en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur de Notariat (DSN), mais aussi d'une bonne implication des professionnels dans la formation (enseignements, conseil de perfectionnement, stages).

L'ouverture à l'international minimale de la formation est assurée notamment par les dispositifs de l'établissement pour la mobilité sortante, notamment en M1 (programmes ERASMUS, Thémis) et tout particulièrement avec l'Espagne pour la mobilité entrante (Convention avec l'Université Rey Juan Carlos). Outre la dimension internationale de certains enseignements spécifiques (Droit international privé), le réseau notarial permet également aux étudiants d'assister à des manifestations internationales (Congrès international des notaires à Paris).

### Organisation pédagogique

Très lisible, l'architecture du master *Droit notarial* permet une spécialisation progressive avec un parcours unique pour chaque année d'études, en adéquation avec les objectifs de la formation (tronc commun d'enseignements en première année de master (M1) avec des connaissances fondamentales, nécessaires pour une spécialisation en seconde année). En M1, elle comprend, à chaque semestre, trois unités d'enseignements (UE), dont certains sont assortis de travaux dirigés (TD) et des matières optionnelles permettant une spécialisation progressive de l'étudiant en fonction de son projet professionnel, le tout pour un volume horaire global de 486 heures et 30 crédits ECTS par semestre. Certains enseignements sont utilement mutualisés avec d'autres M1. Dans le prolongement, en M2, la formation est composée de cinq UE obligatoires par semestre, dont le contenu est conforme à l'arrêté du 28 avril 2008, relatif au Diplôme Supérieur de Notariat (DSN), auxquelles s'ajoute une UE au deuxième semestre (S2) pour le stage, le tout pour un volume horaire global de 405 heures et 30 ECTS par semestre. Le master étant ouvert essentiellement en formation initiale, les modalités d'enseignement sont classiques en M1 et plus originales en M2, avec la double dimension théorique et pratique, donnée à certains cours partagés entre les universitaires et les notaires.

La professionnalisation est progressive tout au long de la formation. Elle résulte tant du contenu des enseignements (travaux dirigés en première année, enseignements axés sur la pratique des actes notariés en seconde année), que de la dimension pratique qui leur est donnée, notamment en M2 par les professionnels, avec en outre un enseignement relatif à la déontologie et à l'organisation de la profession de 10 heures. S'y ajoute un stage obligatoire de cinq semaines en seconde année, au cours duquel l'étudiant mobilise les connaissances théoriques acquises. Ces informations sont reprises dans la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications professionnelles), clairement renseignée.

La formation à et par la recherche est assurée au titre de la participation des étudiants aux manifestations scientifiques organisées par l'unité de recherche de rattachement, avec et/ou en collaboration avec le notariat ainsi que par la participation de certains de ses membres, notoirement reconnus, qui y dispensent leurs enseignements et qui les initient à travers ces derniers à la recherche.

Si les modalités d'enseignement sont assez classiques, outre les cours dispensés en présentiel, le numérique est utilisé pour les supports de cours et les documents de travail, via l'Espace Pédagogique de Ressources En Ligne (EPREL) à leur disposition ainsi que d'un accès aux ressources numériques. S'y ajoute la certification C2i (Certificat Informatique et Internet), proposée en M1 aux étudiants ne l'ayant pas suivie en licence, sans toutefois que le C2i soit proposé.

L'ouverture internationale minimale de la formation est assurée par un enseignement linguistique tout au long de la formation (30 heures en première année et 20 heures d'anglais notarial en seconde année). S'y ajoute naturellement le contenu de certains enseignements (*Droit international privé*) et l'orientation qui leur est donnée en M2, avec une dimension internationale nécessairement intégrée ainsi que la participation occasionnelle des futurs diplômés à des manifestations scientifiques internationales (Congrès International du Notariat, Paris, 2016).

### Pilotage

Le master *Droit notarial* est dirigé par un professeur et repose sur une équipe pédagogique solide et de qualité, qui se réunit trois fois par an, composée essentiellement d'enseignants-chercheurs en première année et respectivement de 8 enseignants-chercheurs et 8 professionnels, dont l'un est également enseignant-chercheur, en seconde année, assurant 168 heures sur les 405 heures maquettées, soit 41,48 % des enseignements.

La formation intègre progressivement les outils nécessaires à son pilotage. Le conseil de perfectionnement est composé de trois professeurs, d'un notaire et de tout enseignant de la formation, sans qu'aucun étudiant ou personnel administratif n'y soit intégré et que les résultats en soient communiqués. Enfin, le dossier ne fait état d'aucune procédure globale d'évaluation des enseignements et d'autoévaluation institutionnalisées au niveau de l'établissement. Cette évaluation n'en est pas moins réalisée auprès des étudiants de M2 depuis 2012, annuellement et semestriellement depuis 2017, dont les résultats sont transmis à chaque enseignant responsable de la matière, permettant ainsi de veiller à la mise en adéquation de la formation face aux attentes des milieux socio-professionnels et aux retours des étudiants.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont satisfaisantes. Classiques en M1 (contrôle continu, examens terminaux), les modalités d'évaluation des étudiants reposent en M2 sur une admissibilité et une admission, conformément à l'article 3 III de l'arrêté du 28 avril 2008, relatif au Diplôme Supérieur de Notariat. Les jurys d'examens sont constitués par arrêté (président, assesseurs) en M1, auquel s'ajoute le jury spécifique d'exposé-discussion de M2, composé de deux enseignants. Aucun portefeuille de compétences n'est proposé aux étudiants. Bien renseignée, l'Annexe Descriptive de Diplôme (ADD), permet à l'employeur de connaître la formation du diplômé mais aussi son contenu.

Les modalités de recrutement sont classiques : la première année de la formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit et la seconde aux étudiants titulaires d'un M1, avec sélection, permettant une homogénéité de niveau et un suivi individualisé. À l'issue de la première année, le tronc commun d'enseignements permet opportunément au diplômé de poursuivre sa formation en choisissant un autre M2 (*Droit privé, Droit immobilier*).

### Résultats constatés

Sur la période évaluée, les effectifs sont suivis par l'établissement, sans faire toutefois l'objet d'une analyse quantitative dans le dossier. Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite pourraient judicieusement être présentés comme des indicateurs « d'activité » et/ou de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation, (nombre de candidatures provenant de l'établissement ou hors établissement, etc.).

La formation bénéficie d'une bonne attractivité, avec plusieurs centaines de dossiers de candidatures pour des effectifs variant entre 18 à 22 inscrits en seconde année, afin de pouvoir préserver leur insertion professionnelle. En revanche, pour la première année, la formation étant ouverte seulement depuis 2015, les données quantitatives doivent être relativisées. Toutefois, les effectifs oscillent entre 11 et 19 étudiants, avec une augmentation en 2017. Le taux de poursuite d'études révèle que majoritairement les diplômés poursuivent leur cursus en M2 (entre 50 % et 72,72 %), avec 25 % des diplômés de la première promotion qui se sont inscrits dans un autre M2. Enfin, les taux de réussite sont bons (entre 90,9 % et 100 %, et 95,23 % et 100 %, respectivement pour chaque année d'études), correspondant en moyenne à un échec par an.

Le master *Droit notarial* est intégré à la procédure de suivi des diplômés de l'établissement depuis 2015 (enquête réalisée par la direction des études et de la vie étudiante, pôle statistiques des services centraux), auquel s'ajoute le suivi réalisé par le secrétariat de la formation. Le taux d'insertion professionnelle est très bon (100 %).

Ceci avec un salaire moyen correspondant au niveau de qualification, d'autant que le salaire des diplômés effectuant leur stage de deux ans en vue de l'obtention du DSN est fixé par convention collective et un taux de poursuite d'études lui-même en adéquation avec la formation (entre 85 % et 95 %, avec un taux moyen de 91,47 % sur quatre ans) puisque la seconde année du master *Droit notarial* constitue également la première année du Diplôme Supérieur de Notariat, le taux de poursuite d'études est logiquement élevé, afin de permettre aux diplômés de poursuivre la voie universitaire en vue de devenir notaires.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Formation de qualité.
- Équipe pédagogique de qualité.
- Bon adossement socio-professionnel.
- Bonne insertion professionnelle.

### Principaux points faibles :

- Procédure d'évaluation des enseignements à institutionnaliser.
- Modalités de pilotage perfectibles (composition du conseil de perfectionnement).

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit notarial* est une formation solide, qui permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues entre la première année et la seconde année.

La formation bénéficie d'un pilotage encore parfois un peu informel, qui pourrait être amélioré en institutionnalisant certains outils (procédure d'évaluation des enseignements) ou en en perfectionnant d'autres (composition du conseil de perfectionnement).

La place accordée à la présentation des instances professionnelles et de la déontologie notariale pourrait être un peu accrue ou illustrée par la mise en place de la possibilité d'assister aux parties non confidentielles des réunions des instances locales.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit pénal et sciences criminelles*, proposé par l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), a pour objectif de former des juristes spécialisés en droit pénal des affaires. La première année de master (M1) est une formation généraliste, conduisant à un parcours unique : *Pratique du droit pénal des affaires*, en deuxième année de master (M2). Les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD) se déroulent sur le site de la Faculté de droit de Créteil. Cette formation est tournée vers l'insertion professionnelle des étudiants, afin qu'ils soient immédiatement opérationnels.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
Les objectifs professionnels sont clairement présentés et sont en adéquation avec les nombreux débouchés proposés sur la spécialité du droit pénal des affaires et sa périphérie. Ce master permet en effet aux étudiants de faire l'acquisition de connaissances généralistes et spécialisées, afin de maîtriser des compétences d'analyse, de raisonnement et de construction juridiques. Les débouchés proposés permettent aux étudiants d'envisager des carrières au sein de cabinets d'avocats, de la fonction publique (magistrature, police, gendarmerie, douanes, etc.) ou encore d'entreprises commerciales, financières et bancaires.
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
Le master apparaît correctement positionné dans l'offre globale de formation de l'UPEC ainsi que dans le bassin régional, puisqu'il s'agit de la seule formation permettant d'obtenir une spécialisation en droit pénal des affaires. Une réflexion est en cours pour permettre de nouer des partenariats avec d'autres établissements académiques, en vue de définir des collaborations sur des sujets spécifiques comme la cybercriminalité. Le master est adossé au laboratoire unique de la Faculté de droit, à savoir : le laboratoire Marchés, Institutions, Libertés (MIL), lequel réunit les trois premières sections du conseil national des universités (CNU), ce qui ouvre la possibilité de développer des analyses mixtes et apparaît très constructif. Le master est rattaché à l'École doctorale « Organisations, marchés, institutions » et se rapproche à, ce titre, d'autres composantes telles que l'Institut d'administration des entreprises (IAE) Gustave Eiffel, de la Faculté d'économie et de gestion de la même Université. Les interactions entre la formation et la recherche se manifestent, de manière très classique, notamment par l'organisation de tables rondes, de séminaires, de recherches documentaires, de présentations

d'exposés et par l'intervention d'universitaires dans le master. Il est regrettable que cette formation n'ait pas formalisé de liens avec des partenaires socio-économiques. Les relations avec le monde professionnel se limitent en effet à l'intervention de quelques praticiens et à la réalisation de stages par les étudiants (facultatif en M1 mais obligatoire en M2). Il n'existe pas de coopération à l'international, exceptée la possibilité pour les étudiants d'effectuer un stage à l'étranger.

### Organisation pédagogique

L'architecture du master, très lisible, permet une spécialisation progressive et offre une bonne cohérence avec les objectifs de la formation. Le programme des enseignements de M1 n'est pas fourni mais, au vu du dossier, cette première année semble permettre l'acquisition d'une formation généraliste autour des matières fondamentales en droit pénal, complétée par l'enseignement de matières classiques du droit privé. Les étudiants peuvent personnaliser leur projet en choisissant leurs options. La seconde année s'ouvre vers la spécialisation et la professionnalisation. Tous les enseignements y sont obligatoires. La formation est proposée en formation initiale. Les enseignements se font en présentiel. Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'une prise en charge particulière, mais aucune précision n'est donnée à ce sujet. Le master est également ouvert aux étudiants salariés, mais il leur est fortement recommandé d'aménager leur emploi du temps pour pouvoir suivre l'ensemble des cours. La formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE), au niveau du M1 ou du M2. La place de la professionnalisation est appréciable, même si elle gagnerait en légitimité en formalisant des partenariats institutionnels. Outre l'intervention de praticiens dans la formation, des exercices de mise en situation professionnelle sont mis en place, en seconde année. À ce titre, l'évaluation du stage, est originale car l'étudiant doit analyser un dossier complet, rédiger des conclusions et les présenter oralement devant un jury composé d'universitaires et de praticiens. Les modalités de cette évaluation sont présentées aux étudiants dans la brochure de présentation de la formation ainsi que lors de la réunion de rentrée. Une réunion de préparation du stage complète utilement cette approche. Le bureau des stages de la Faculté assure un soutien logistique et le suivi de la convention de stage formalisée. Les enseignants assistent les étudiants dans leurs recherches. La formation ne délivre pas de certification professionnelle. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est jointe au dossier. Elle présente notamment le mérite d'offrir des informations supplémentaires sur les conditions d'accès à la formation et sur le contenu des enseignements de la première année. La place de la recherche dans l'organisation pédagogique se concrétise par l'organisation de manifestations scientifiques, auxquelles les étudiants assistent ou participent (tables rondes, exposés, séminaires). L'équipe pédagogique comprend en son sein des praticiens et des universitaires d'autres établissements, reconnus pour leur expertise. Même si la poursuite des études par le doctorat est possible, elle est peu fréquente, mais l'intention de développer cette orientation est perceptible et doit être encouragée. La place du numérique dans la formation est assez restreinte. Si la formation utilise la plateforme numérique de travail de l'Université, le dossier précise qu'elle ne dispense pas d'enseignement d'informatique, contrairement à ce qui est mentionné dans la synthèse de l'autoévaluation, au niveau de la mention et à la fiche RNCP. Tout ceci mériterait assurément quelques précisions. L'utilisation des nouvelles technologies reste donc très classique ; communication entre les enseignants et les étudiants, dépôt de support de cours sur la plateforme, etc. La place de l'international dans l'organisation pédagogique se matérialise par des enseignements d'anglais juridique, dispensés par un anglophone, dont la finalité est de pratiquer la conversation et de faire l'acquisition du vocabulaire juridique spécifique au droit pénal et des affaires. Depuis peu, d'autres enseignements se sont enrichis d'étude de dossiers, rédigés en anglais et traités par des juridictions européennes ou étrangères, offrant ainsi une transversalité aux apprentissages. La mobilité Erasmus ainsi que la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger restent peu utilisées, même si la formation est ouverte aux étrangers. Cette approche est indispensable, au regard de la dimension internationale de certaines infractions de la vie des affaires, tel que le blanchiment, par exemple.

### Pilotage

La direction de la formation est bicéphale et chacune orientée vers une spécialité, droit pénal et droit des affaires. Un personnel administratif est chargé de la gestion des deux années du master. L'équipe pédagogique se réunit au début et à la fin de chaque année, tandis que les réunions de la direction de la formation sont au minimum mensuelles. En ce qui concerne la composition de l'équipe pédagogique, elle n'est précisée que pour la seconde année de master. Si l'intervention de praticiens est essentielle à ce stade, la part des enseignements assurés par des professionnels semble néanmoins disproportionnée, puisque seuls trois enseignements sur dix-sept, dont l'anglais juridique des affaires, sont exclusivement assurés par des enseignants-chercheurs. Le conseil de perfectionnement n'est pas formalisé. Il est remplacé par un dialogue sans périodicité entre le représentant étudiant élu, le personnel administratif et l'équipe de direction de la formation. Une réflexion sur l'évolution de la

maquette est en cours, mais, en l'absence d'organe de consultation et de représentation formalisé, il est bien difficile de mesurer le rôle des différents protagonistes dans cette réflexion. Il faut également déplorer l'absence de modalités d'évaluation de la formation, au prétexte que les effectifs réduits favorisent un contact permanent. Il semble en effet indispensable que l'anonymat puisse garantir l'objectivité du processus. Il est toutefois précisé que la formation est soumise à une évaluation périodique de la Faculté ainsi que des autres organismes institutionnels, sans qu'aucune information supplémentaire ne soit communiquée à ce sujet. Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences mériteraient d'être stabilisées et développées. En effet, s'agissant des évaluations des étudiants, il est précisé que si les modalités de contrôle des connaissances sont explicites, des dérogations ont pu être accordées et les modalités d'examens modifiées, la politique du master est de revenir à un respect rigoureux des modalités publiées, initiative qui ne peut qu'être soutenue. Le jury est officiellement nommé par le doyen de la Faculté. Les crédits ECTS affectés dépendent du volume horaire et de l'importance de la matière, dans le cadre de la formation. Il n'existe pas de portefeuille de compétence, au prétexte que les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences. Il n'existe pas de supplément de diplôme. Les modalités d'accès à la formation, qui sont classiques, sont énoncées dans la fiche RNCP. Le dispositif d'aide à la réussite prend la forme d'un suivi individuel des étudiants par l'équipe de direction du master et par le développement de l'entraide des étudiants, favorisée par la réalisation de travaux en groupe.

### Résultats constatés

Les effectifs sont suivis par les services de l'Université. Le dossier indique qu'une promotion annuelle comprise entre 25 et 35 diplômés semble correspondre aux besoins en spécialistes de droit pénal des affaires. En première année, le nombre d'étudiants inscrits a connu une diminution en 2016-2017 (14 étudiants) alors qu'en 2015-2016 et 2017-2018, les chiffres sont stables avec en moyenne 27 étudiants. En deuxième année, le pourcentage de réussite est très élevé et pour l'année 2017-2018 il y a eu 43 inscrits. Si l'on se réfère aux taux de réussite des deux années précédentes et à l'évaluation des besoins en spécialistes de droit pénal des affaires, mentionnés dans le dossier, ces derniers risquent bien d'être dépassés. Le suivi des diplômés est assuré par la direction des études et de la vie étudiante de l'Université. Les chiffres sont difficiles à interpréter car les diplômés ne répondent pas tous à ce type de sollicitation. Ils font néanmoins apparaître une poursuite d'études majoritaire après la formation, alors que l'un des objectifs affichés par celle-ci est de former des juristes de droit pénal des affaires, immédiatement opérationnels.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Exercices transversaux de mise en situation professionnelle (évaluation du stage, études de dossiers rédigés en anglais et traités par des juridictions européennes ou étrangères, etc.).
- Suivi individuel des étudiants par l'équipe de direction.

### Principaux points faibles :

- Pas de partenariat formalisé avec le monde socio-professionnel.
- Pilotage informel de la mention : absence de conseil de perfectionnement et d'évaluation des enseignements.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit pénal et sciences criminelles, parcours Pratique du droit pénal des affaires*, proposé par l'UPEC, est une formation professionnalisante proposant de nombreux exercices de mise en situation professionnelle au niveau du M2. Il est toutefois regrettable de ne pas voir de partenariats formalisés avec le monde socio-professionnel. Il faut encore déplorer l'absence de conseil de perfectionnement et d'une véritable évaluation anonyme des enseignements. Il est enfin à noter que les enquêtes d'insertion professionnelle font apparaître un faible nombre d'étudiants ayant obtenu un emploi, juste après leur formation.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention *Droit privé*, proposé par l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), est une formation qui se compose d'une première année de master (M1) de tronc commun, laquelle s'ouvre sur trois parcours en deuxième année de master : *Droit privé des personnes et des patrimoines*, *Protection de la personne vulnérable* et *Common law et tradition civiliste*. Le M1 permet aux étudiants de maîtriser les matières fondamentales du droit privé pour être en mesure d'opter pour une spécialisation en M2. Les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD) se déroulent sur le site de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne à Créteil. Cette formation délivre des connaissances théoriques et pratiques, dans la perspective de l'exercice des métiers de la justice, du notariat et de la protection des majeurs vulnérables.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
Les objectifs professionnels et scientifiques de la formation sont clairement exposés. Il s'agit de permettre aux étudiants de maîtriser les matières fondamentales du droit privé. La dénomination de la formation est donc en parfaite adéquation avec les objectifs, lesquels sont portés à la connaissance des étudiants dès la licence et sont contenus dans la brochure de présentation du master. Les débouchés envisageables sont vastes. Les étudiants peuvent choisir une poursuite d'études à travers notamment la présentation de l'examen d'entrée au centre régional de formation à la profession d'avocat (CRFPA) ou passer le concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature (ENM) ou d'autres écoles (police nationale, des greffes, des huissiers de justice). Les étudiants peuvent également envisager directement l'exercice d'une profession telle que juriste d'entreprise ou encore mandataire judiciaire à la protection des majeurs.
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
Le master se positionne sur un créneau classique (l'étude transversale du droit privé afin de préparer les étudiants aux différents examens et concours des professions juridiques et judiciaires). Ce profil généraliste le distingue des autres masters de l'UPEC. Mais, hormis le parcours <i>Protection de la personne vulnérable</i> , il souffre de la concurrence des universités de Paris centre. L'articulation avec la recherche se manifeste par l'adossement du master aux axes de recherches transversaux du laboratoire <i>Marchés, Institutions et Libertés</i> (MIL), ainsi que par la rédaction d'un mémoire et des exposés dans le parcours <i>Droit privé des personnes et des patrimoines</i> .

Le M2 *Protection de la personne vulnérable* est partenaire, depuis sa création, d'une association agréée pour la délivrance du certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, ce qui permet la délivrance conjointe du master et de cette certification. Le M2 *Droit privé des personnes et des patrimoines* offre aux étudiants qui le souhaitent de réaliser un stage en juridiction, au tribunal de grande instance de Paris. Ces partenariats constituent un atout pour la formation. Il n'existe pas de partenariat à l'international.

### Organisation pédagogique

Le master *Droit privé* offre une spécialisation progressive avec une première année commune à visée généraliste, puis la possibilité de choisir entre trois parcours. Si la structure est bien lisible, il convient toutefois de remarquer que trop peu d'informations sont données dans le dossier sur le parcours *Common law et tradition civiliste*. Il n'est donc pas possible de l'évaluer. Les autres parcours, *Protection de la personne vulnérable* et *Droit privé des personnes et des patrimoines* sont cohérents. La formation est accessible en formation initiale et en formation continue. Le parcours *Protection des personnes vulnérables* ambitionne d'évoluer vers la formation par l'apprentissage dans le cadre de la formation initiale. La formation n'est donc pas encore ouverte à l'alternance, mais une réflexion sur ce point est en cours. Le master peut accueillir des étudiants présentant des contraintes particulières notamment des salariés ou professionnels libéraux en activité dans le parcours *Protection de la personne vulnérable* (où la formation est concentrée sur huit semaines). Il est dommage qu'il n'y ait pas d'information à ce propos sur les autres parcours, ni sur les étudiants en situation de handicap. Le parcours *Protection de la personne vulnérable* est accessible par la validation des acquis professionnels (VAP) et par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le dossier ne précise pas ce qu'il en est des autres parcours.

La place de la professionnalisation est importante, indépendamment de l'intervention de praticiens dans la formation. Les étudiants du parcours *Protection de la personne vulnérable*, lequel comporte des enseignements pratiques, doivent effectuer un stage obligatoire de 350 heures minimum sur 10 ou 20 semaines consécutives, qui donne lieu à la soutenance d'un rapport de stage. Les étudiants du parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines* peuvent suivre un stage en juridiction de deux mois s'ils le souhaitent. Ils sont accompagnés dans la recherche de stage par un bureau dédié. Le stage fait l'objet d'une convention formalisée. Les deux parcours précités comportent également des éléments de mise en situation professionnelle. Le M2 *Protection de la personne vulnérable* permet la délivrance du certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, qui offre l'opportunité aux étudiants de candidater à un poste de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) n'est pas jointe au dossier, ce qui est regrettable, mais elle est en cours d'élaboration sous le numéro 00026317.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique est classique. Elle est plus accentuée dans le parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines*, car les étudiants doivent rédiger un mémoire et concevoir des exposés et contre-exposés. Le parcours *Protection de la personne vulnérable* prévoit l'intervention d'enseignants-chercheurs et de praticiens dans une dimension plus professionnalisante.

La place du numérique est modeste, son utilisation restant très traditionnelle (plateforme de dépôt de supports de cours et accès distant aux ressources de la bibliothèque universitaire). Les pédagogies innovantes ne sont pas utilisées, au motif qu'elles ne seraient pas adaptées à la formation, ce dont on peut douter.

Il n'y a pas de dispositif spécifique d'aide à la réussite, hormis le suivi individuel du mémoire et du rapport de stage, mais cela est normal au niveau master.

Pour la première année commune et le parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines*, la place de l'international dans l'organisation pédagogique se limite à un cours magistral de langue vivante au premier semestre (S1) de la première année commune ainsi qu'à un enseignement sous forme de travaux dirigés au deuxième semestre (S2) (neuf séances d'une heure et demie). Le parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines* intègre un séminaire d'anglais de 20 heures. Aucune information n'est donnée à ce sujet sur le parcours *Protection de la personne vulnérable* dans le dossier. Il est précisé que la délivrance de cours en langue étrangère n'est pas adaptée aux besoins de la formation... Le master n'intègre pas la possibilité d'un double diplôme et ne dispose pas de partenariats internationaux. Le parcours *Common law et tradition civiliste* comporte deux cours magistraux, assortis de séminaires en anglais au troisième semestre (S3) pour un volume total de 60 heures et trois cours magistraux, assortis de séminaires en anglais au quatrième semestre (S4) pour un volume total de 79 heures. La maquette prévoit également quelques cours de droit et d'histoire comparés. Il est regrettable que le dossier d'autoévaluation n'en fasse pas mention.

## Pilotage

L'équipe pédagogique est identifiée dans la brochure de la formation. Il est précisé que le rôle et les responsabilités de ses membres sont clairement définis, mais le dossier est laconique sur ce point. Elle se compose d'enseignants-chercheurs et de praticiens. Dans le parcours *Protection de la personne vulnérable* : 6 enseignants-chercheurs pour 157 heures sur 318 heures d'enseignement annoncées.

Un professeur certifié de l'enseignement secondaire pour 18 heures et 11 praticiens pour 143 heures, ce qui est bien équilibré. La responsabilité de la mention et de ce parcours relève d'un professeur des universités de première classe (PR). Un tableau recense les enseignants-chercheurs intervenants dans le master mention *Droit privé* : 10 professeurs (PR), 1 professeur associé (PAST), 11 maîtres de conférences (MCF), 1 maître de conférences associé et 2 vacataires. Aucune autre information n'étant fournie, une évaluation plus fine est difficile.

Le conseil de perfectionnement ne se distingue pas du jury au niveau du M1 et du parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines*. Cela ne favorise pas les échanges avec les différents acteurs qui devraient le composer, notamment et surtout les étudiants. Le parcours *Protection de la personne vulnérable* comporte un conseil des études mais, hormis la tenue de réunions périodique entre le directeur du parcours et le représentant de l'association partenaire de la formation, le dossier ne mentionne pas de conseil de perfectionnement. L'évolution de la formation s'opère seulement via le questionnaire anonyme soumis aux étudiants à l'issue de la formation, mais le taux de réponses est faible.

Les étudiants sont informés de la constitution et de la réunion des différents jurys. En première année et dans le parcours *Protection de la personne vulnérable*, le jury se réunit à la fin de chaque semestre. Le jury du parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines* se tient à l'issue du second semestre. Aucune information sur le parcours *Common law et tradition civiliste*. Les modalités d'évaluation sont connues des étudiants en première année et dans le parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines*, il n'y a pas de compensation entre les unités d'enseignement (UE) au sein d'un semestre mais les UE se compensent d'un semestre à l'autre. Dans le parcours *Protection de la personne vulnérable*, il n'y a pas de compensation entre les modules de la formation, mais les notes à l'intérieur d'un même module se compensent. Les règles d'attribution des crédits ECTS respectent la réglementation en vigueur. Dans le parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines*, une note inférieure à 10 sur 20 au mémoire de recherche ne permet pas de valider la formation. La même règle s'applique pour le rapport de stage dans le parcours *Protection de la personne vulnérable*. Il est dommage que le master n'utilise pas de portefeuille de compétences, ni de livret de l'étudiant, estimant que les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétence via les intitulés des enseignements. Un supplément de diplôme peut être accordé aux étudiants du parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines*, qui ont choisi de suivre un stage de deux mois en juridiction. Les modalités d'accès à la formation sont classiques. Les étudiants sont recrutés sur dossier, dès la première année, en fonction de leur niveau et de leur aptitude à suivre la formation. En M1, les étudiants bénéficient d'un accompagnement à la réussite au sein des travaux dirigés, mais rien n'est prévu en M2 au sein des parcours. À l'issue de la première année commune, les étudiants peuvent choisir un des trois parcours proposés dans la mention ou peuvent opter pour d'autres M2 de l'établissement. Cette passerelle permet de conserver tous les ECTS acquis en M1. Il est même autorisé de se réorienter vers un autre M1, avec conservation des ECTS acquis. Ces passerelles sont favorables à la réussite des étudiants et prennent en considération leurs préoccupations de réorientation.

## Résultats constatés

Le suivi des effectifs est assuré par les services de l'Université. Il faut souligner le caractère attractif de la formation. Le parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines* reçoit en moyenne 400 candidatures alors que le parcours *Protection de la personne vulnérable* en reçoit 250. Les effectifs de ces parcours ne dépassent pas une vingtaine d'étudiants. La sélection est donc stricte et permet de s'assurer du recrutement de profils de qualité. Les taux de réussite sont satisfaisants. Le M1 en 2015-2016, 34 admis pour 40 inscrits, en 2016-2017, 30 admis pour 37 inscrits. En M2, on note respectivement 30 admis pour 36 inscrits et 26 admis pour 46 inscrits (sans tenir compte du parcours *Protection de la personne vulnérable*). Ces chiffres figurent dans le dossier d'autoévaluation, lequel comporte une annexe faisant état de chiffres différents, ce qui rend l'évaluation délicate.

Une majorité d'étudiants fait le choix d'une poursuite d'études après le M1 : en 2015, 34 ont fait ce choix sur 50 inscrits. En 2016, 43 sur 75 inscrits. Le taux d'insertion professionnelle reste difficile à interpréter au regard du nombre de répondants. Pour la promotion 2013 du parcours *Droit privé des personnes et des patrimoines*, sur neuf répondants il y avait deux actifs. La promotion 2014 de ce même parcours fait état de 15 répondants, tous en poursuite d'études. Pour la promotion 2013 du parcours *Common law et tradition civiliste*, le taux de réussite était de 72 % et sur 11 répondants, 2 avaient un emploi. La promotion 2014 de ce même parcours ne peut être analysée, en raison de chiffres incohérents (taux de réussite de 700 %). Les chiffres du parcours *Protection de la personne vulnérable* ne sont pas communiqués. Les poursuites d'études après la formation ne surprennent pas au regard des objectifs de la formation.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Attractivité de la formation, malgré une situation de concurrence.
- Professionnalisation satisfaisante du parcours *Protection de la personne vulnérable*.
- Résultats en bonne adéquation avec les objectifs de la formation.

### Principaux points faibles :

- Opacité du parcours *Common law et tradition civiliste*, qui n'est pas intégré dans le dossier d'autoévaluation.
- Absence de conseil de perfectionnement formalisé.
- Suivi insuffisant des diplômés.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master mention *Droit privé*, proposé par l'Université de Paris-Est Créteil Val de Marne est une formation présentant des atouts indéniables, avec notamment une première année commune généraliste et une seconde année parée d'objectifs scientifiques et professionnels, différents selon le parcours choisi. Cette organisation permet de bien appréhender les réajustements réalisés en termes d'orientation par les étudiants. Le parcours *Protection de la personne vulnérable* est doté d'une dimension professionnelle affirmée, alors que le parcours *Droit privé de la protection des personnes et des patrimoines* est davantage orienté vers la poursuite d'études. Il est toutefois regrettable de ne pas avoir inclus le parcours *Common law et tradition civiliste* dans le dossier. On peut également déplorer l'absence de résultats relatifs à l'insertion professionnelle des étudiants du parcours *Protection de la personne vulnérable*.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette mention de master *Droit public des affaires* a été créée en 1990 et s'inscrit dans la continuité des anciens DEA/DESS de droit public des affaires de la Faculté de droit et de sciences économiques de Saint-Maur.

Elle comprend une première année de master (M1) en droit public, avec quelques matières de spécialisation en droit public des affaires. Elle est servie par trois parcours en deuxième année de master (M2) : *Droit public applicable aux activités économiques* (DPAE) ; *Droit des contrats publics* (DRCP) ; *Carrières juridiques et affaires publiques* (CP).

Le master présente un caractère transversal en droit public, de manière à élargir les débouchés professionnels des étudiants. Il est dispensé en formation initiale et en présentiel sur le campus du site André Boulle à Créteil.

### ANALYSE

#### Finalité

La finalité de la formation consiste à former des juristes en droit public des affaires et préparer les étudiants aux concours de la fonction publique. Le master repose sur une ossature de droit public général, les matières de droit public général étant obligatoires. La spécialisation est acquise par un choix de matières optionnelles, permettant l'accès à l'un des trois parcours de M2.

Si la notoriété de la formation et celle des enseignants sont mises en avant par le dossier d'autoévaluation, les débouchés restent généraux. Le parcours *Carrières juridiques et affaires publiques* manque de lisibilité, en raison des mutualisations de cours avec les autres parcours. Dès lors, on attend des compétences précises à acquérir par l'étudiant pour faire état d'une spécialisation progressive. Pour autant, les compétences à acquérir ne sont pas précisées, ce qui est dommage car il paraît difficile de les déduire du relevé de notes *a posteriori*, du sujet de mémoire ou du rapport de stage. Le niveau de compétence de l'étudiant ne peut pas davantage se déduire des matières enseignées et les retours des étudiants (officiellement très faibles) ou les taux d'insertion professionnelles ne peuvent être traités pour les mêmes raisons. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), quoique mentionnée par le dossier d'autoévaluation, est en fait inexistante et les liens avec les milieux professionnels sont peu lisibles, probablement parce que les débouchés ne sont pas clairement affichés.

### Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit public des affaires* est bien positionné dans l'offre de formation de l'établissement. Il est complémentaire des masters *Droit privé*, *Droit européen* et *Droit de l'immobilier*. Hormis la mention de son affichage en droit public des affaires, le dossier d'autoévaluation ne permet pas de se prononcer sur son positionnement régional ou national.

Les parcours du master sont adossés au centre Marchés, Institutions et Libertés (MIL). Ils bénéficient en outre du réseau Contrats publics et globalisation, ainsi que de l'apport doctrinal de l'Association française pour la recherche en droit administratif. Si cet adossement est une plus-value incontestable pour la formation, on peut néanmoins regretter que le dossier n'explicite pas davantage en quoi les étudiants sont effectivement associés auxdites activités de recherche (la mention d'un lien avec les sujets des rapports de stage ou des mémoires ne pouvant suffire). On relève d'ailleurs le faible taux de poursuites en doctorat et l'absence de partenariat formalisé.

L'adossement du M2 aux milieux professionnels résulte principalement d'un stage de trois ou quatre mois. Le dossier est en revanche peu renseigné sur les liens avec les milieux professionnels, d'ordre essentiellement institutionnel (profil des enseignants).

Il existe entre la Faculté de Droit Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) et la Faculté de droit de l'Université Rey Juan Carlos, en Espagne, un accord de coopération qui crée un programme, permettant aux étudiants des deux Universités d'obtenir le diplôme de M1 de l'Université partenaire, sous certaines conditions (dont la validation d'un diplôme d'université - DU Juriste international - Droit espagnol). Il leur permet également l'accès au « Master Universitaire pour la profession d'avocat en Espagne », l'accès au M2 de l'UPEC et l'inscription à l'examen d'entrée en école d'avocat (anciennement Centre régional de formation professionnelle des avocats - CRFPA) pour les étudiants espagnols. Cette possibilité décrite en annexe aurait gagné à être présentée dans le dossier. La seule coopération qui y est envisagée résulte en effet de l'organisation de manifestations scientifiques avec l'Université de Sfax en Tunisie. Enfin, l'on ne sait pas (et c'est dommage) si la proportion significative d'étudiants étrangers (20 %) figurant en annexe, vise essentiellement les étudiants espagnols, tunisiens ou autres.

### Organisation pédagogique

Les conditions d'admission des étudiants dans le master ne sont pas renseignées.

Les dispositifs spécifiques d'accompagnement des étudiants à la recherche sont classiques (présence lors des séminaires et colloques, rédaction de mini-mémoires et rapports d'études dans le cadre de certains enseignements). La mise en situation professionnelle des étudiants, qui résulte de l'intervention d'avocats et de juges dans le cadre de la formation, pourrait être renforcée.

Il en va de même de l'accompagnement à l'insertion professionnelle, qui n'est pas spécifique.

Le master n'est délivré qu'en formation initiale (FI).

Compte tenu de l'antériorité du master, le réseau des anciens pourrait être renforcé. Les retours d'étudiants sur la formation sont insuffisants et ne peuvent être déduits des tableaux figurant en annexe ou de la rédaction du dossier.

Les enseignements sont centrés sur l'apprentissage du droit public et du droit public des affaires, sans compétences additionnelles ni recours à des pédagogies innovantes.

Le M1 et le M2 intègrent un enseignement d'anglais juridique, dont le volume horaire n'est pas précisé.

Les dispositifs d'aide à la réussite procèdent d'une remise à niveau dans le cadre de certains enseignements (notamment les plus structurants), ce qui est parfois nécessaire en Master.

### Pilotage

Le pilotage par les trois co-directeurs et un professeur associé s'appuie sur une infrastructure administrative et des locaux dédiés qui paraissent convenables (il est néanmoins mentionné que les moyens administratifs pourraient être améliorés).

Le dossier ne renseigne pas avec précision sur la proportion de praticiens intervenant dans la formation. À s'en tenir aux annexes, elle est faible et ces praticiens sont issus de hauts corps de la fonction publique qui ne sont pas visés par les débouchés du diplôme. Les professeurs et enseignants-chercheurs, particulièrement reconnus dans la discipline, sont tous issus de la deuxième section du Conseil national des universités (CNU 02). En apparence, aucun élément ne permet d'apprécier l'existence de passerelles bien établies avec des masters en droit privé qui pourraient être complémentaires.

Le pilotage repose sur les relations interpersonnelles et des entretiens avec les étudiants. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement (mais le dossier fait état de la volonté d'en mettre un en place prochainement, commun à tous les M2 de droit public) et il n'est pas mentionné de réunions formalisées avec ou en dehors des étudiants.

L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas renseignée.

Les compétences sont supposées connues et mises à disposition des étudiants dans le cadre de la brochure du diplôme. Aucun supplément au diplôme ou portefeuille de compétences n'est prévu.

Les modalités de réunion des jurys sont classiques.

En résumé, si le pilotage du master paraît fluide à la lecture du dossier, il pourrait être renforcé par la mise en place d'outils d'évaluation permettant une réflexion sur l'évolution de la formation.

### Résultats constatés

Les résultats sont fournis en annexe. Ils auraient sans doute gagné à être davantage analysés ou mis en perspective par le dossier d'autoévaluation.

Les effectifs de la formation sont relativement faibles mais stables. En moyenne, une quarantaine d'étudiants inscrits en M1 chaque année. Il en va sensiblement de même pour le M2. La quarantaine d'étudiants de M2 est sélectionnée à partir de 260 à 300 dossiers déposés mais, à la lecture du dossier, il est délicat d'apprécier à quel moment s'effectue la sélection. Il aurait également été intéressant de savoir comment s'effectue la répartition des effectifs entre les différents parcours de M2.

Le dossier avance un taux de réussite à 90 % et une insertion professionnelle à 100 %, ce que ne confirment pas les chiffres cités dans l'annexe relative aux effectifs. Lors des deux dernières promotions, le taux de réussite en M1 est respectivement de 85 % et 81 %, et en M2 de 83 % et de 56,5 %. Les retours d'étudiants sont sans doute insuffisants pour que les statistiques de la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) soient significatives. Les retours des étudiants à l'égard du master ne sont pas quantifiés.

Le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants doit être renforcé.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation jouissant d'une notoriété certaine et s'appuyant sur un solide réseau d'anciens étudiants.
- Une formation dans un secteur attractif du droit public.

### Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité des parcours paraissant fondés sur l'ancienne logique Maîtrise/DEA/DESS.
- Enseignants professionnels peu nombreux.
- Outils de pilotage et d'évaluation de la formation à faire évoluer.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'ancrage de cette formation dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD) pourrait être renforcé, en accentuant son adossement aux milieux socioprofessionnels visés dans les débouchés du M2 et en associant davantage et plus concrètement les étudiants à la recherche. Les outils nécessaires à l'évolution du pilotage du master doivent par ailleurs être mis en place afin d'analyser plus précisément la provenance et le devenir des étudiants ainsi que l'adéquation des enseignements aux objectifs et débouchés de la formation.



## MASTER GESTION DES TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le parcours *Administration internationale de projets territoriaux* (AIPT) est l'un des deux parcours que le master *Gestion des territoires et développement local* (GTDL) propose en deuxième année (M2). Il est à orientation professionnelle et est offert sur le site de l'Université Paris-est Créteil Val de Marne (UPEC). Il vise à former les étudiants aux métiers de l'animation et du développement des territoires locaux. L'enseignement est délivré en cours magistraux (CM) et Travaux pratiques (TP). Il est présent à l'international via trois cursus intégrés de double diplôme : l'un régi par convention avec l'Université de Turin (Italie) dès 2010, un autre avec l'Université de Castilla-La Mancha (Espagne) dès 2012 et enfin un dernier avec l'Université de Fribourg (Allemagne).

### ANALYSE

#### Finalité

Les compétences et connaissances attendues, au regard des métiers ciblés sont clairement exposées et bien répertoriées dans le cadre du parcours *Administration internationale de projets territoriaux* (AIPT) du master *Gestion des territoires et développement local* (GTDL). Elles sont progressivement amenées aux étudiants via des enseignements obligatoires de tronc commun (en première année de master - M1) et optionnels, structurés en unités d'enseignements (UE). On apprécie la part conséquente qui est, au sein de la formation, réservée aux stages obligatoires (3 sur les deux années du Master d'une durée cumulée de 11 mois au minimum).

Les débouchés professionnels, nombreux, à l'issue du parcours AIPT sont bien décrits et ventilés par grands secteurs d'activité dans le dossier. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est bien renseignée et jointe en annexe du dossier. Il y a une bonne adéquation entre la formation et les emplois qu'intègrent les diplômés.

Les trois double-diplômes, régis par des conventions signées entre l'UPEC et l'Université de Turin (Italie), l'Université de Castilla-La Mancha (Espagne) et l'Université de Fribourg (Allemagne) constituent des cursus bien intégrés avec des objectifs de formation proches et une bonne implication des équipes pédagogiques.

### Positionnement dans l'environnement

Du fait de sa pluridisciplinarité, le parcours *Administration internationale de projets territoriaux* (AIPT) se distingue clairement des formations d'aménagement du territoire et de celles relevant du domaine de la géographie qui sont nombreuses. Pour autant, il n'est pas sans équivalence à l'échelle nationale, comme le pensent les rédacteurs du dossier, puisqu'il existe, depuis une trentaine d'années, à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne) le parcours de master *Conseil en développement territorial*, qui lui est très proche en termes de compétences et de métiers visés.

Ce parcours à vocation professionnelle est correctement adossé à la recherche. Il l'est, classiquement via le rattachement des enseignants-chercheurs, qui y interviennent, à deux laboratoires : le Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt – Paris Est (LIPHA), équipe d'accueil (EA) 7373 et le réseau CEDITER (dont l'acronyme n'est pas explicité). Il a su nouer des partenariats avec, notamment, la Caisse des dépôts, le conseil général du Val-de-Marne et la Lyonnaise des eaux.

L'existence au niveau du parcours AIPT de double-diplômes avec l'Université de Turin (Italie), de Castilla-La Mancha (Espagne) et de Fribourg (Allemagne), pour laquelle on ignore les modalités de fonctionnement, impose une mobilité à l'international des étudiants du master. Ces derniers sont aussi encouragés à rechercher des stages à l'international.

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique du master est clairement exposée. Elle s'articule, en première année (M1) autour d'un tronc commun et permet une réelle progression dans l'acquisition des connaissances et des compétences, en adéquation avec les métiers ciblés par la formation. L'enseignement se déroule classiquement sous forme de cours magistraux (CM) ou de travaux dirigés (TD). Une place importante du cursus est réservée aux stages obligatoires au nombre de trois, un en M1 et deux en M2 qui, cumulés, ont une durée comprise entre 11 et 16 mois et permettent de valider 30 *crédits* ECTS, ce qui est appréciable pour un master à orientation professionnelle. On apprécie également dans la maquette pédagogique la présence d'une option recherche (huit ECTS). Sont organisées depuis une dizaine d'années des rencontres « entreprises et territoires » qui permettent de renforcer le lien entre l'Université et des acteurs de la territorialité et ainsi, d'apporter une réelle plus-value aux étudiants, en termes de définition de leur projet professionnel.

On ne nous précise pas dans le dossier si des aménagements pour faciliter l'accueil des publics spécifiques (étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, salariés,...) sont prévus et si la formation est ouverte aux repreneurs d'études, via le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de la validation des acquis professionnels (VAP).

L'utilisation des ressources numériques à des fins pédagogiques est innovante. Elle réside dans l'organisation de jeux d'entreprise simulés par ordinateur.

La dimension internationale de cette formation est très développée, puisqu'outre les mobilités d'étudiants ou d'enseignants, via le dispositif Erasmus, le parcours *AIPT* est délocalisé sous la forme de cursus intégrés d'un double-diplôme en Italie, en Espagne et en Allemagne. Des cours de langue sont organisés sur des thèmes spécifiques. Des professeurs étrangers interviennent également en anglais.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est bien détaillée et claire.

L'item organisation pédagogique n'a pas été rempli de manière complète. Un certain nombre d'informations est donc manquant, ce qui rend difficile l'évaluation totale de la formation sur ce point.

### Pilotage

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques : il y a compensation au sein d'une UE et entre UE, au cours d'un semestre.

L'entrée dans le M1 n'est pas soumise à une sélection. En revanche, l'entrée en M2 est sélective. Sont pris en considération le dossier et le projet professionnel de l'étudiant. Un entretien avec un jury, dont on ignore la composition, est également organisé.

On apprécie l'existence d'un séminaire de bilan de compétences, permettant aux étudiants de mettre au point leur stratégie professionnelle et personnelle.

Dans le dossier, sont absentes les informations relatives à la composition de l'équipe pédagogique, à l'existence d'un conseil de perfectionnement et du supplément au diplôme, ce qui est regrettable et rend impossible toute évaluation de la formation sur l'item pilotage.

### Résultats constatés

Le taux de réussite au diplôme est excellent puisque, d'après l'enquête menée par les services de l'établissement et portant sur les diplômés de 2013, 91 % des 111 étudiants inscrits ont réussi. D'après les sources de l'équipe pédagogique, 50 % des diplômés sont en emploi à la sortie de leurs stages dans des postes correspondant à la finalité du parcours *A/PT*, ce qui est remarquable pour une formation qui n'est pas offerte en alternance. Très peu de diplômés poursuivent des études, ce qui est positif pour une formation à finalité professionnelle et témoigne de la pertinence de la formation.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Existence de double-diplômes à l'international.
- Bon taux de réussite.
- Transition stage-insertion professionnelle satisfaisante.

### Principal point faible :

- Caractère lacunaire du dossier sur les items pilotage et organisation pédagogique empêchant une évaluation totale de ceux-ci.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La maquette du parcours *Administration internationale de projets territoriaux* (AIP) du Master *Gestion des territoires et développement local* (GTDL) est bien structurée, amenant les étudiants à acquérir à côté des connaissances nécessaires, via les trois stages obligatoires, les compétences aux métiers ciblés. On encourage les responsables de la formation à l'ouvrir en alternance via, par exemple, la demande de création d'une Unité de formation en apprentissage (UFA), même si la présence d'étudiants étrangers dans le cadre des double-diplômes complexifiera l'organisation des rythmes de l'emploi du temps de la formation. Cette dernière semble assez bonne, mais le peu d'éléments dont on dispose rend difficile tout jugement.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURE

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Justice, procès et procédure* est une formation de deux années visant à offrir des connaissances théoriques et pratiques aux étudiants qui souhaitent embrasser une carrière judiciaire. La première année de master (M1) est ouverte aux titulaires d'une licence et l'accès à la deuxième année de master (M2) se fait sur dossier.

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) en M1, puis sous forme de séminaires en M2. Les étudiants effectuent en outre un stage en M2. La formation a lieu au sein de la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil Val De Marne (Bât. A - Bureau A 028 83-85, avenue du Général de Gaulle 94 000 Créteil).

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>Les objectifs de la formation sont bien exposés, celle-ci étant relativement généraliste : la première année permet de suivre des enseignements généraux en matière de procédure, le droit des contentieux et de l'exécution étant approfondi en seconde année.</p> <p>Les débouchés professionnels sont diversifiés : magistrat, greffier, avocat, huissier de justice, administrateur judiciaire, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, officier de police judiciaire, juriste en contentieux d'entreprise, etc.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>Il est indiqué que cette formation n'a pas d'équivalent dans des écoles ou instituts non universitaires. Il faut cependant observer qu'il existe un certain nombre de masters consacrés à la procédure, tant en région parisienne qu'en province.</p> <p>La vocation de la formation est essentiellement professionnelle, les liens avec la recherche se manifestant principalement par l'adossage de la formation au laboratoire MIL (marchés, institutions, libertés) et par la présence d'enseignants-chercheurs.</p> <p>Il n'existe aucun partenariat avec le monde socio-économique ou avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers, ce que l'on peut déplorer.</p>

## Organisation pédagogique

La formation est cohérente : généraliste en première année, elle fait l'objet d'un parcours consacré uniquement aux différentes matières de la procédure en seconde année. Les matières devant être suivies en M1 et en M2 ne sont pas optionnelles, compte tenu de la forte spécialisation de la formation. Par ailleurs, la formation offre des parcours adaptés au public en formation initiale et en alternance.

La professionnalisation est satisfaisante : outre l'information prodiguée aux étudiants à ce sujet, deux séminaires sont consacrés à la pratique et la déontologie professionnelle et un séminaire sur la technique de plaidoirie met les étudiants aux prises avec le monde professionnel réel, avec des exercices de mise en situation. De plus, un stage d'une durée de six semaines minimum est obligatoire, donnant lieu à la soutenance d'un rapport. Les étudiants sont bien accompagnés puisqu'il existe à la faculté de droit un bureau des stages, les enseignants professionnels et universitaires accompagnant au demeurant les étudiants, dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est satisfaisante.

La dimension numérique est présente de façon classique (apprentissage aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dès la troisième année de licence (L3) ou en première année de master, par le certificat informatique et internet (C2i), utilisation de la bibliothèque numérique de la Faculté de droit et de l'environnement numérique de travail (ENT).

Par ailleurs, il faut souligner que les étudiants ont un enseignement dédié à l'expression orale, sous forme de mises en situation. Il s'agit de former les étudiants à la prise de parole en public, par l'enseignement des règles de la rhétorique. Dans cette perspective, les étudiants organisent chaque année un concours d'éloquence pour mettre en pratique leurs enseignements.

La dimension internationale est présente à travers l'apprentissage d'une langue étrangère aussi bien en M1 qu'en M2, plusieurs langues étant offertes au choix des étudiants, même si l'anglais est privilégié. De surcroît, la formation accueille des étudiants étrangers et favorise les stages qui peuvent avoir lieu à l'étranger, dans un cabinet d'avocat par exemple.

Tous les diplômes proposés à l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, dont cette formation, sont susceptibles de faire l'objet d'une validation d'acquis professionnels (VAP) et d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

## Pilotage

L'équipe pédagogique est équilibrée, puisqu'elle est composée d'enseignants-chercheurs de la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil et d'intervenants extérieurs, la parité étant assurée en M2. Cette équipe se réunit régulièrement, mais il n'existe pas de conseil de perfectionnement spécifique au master. Il est cependant indiqué que les échanges entre les professionnels et les universitaires sont nombreux et réguliers et permettent une remontée d'information au directeur de la formation, pour améliorer celle-ci.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est satisfaisante, dans la mesure où un dispositif a été mis en place pour le M2. Ce dispositif comporte un certain nombre de questions posées aux étudiants relativement aux enseignements dans chaque matière. Les questionnaires renseignés par les étudiants sont transmis aux enseignants de chaque matière. À partir des réponses, une évaluation de chaque enseignement est dégagée et conduit, le cas échéant, à proposer des ajustements des enseignements concernés.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées : la constitution des jurys de délibération à la fin de chaque semestre est fixée par arrêté désignant à chaque fois un président et plusieurs assesseurs, parmi les enseignants de la formation. Un jury spécifique est prévu en M2 pour la soutenance des rapports de stage et le travail de recherche, toutes ces informations étant communiquées aux étudiants en cours d'année. Ces derniers doivent obtenir, outre la moyenne générale de 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves de chaque année, la moyenne de 10 sur 20 à l'unité d'enseignement (UE) de la formation. Ces règles sont exposées lors des réunions d'information et en cours d'année à la demande des étudiants.

En revanche, la formation n'utilise pas de portefeuille de compétences ni d'outil similaire pour aider les étudiants à formaliser les compétences acquises.

L'aide à la réussite se fait sous forme de tutorat, elle est assurée par les effectifs limités d'étudiants admis dans cette formation.

### Résultats constatés

La formation est attractive, particulièrement en M2, l'Université recevant chaque année de nombreuses candidatures (environ 500, parfois même davantage). Ces candidatures proviennent de la France entière (universités parisiennes ou de province, mais également d'écoles telles que Instituts d'études politiques ou SciencesPo, École des hautes études commerciales - HEC, l'École supérieure des sciences économiques et commerciales - ESSEC, etc.) et de l'étranger. Les effectifs sont constants en M2 (un peu moins d'une vingtaine d'étudiants). On observe en revanche une baisse en M1 (14 en 2017-2018 contre 22 en 2016-2017).

L'insertion professionnelle est difficile à évaluer. Seules deux enquêtes sont communiquées pour les diplômés de 2013 et 2014, le nombre de répondants étant relativement faible (44,4 % pour 2013 et 28 % pour 2014).

La poursuite d'études est presque naturelle, puisque la plupart des débouchés nécessitent un examen ou un concours. Cette donnée est mise en avant pour justifier l'absence de données statistiques sur le devenir des diplômés. Toutefois, c'est un phénomène récurrent pour les masters juridiques et qui n'empêche pas d'autres formations de fournir des données plus précises.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Professionnalisation développée.
- Évaluation des enseignements par les étudiants.

### Principaux points faibles :

- Absence de partenariats avec le monde socio-économique.
- Insuffisance des données sur l'insertion professionnelle.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Justice, procès et procédures* est une formation classique et de bonne facture. La dimension professionnalisante de la formation est indéniable et celle-ci fait une large place à l'évaluation des enseignements par les étudiants, ce qui contribue à son amélioration. Elle gagnerait toutefois à développer des partenariats avec le monde socio-économique et à mettre en place un véritable suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.



## MASTER POLITIQUES PUBLIQUES

Établissement : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Politiques publiques* de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) est une formation en deux années proposée aux étudiants issus de la licence *Science politique*. Il est organisé en deux parcours : *Action humanitaire internationale* et *Action publique*. Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire ancrée dans la science politique, qui met un accent fort sur la professionnalisation, puisque les étudiants doivent accomplir trois stages obligatoires au cours des deux années (jusqu'à 14 mois cumulés).

### ANALYSE

#### Finalité

Le master *Politiques publiques* de l'UPEC propose une formation construite de manière très cohérente, qui offre une progression pédagogique et professionnalisante, orientée vers les métiers de l'action publique nationale et internationale. La pluridisciplinarité est valorisée dans un cursus qui reste clairement ancré dans la science politique. Les deux options proposées sont bien identifiées et différenciées dans la maquette et dans l'offre de formation.

Les emplois visés sont correctement identifiés pour les deux parcours. Dans le cas du parcours *Action publique*, les diplômés sont appelés à passer les concours de la fonction publique ou à accéder à des emplois d'encadrement et de direction par voie contractuelle. Ils exercent dans le domaine des études, du conseil, de la communication, dans les administrations de l'État et des collectivités territoriales, dans des postes opérationnels, auprès des élus et des exécutifs, ainsi que des emplois dans les entreprises délégataires de missions de service public ou partenaires de ce dernier.

En ce qui concerne le parcours *Action humanitaire internationale*, les diplômés se dirigent vers le secteur associatif et des organisations non gouvernementales (ONG), relevant du secteur humanitaire et de l'aide au développement, vers les organisations internationales ou vers des entreprises ou administrations bailleurs de fonds ou prescripteurs en matière humanitaire et de l'aide au développement. Les emplois occupés sont ceux de concepteur, coordonnateur de projets, chargé de projet humanitaire et de développement, chargé de mission de solidarité internationale, chargé de recherche ou encore de gestionnaire administratif des missions, au siège ou sur le terrain.

### Positionnement dans l'environnement

Le master *Politiques publiques* s'insère dans une filière complète de science politique : une licence *Science politique*, un master *Politiques publiques* et un master *Gestion des territoires et développement local*. Ces formations sont co-accréditées avec l'UPEM, qui propose de son côté un master de science politique, co-accrédité avec l'UPEC (*Management et commerce international*).

Le master *Politiques publiques* de l'UPEC se distingue des autres formations proposées par les universités de la région, en raison de son contenu. Il est en concurrence avec des masters proposés en-dehors de parcours universitaires classiques (instituts d'études politiques-IEP, Institut catholique de Paris), mais s'en distingue par son ouverture plus large. La deuxième année de master (M2) accueille chaque année plus d'une vingtaine d'étudiants issus d'autres formations de première année de master (M1) que celui de *Politiques publiques* (soit plus d'un quart des effectifs). À noter que l'accès au master est conditionné à la maîtrise des langues étrangères et notamment de l'anglais (sans qu'il soit toutefois précisé si un niveau particulier est requis ou testé).

L'adossement à la recherche est très satisfaisant, avec des enseignements spécialisés, des créneaux réservés à la recherche et l'intervention d'enseignants-chercheurs étrangers. Certains étudiants effectuent même leurs stages dans des laboratoires de recherche en France et à l'étranger.

La convention de partenariat, signée avec le conseil départemental du Val-de-Marne, permet aux étudiants de collaborer avec des associations en lien avec ce dernier. Les liens avec les acteurs socio-économiques ne sont pas détaillés et le dossier évoque seulement la centaine de conventions de stages signées chaque année.

La formation a établi des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers. Il existe actuellement deux double-diplômes et un troisième est en cours de signature. La mobilité, tant des étudiants que des enseignants, est organisée et favorisée.

### Organisation pédagogique

La formation proposée dans le master *Politiques publiques* de l'UPEC est construite de manière à assurer une progressivité de l'apprentissage des savoirs académiques et de la professionnalisation des étudiants. Une place importante est réservée aux stages et à la professionnalisation puisque les étudiants doivent réaliser deux ou trois stages au cours de leurs deux années de master : un premier stage long au deuxième semestre (S2) (à partir de fin janvier, quatre à six mois), qui peut être remplacé par un séjour d'études à l'étranger ou un double diplôme (30 crédits ECTS) et au quatrième semestre (S4) : deux stages de professionnalisation entre octobre et mi-janvier, puis entre fin avril et fin septembre. La durée importante des stages pose la question de l'articulation entre la durée des stages et la durée de la formation.

Le master *Politiques publiques* est organisé en deux parcours qui permettent une spécialisation progressive : *Action publique* et *Action humanitaire internationale* et six options de spécialisation (trois pour chaque parcours). Pour le parcours *Action publique* : préparation aux concours en M1, analyses sectorielles et analyses sectorielles internationales en M2. Pour le parcours *Action humanitaire internationale* : Urgence et réhabilitation, résilience et développements en M1 et M2.

Pour les deux parcours, une option recherche est proposée en M2. Cette option comporte un enseignement recherche de 60 heures, organisé en trois cours (épistémologie de la recherche, construction et mise en œuvre du projet de recherche et instruments de la recherche). Une demi-journée par semaine est réservée aux activités et cours liés à la recherche, pour permettre aux étudiants de travailler leur mémoire et aussi de participer aux séminaires du Laboratoire Interdisciplinaire d'étude du Politique Hannah Arendt (LIPHA).

La formation est adossée à ce laboratoire LIPHA, auquel sont rattachés les enseignants-chercheurs qui y interviennent (50 % des enseignements), aux côtés des acteurs de la société civile et du monde institutionnel.

La place du numérique n'est pas très développée, exception faite de certains enseignements disponibles en ligne et de l'espace numérique de travail (ENT). En revanche, l'innovation pédagogique est mise en avant avec, notamment, la création d'un observatoire numérique des politiques publiques en 2016.

Deux doubles diplômes existent avec deux universités étrangères, un pour chaque parcours : le parcours *Action humanitaire internationale* et l'Université de Catania, Italie (*Global Politics and euro-mediterranean relations*), double diplôme en anglais (cinq étudiants de chaque université en M2) et le parcours *Action publique* avec l'Université de Babes-Bolyai, à Cluj, Roumanie (master *Études européennes*) (pas d'information sur les effectifs). Un double diplôme avec l'Université de Louvain (Belgique) est en cours de discussion.

Du point de vue de l'offre régionale, le master offre une formation spécifique qui n'a pas de doublon au sein des universités publiques de l'Île-de-France.

Les étudiants du master ont accès aux accords Erasmus de l'UPEC. Le nombre d'étudiants bénéficiant de ces échanges n'est pas précisé. Plusieurs cours en anglais sont proposés dans le tronc commun.

La formation propose des parcours adaptés aux étudiants en alternance. Les étudiants en formation continue sont aussi acceptés, mais il est à noter qu'en M2, la présence est obligatoire. Les étudiants ayant des contraintes particulières (handicap, sport de haut niveau...) sont accueillis dans la formation. Environ quatre ou cinq étudiants salariés par promotion.

### Pilotage

Le master est dirigé par un responsable de mention, un responsable pour le parcours *Action publique* et deux responsables (dont un enseignant-chercheur associé) pour le parcours *Action humanitaire internationale*. Le rôle de ces responsables pédagogiques n'est pas spécifié mais devait l'être pour la rentrée 2018. Les moyens administratifs sont mutualisés avec le reste de la faculté.

La liste des intervenants est connue des étudiants qui sont informés à la rentrée, mais le dossier ne comporte pas davantage de précisions sur ce point. La répartition entre enseignants-chercheurs et professionnels est satisfaisante et pensée en fonction de chaque parcours.

Un conseil de perfectionnement comprenant des représentants des enseignants et des équipes administratives a été mis en place à la rentrée 2018. Le rapport mentionne que des outils d'autoévaluation des enseignements seront mis en place par ce conseil.

Les étudiants disposent tous d'un portefeuille numérique d'expériences et de compétences. Un accompagnement spécifique permet de valoriser ce portefeuille.

### Résultats constatés

Les effectifs du master sont assez stables depuis 2015 : 83, 78 et 88. Le taux de réussite (sur les deux années pour lesquelles les résultats sont fournis) est de l'ordre de 70 % en M1 et varie entre 85 et 90 % en M2.

Il n'y a pas d'informations concernant l'insertion professionnelle des diplômés : le dossier renvoie au travail effectué par le service de pilotage de l'offre de formation de l'UPEC.

La poursuite d'études en doctorat est permise et envisagée, mais le dossier ne fournit pas d'informations sur le nombre d'étudiants concernés.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une structure claire et cohérente de formation, avec une spécialisation réelle et progressive.
- Une place importante accordée à la professionnalisation avec trois stages.
- Une insertion satisfaisante dans l'offre académique régionale, en complémentarité de ce qui se fait ailleurs.
- Une ouverture très satisfaisante à l'international.

### Principaux points faibles :

- Absence de visibilité sur l'insertion professionnelle des diplômés.
- Un taux d'échec relativement important en M1.
- Pilotage à parfaire.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La spécialisation paraît satisfaisante, au regard de la durée du stage. De plus, eu égard à la durée de ce dernier, la question de la généralisation de l'alternance se pose. L'offre de formation proposée permet de distinguer le master des formations concurrentes et lui permet de confirmer son attractivité. Certains points du dossier mériteraient d'être améliorés et/ou complétés : l'insertion professionnelle des diplômés, le nombre d'étudiants poursuivant leurs études en thèse de doctorat, ou encore les taux de réussite aux concours de la fonction publique. Par ailleurs, des dispositifs d'accompagnement personnalisé des étudiants devraient être développés. Enfin, le pilotage de la formation qui vient d'être mis en place devrait donner des résultats à moyen terme et permettre un retour sur ce point.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

## PRÉSIDENTE

A l'attention du comité d'experts du Hcéres

Créteil, le 24 avril 2019

OBJET : Observations de l'Université Paris-Est Créteil sur le rapport d'évaluation du Hcéres du champ et des formations du champ Droit, politiques publiques et études politiques

### Licence - Administration publique

- **Observations**

La nouvelle direction de l'IPAG partage l'essentiel des analyses formulées par le HCERES et met en œuvre des réformes à court et moyen termes pour remédier aux points faibles constatés. Dès la rentrée 2020, la licence sera clairement positionnée autour de la préparation à trois concours : attaché d'administration pour laquelle l'IPAG a signé une convention de CPI avec l'IRA de Metz, attaché territorial et inspecteur des finances publiques. Pour cela la maquette de la licence sera entièrement refondue de manière à être parfaitement adaptée aux épreuves de ces trois concours dont celui des IRA qui vient de faire l'objet d'une modification substantielle. En complément, notre corps d'enseignants s'est diversifié avec un recours accru à des intervenants extérieurs en poste dans des administrations centrales ou territoriales pour dispenser des cours dans des matières pour lesquelles leur valeur ajoutée est importante telles que les finances, la préparation à l'oral, la déontologie du fonctionnaire, la préparation aux QRC. Ils ont également dispensé des conférences sur le management dans les fonctions publiques. Cette complémentarité entre universitaires et intervenants extérieurs sera renforcée, les concours évoluant de manière croissante vers des épreuves professionnalisées.

En 2020 également, la LAP sera rattachée à l'école d'études politiques en cours de création afin de la rendre plus attractive et d'accroître les synergies avec la licence de science politique. Dans ce cadre, un continuum sera créé avec un master d'administration publique en cours de création pour la rentrée 2020. Concentrant ainsi dans une même UFR les différentes préparations aux concours actuellement éclatées entre l'IPAG et la faculté d'AEI, il nous sera possible d'effectuer un suivi des résultats aux concours. Ceux-ci sont d'ailleurs d'ores et déjà encourageants puisque sur les 4 élèves de la CPI, 3 sont admissibles auxquels s'ajoutent au moins 3 autres admissibles, actuellement en master mais qui sont d'anciens étudiants de la LAP.

Ces résultats prouvent également qu'il convient d'évaluer la réussite aux concours sur le moyen terme et pas seulement dans le cadre restreint de la licence. Plusieurs de nos étudiants décident de s'inscrire en master après avoir suivi la LAP non pas en abandonnant leur projet de préparer des concours mais pour renforcer leurs chances (une grande majorité des admis au niveau national sont titulaires d'un master ou tout au moins inscrits en master) et pour faciliter leur évolution future au sein de la fonction publique.

### Licence - Droit

- **Observations**

L'équipe pédagogique prend en considération les recommandations de l'Hcéres. Elle indique que la question du suivi des compétences sera reprise à travers la mise en œuvre du dernier arrêté Licence, spécialement le dispositif à instituer sur l'acquisition des compétences.

Par ailleurs dans le cadre de l'adaptation de de la licence à l'arrêté, un conseil de perfectionnement sera créé dans chacun des parcours de licence. »

## Licence - Science politique

- **Observations**

La licence de science politique remercie le HCERES pour son évaluation constructive. Des dispositifs visant à pallier les faiblesses constatées seront mis en place, notamment, une évaluation des enseignements sera systématiquement mise en place et un conseil de perfectionnement commun avec la licence d'administration publique sera créé. La création d'une école d'études politiques en 2020, composante de l'UPEC, devrait permettre de renforcer la visibilité de la licence de science politique et de sa spécificité. Un travail avec les étudiants est engagé pour recenser de manière systématique et exhaustive les masters que les étudiants intègrent à l'issue de la licence de science politique. L'UPEC nous aidera dans l'amélioration de ce suivi.

## Licence Professionnelle - Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier

- **Observations – LP Gestion Eco patrimoniale de l'immeuble**

L'équipe pédagogique tient à apporter quelques précisions pour lever toute ambiguïté sur le fonctionnement de la licence pro. Le projet tuteuré est au 2<sup>ème</sup> semestre. Il n'y a ni alternance ni stage mais un contrat professionnel. Les effectifs globaux sont communiqués et repris page 4. Le nombre d'abandon est exceptionnel, puisque sur une période de 4 ans, il n'y en a eu qu'un en 2017-2018. Le tableau de l'équipe pédagogique avec le nombre d'heures des intervenant est fourni. En 2017/2018 il y a eu 8 diplômés et 2 redoublants. 2 de diplômés sont en poursuite d'études.

## Master - Droit de la propriété intellectuelle

- **Observations**

Il n'y a pas à l'heure actuelle de conseil de perfectionnement, mais celui-ci sera mis en place dès la prochaine rentrée universitaire, comme cela a été indiqué dans le document relatif à l'habilitation du diplôme.

Il existe bien une évaluation qui est effectuée chaque année par l'organisme indépendant « Eduniversal » qui mène sa propre enquête auprès des étudiants qui répondent librement de façon anonyme. Ainsi, comme l'atteste, le document joint, la note de satisfaction des étudiants était, en juin 2018, de 4,91/5 (soit 19,64/20), ce qui constitue une excellente note.

## Master - Droit des assurances

- **Observations**

*1) Des modalités de pilotage à institutionnaliser (procédure d'évaluation des enseignants, conseil de perfectionnement)*

Observations :

Au-delà de l'aspect « formel » (pilotage ; conseil de perfectionnement), il nous semble important d'insister sur l'implication de toute l'équipe enseignante dans la bonne marche du Master, tout au long de l'année : lors des réunions de rentrée (juillet pour le M2 FA ; septembre pour le M1 et le M2 FI), animées par le directeur de la formation ; lors des délibérations (S1 et S2 en M1) ; lors des jurys de soutenances des rapports de stages et mémoires en M2 (3<sup>e</sup> semaine de septembre) ; enfin, en FA, lors de la réunion avec les maîtres d'apprentissage et les tuteurs (enseignants de l'équipe) et à la suite des visites en entreprises effectuées par ces derniers.

## 2) Des partenariats qui gagneraient à être institutionnalisés

Observations :

Le partenariat avec le CFA sup2000 est institutionnalisé depuis la création du parcours en apprentissage en 1995. Quant à l'institutionnalisation des partenariats avec les entreprises qui recrutent des apprentis et des stagiaires, elle ne nous semble pas opportune. D'abord, parce que le Master droit des assurances tient à conserver son indépendance pédagogique et scientifique. Ensuite, parce qu'une telle institutionnalisation, outre le fait qu'elle aboutirait à favoriser telle ou telle entreprise, briderait la recherche de nouveaux partenaires dans un secteur d'activité pourtant très dynamique et priverait ainsi le Master d'importantes possibilités de développement de son offre d'apprentissage. Enfin, l'institutionnalisation des partenariats ne présente guère d'intérêt lorsque le nombre de contrats d'apprentissage proposés chaque année par les entreprises est supérieur aux effectifs du parcours ouvert à l'apprentissage.

### Master - Droit européen

- **Observations**

Les deux codirecteurs de la mention "Droit européen" accueillent avec intérêt l'évaluation et les recommandations formulées par l'HCERES. Ils remercient les experts pour le temps consacré à l'analyse du dossier d'évaluation et pour l'appréciation portée.

Quelques informations complémentaires peuvent être apportées. S'agissant du pilotage et de la gouvernance du master, un conseil de perfectionnement sera institué dès la rentrée 2019. Il sera composé de représentants des étudiants, des enseignants et de praticiens associés. Pour approfondir la pratique de l'autoévaluation, un modèle unique d'autoévaluation pour l'ensemble des enseignements sera proposé aux étudiants en fin de semestre. Ainsi que l'indique le rapport, l'association des étudiants du master a vocation à créer un véritable réseau avec les anciens. Elle s'est dotée depuis septembre d'une nouvelle page professionnelle sur internet.

Pour ce qui concerne les enseignements, l'équipe de pilotage confirme qu'elle entend bien maintenir le caractère innovant de la formation, ainsi l'anglais est exigé pour le recrutement des nouveaux membres du corps enseignant.

L'attractivité de ce cursus et l'articulation avec le droit privé vont être sensiblement renforcés avec la nouvelle offre de formation. Ainsi, à compter de la rentrée 2020, le master comportera un nouveau parcours intitulé "Relations économiques internationales". Il mettra l'accent sur le droit international privé des contrats (de fait très imprégné par le droit de l'Union), sur le droit du commerce international et le droit comparé des affaires. Les questions européennes doivent en effet se penser aussi dans un contexte international et le croisement des compétences en droit européen et en droit international est de nature à faciliter l'embauche des étudiants.

Les autres parcours, "systèmes juridiques européens" et "droit européen des affaires" seront plus lisibles, avec des intitulés d'enseignements plus tournés vers la pratique. Ces modifications s'accompagnent d'un élargissement des matières à choix au niveau du master I, avec la possibilité de choisir plus d'enseignements de droit privé (les fondamentaux du droit européen en master I étant bien sûr maintenus : marché intérieur, CEDH, contentieux, politiques européennes).

Enfin, les codirecteurs tiennent à souligner que le lien entre la formation et les milieux professionnels s'est renforcé depuis l'envoi du dossier d'évaluation. Le principe d'une journée annuelle d'échanges entre les étudiants et le SGAE (secrétariat général aux affaires européennes) a été acté : les étudiants ont ainsi une vision exhaustive du fonctionnement de l'Etat français dans sa participation aux politiques et aux contentieux européens. Au plan de la recherche, plusieurs colloques d'envergure seront organisés à l'UPEC (sur la Charte des droits fondamentaux et sur le droit comparé des contrats) : les étudiants y seront nécessairement associés.

## Master - Droit privé

- **Observations**

### 1.1. Positionnement dans l'environnement

Le parcours Protection de la personne vulnérable est une formation unique en Ile-de-France. Ainsi que le souligne le rapport (p. 1), il échappe à la concurrence d'autres établissements de formation dans l'environnement proche de l'UPEC.

S'il est certes moins original que le parcours Protection de la personne vulnérable au regard des formations proposées par les universités de Paris centre, le parcours Droit privé des personnes et des patrimoines n'en met pas moins l'accent sur des aspects du droit privé généralement peu abordés dans ces formations, notamment en droit des personnes vulnérables. L'étude de cette dernière branche du droit privé représente une part importante des UE fondamentales du parcours Droit privé des personnes et des patrimoines, ce qui distingue cette formation de celles proposées par les établissements composant l'environnement proche de l'UPEC.

Ainsi que le relève le rapport d'évaluation, l'articulation du parcours Droit privé des personnes et des patrimoines avec la recherche se manifeste par l'adossement du master aux axes de recherches transversaux du laboratoire MIL (et du futur laboratoire PEPS) ainsi que par la rédaction d'un mémoire de recherche et l'élaboration d'exposés par les étudiants. L'articulation du parcours Protection de la personne vulnérable avec la recherche s'illustre, quant à elle, par la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage imposant aux étudiants de mettre en lien leurs acquis théoriques avec leur stage et, le cas échéant, de mener une réflexion critique sur les pratiques rencontrées au cours de leur stage.

### 1.2. Organisation pédagogique

Le parcours Droit privé des personnes et des patrimoines n'est pas accessible par la VAP et la VAE car ces dispositifs ne sont pas adaptés à ce parcours qui tend à valoriser, au premier chef, des connaissances théoriques.

Pour cette même raison, le parcours Droit privé des personnes et des patrimoines n'est pas adapté à l'accueil de salariés ou de professionnels libéraux.

Le Master Droit privé est évidemment adapté aux étudiants en situation de handicap (accessibilité des locaux, dispositifs d'aménagements des examens etc...)

Le parcours Droit privé des personnes et des patrimoines fait place aux pédagogies innovantes par l'introduction, *via* les exposés et contre-exposés, de la méthode de « l'enseignement inversé ». Certains enseignements du parcours Protection de la personne vulnérable recourent également à cette méthode *via* la résolution de cas pratiques soumis aux étudiants pendant les séminaires.

Le parcours Protection de la personne vulnérable n'intègre pas de langue vivante. Ainsi que le souligne le rapport d'évaluation, la délivrance de cours en langue étrangère n'est pas adaptée aux besoins de cette formation.

Il convient, en effet, de rappeler que :

- d'une part, ce parcours s'adresse au premier chef aux futurs mandataires judiciaires à la protection des majeurs appelés à exercer leur mandat judiciaire sur des mesures de protection juridique soumises au droit français, ouvertes en France par des juridictions françaises ;

- d'autre part, le programme de cette formation est entièrement dicté par l'arrêté du 2 janvier 2009 sur la formation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Le respect de cet arrêté conditionne la délivrance conjointe du Master Droit privé parcours Protection de la personne vulnérable et du Certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, mention « mesure judiciaire à la protection des majeurs ». Or, cet arrêté ne prévoit pas la délivrance de cours de langue étrangère ni celle de cours en langues étrangères, ce qui se justifie au regard de l'objectif poursuivi par cette formation.

Pour cette même raison, le parcours Protection de la personne vulnérable n'intègre pas de double diplôme (français/étranger). La formation aboutit, en revanche, à la double délivrance du Master Droit privé parcours Protection de la personne vulnérable et du Certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, mention « mesure judiciaire à la protection des majeurs ». Dans la nouvelle version du parcours Droit privé des personnes et des patrimoines, la délivrance du Master pourra s'accompagner de la délivrance d'un supplément de diplôme aux étudiants ayant effectué un stage, notamment en juridiction.

### 1.3. Pilotage

Les remarques des étudiants sont prises en compte par le Conseil de perfectionnement *via* la collecte des questionnaires anonymes des étudiants. Si le taux de réponse est malheureusement faible, les anciens étudiants n'hésitent pas, en revanche, à faire directement leurs remarques, de manière informelle, au directeur de la formation.

Dans le parcours Protection de la personne vulnérable, la tenue du livret de l'étudiant est assurée par l'AFFECT (partenaire de l'UPEC pour la délivrance du Certificat national de compétence). La tenue de ce livret est une obligation imposée aux établissements agréés par la DRJCS pour la délivrance de ce certificat

### 1.4. Sur les points faibles

S'il est vrai qu'il est dommage qu'aucun chiffre officiel ne soit disponible sur le taux d'insertion professionnelle des étudiants diplômés du Master Droit privé parcours Protection de la personne vulnérable, il n'en reste pas moins que ce taux est bon. En témoigne le nombre d'étudiants qui réalisent leur stage auprès de mandataires judiciaires à la protection diplômés du Master.

S'agissant du Parcours Common law et traditions civilistes et en raison de la transmission au Hcéres de la mauvaise version du rapport d'autoévaluation les éléments de réponse sont apportés ci-après :

#### 1.1 Objectifs de la formation :

Le parcours Common law et traditions civilistes poursuit les mêmes objectifs adaptés à sa spécificité :

1°) Maîtriser les méthodes de recherche scientifique du droit comparé et construire un raisonnement tenant compte de l'ensemble des sources jurisprudentielles, réglementaires et doctrinales des droits continentaux et de common law ; 2°) maîtriser le cadre de fonctionnement des institutions anglaises et américaines ; 3°) Assurer une assistance juridique, qualifier une situation de fait et transposer le problème juridique d'un système à l'autre mener une recherche documentaire ciblée, proposer des éléments de solution et une stratégie et 4°) Aider les entreprises à défendre leurs intérêts et à faire progresser leurs dossiers auprès d'instances nationales étrangères, prendre part au règlement de contentieux et de litiges éventuels.

#### 2.2 Articulation entre la formation et la recherche :

- Le Master Droit privé, parcours Droit privé des personnes et des patrimoines d'une part et Common law et traditions civilistes d'autre part, intègre la rédaction d'un mémoire de recherche et la conception d'exposés et de contre-exposés afin de favoriser la formation des étudiants tout à la fois à la recherche et par la recherche.

#### 2.3 Relation avec les partenaires :

Dans le parcours Common law et traditions civilistes, parmi les enseignants : la directrice des études de l'Ecole de Formation du Barreau (E.F.B.) de Paris.

#### 2.4 Partenariats internationaux :

Le parcours Common law et traditions civilistes est au nombre des masters 2 éligibles en vue de l'obtention du double diplôme master 2 Upec – Grado en derecho de l'Université Rey Juan Carlos de Madrid

### 3.2 Contenu de la formation :

- Le parcours Common law et traditions civilistes fait appel de nombreux professeurs exerçant parallèlement à leurs activités universitaires (en 2017-2018 : Griffin, Gilardeau, Negron-Portillo, soit 75 h) ainsi qu'à des praticiens français (en 2017-2018 : Morelon et Negral-Filippi, soit 74 h) ou anglo-saxons (en 2017-2018 : Baker-Chiss et Tour-Sarkissian, soit 54 h), soit au total 203 h / 364 h.

- Dans le parcours Common law et traditions civilistes, d'une part les cours Contracts et Droit comparé sont dispensés à partir de cas 60 h / 364 h), d'autre par l'unité 2 du semestre 4 intitulée Pratiques du droit est constituée des enseignements suivants : English Practice of law, US Practice of law, Analyse économique du droit et Méthodologie de la communication (74 h / 364 h).

Dans le parcours Common law et traditions civilistes, sont dispensés en anglais les cours suivants : Contracts (25 h), English torts and offenses (25 h x 2), Commercial law (35 h), English Practice of law (27 h), US Practice of law (27 h) ainsi que les conférences d'actualité du semestre 3 (15 h), soit au total 181 h / 364 h). Dans ces matières, contrôle continu et examens terminaux se font en anglais.

### 3.3 Projets, stages

Dans le parcours Common law et traditions civilistes, les étudiants doivent obligatoirement choisir soit de préparer un mémoire (env. 20% de l'effectif), soit d'effectuer un stage (huit semaines) (env. 80% de l'effectif). L'un et l'autre sont affectés d'un coefficient 6 et 6 ects.

### 3.4 Compétences additionnelles :

- Des compétences additionnelles sont proposées aux étudiants du parcours Droit privé des personnes et des patrimoines, via la possibilité qui leur est offerte de suivre en stage en juridiction (deux mois) auprès du Tribunal de grande instance de Paris. De la même manière, dans le parcours Common law et traditions civilistes, lorsqu'un étudiant a retenu l'option mémoire plutôt que stage en S4 U2, s'il parvient, de surcroît, à suivre un stage, un supplément de diplôme lui est délivré sur sa demande

Dans le parcours Common law et traditions civilistes, les étudiants bénéficient d'une série de conférences Méthodologie de la recherche et de la rédaction (6 h) et Méthodologie générale de la communication (9 h).

### 3.5 Innovations pédagogiques :

Dans le parcours Common law et traditions civilistes, le travail de groupe sur les *cases* est le principe.

### 3.7 Préparation des étudiants à l'international :

- Rappel du point 3-2 : *dans le parcours Common law et traditions civilistes, sont dispensés en anglais les cours suivants : Contracts (25 h), English torts and offenses (25 h x 2), Commercial law (35 h), English Practice of law (27 h), US Practice of law (27 h) ainsi que les conférences d'actualité du semestre 3 (15 h), soit au total 181 h / 364 h). Dans ces matières, contrôle continu et examens terminaux se font en anglais (soit au total 26 coefficients, 26 ects / 60).*

### 3.8 Validation d'acquis :

- Les parcours Protection de la personne vulnérable et Common law et traditions civilistes sont accessibles par la Validation d'acquis professionnels (VAP).

### 4.3 Modalités de contrôle des connaissances :

MCC du parcours Common law et traditions civilistes: compensation entre les unités d'enseignements de chaque semestre et compensation entre les deux semestres. Les MCC sont explicites et portées à la connaissance des étudiants dans la brochure du Master.

### 4.5 Suivi des effectifs

Le parcours Common law et traditions civilistes (qui suppose une très bonne maîtrise de l'anglais) reçoit annuellement une centaine de candidatures.

## Master - Droit public des affaires

- **Observations**

Les trois directeurs de la mention « Droit public des affaires » accueillent avec intérêt l'évaluation et les recommandations formulées par le Hcéres. Ils remercient les experts pour le temps consacré à l'analyse du dossier d'évaluation. Sans remettre en cause l'appréciation qui a été portée, ils souhaitent indiquer quelques éléments complémentaires quant à l'organisation et à l'évolution de cette formation et témoigner de leur volonté de suivre les recommandations du Hcéres pour perfectionner le master dans les années qui viennent. Le plan suivi par la fiche d'évaluation sera suivi.

### Finalité

La **structure d'ensemble du master** n'entend pas reprendre l'ancien schéma DEA/DESS : le parcours « DPAE » en M2 (droit public des activités économiques) correspond à l'essentiel des cours de l'autre parcours (« DRCP = droit de la régulation et des contrats publics), avec une plus grande flexibilité pour réaliser un véritable mémoire de recherche. Ce parcours est conservé pour les étudiants intéressés par une thèse.

Il est indiqué dans la fiche d'évaluation du Hcéres que le **parcours Carrières juridiques et affaires publiques manque de lisibilité en raison des mutualisations de cours** avec d'autres parcours : le constat est juste mais s'explique par les contraintes budgétaires lors de la création de ce nouveau parcours, qui empêchaient alors la création de plus de deux matières. Les matières spécifiques au parcours Carrières juridiques et affaires publiques permettent d'acquérir des compétences propres, notamment en économie, en culture générale et en termes de préparation aux concours administratifs. Le projet présenté pour les années 2020-2024 prévoit en outre pour les UE 1 et 2 des matières spécifiques au parcours, par le biais de la création d'un cours en UE1 (droit public approfondi) ou du transfert en M2 d'un cours enseigné jusqu'alors en M1 (préparation au concours administratifs). Les matières mutualisées avec d'autres parcours de la même mention ou d'autres mentions de masters seront ainsi uniquement prévues en UE 3. Cela contribuera, comme le recommande le Hcéres, à accroître la visibilité du parcours.

Le fichier d'évaluation indique que la **fiche du RNCP** est inexistante : elle avait pourtant été réalisée dès 2016 et envoyée aux services de l'université compétents. Une démarche a été relancée pour la faire publier sur le site du CNCP.

Le fichier d'évaluation fait également observer que **les débouchés** ne sont pas clairement affichés. Ces débouchés doivent en effet être précisés. Les secteurs d'activités visés sont, pour les parcours Droit de la régulation et des contrats publics et Droit public des activités économiques : les entreprises privées, les cabinets d'avocats spécialisés en droit public et droit public des affaires, droit fiscal et droit économique, les organismes publics et parapublics, les entreprises publiques, les collectivités territoriales ainsi que l'enseignement et recherche. Pour le parcours Carrières juridiques et affaires publiques, il s'agit principalement des organismes publics et parapublics et des collectivités territoriales, et accessoirement des cabinets d'avocats spécialisés en droit public et des entreprises publiques. Les types d'emplois accessibles sont les suivants : juriste d'entreprises publiques ou privées, avocat(e) d'affaires, chargé(e) de l'exécution de la dépense publique, acheteur/acheteuse public/publique, notaire, magistrat(e), avoué(e)s, et plus spécifiquement pour le parcours Carrières juridiques et affaires publiques, élèves des écoles de formation de la fonction publique (ENA, ENM, INET, IRA...) et les carrières de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière (magistrats administratifs, administrateurs, attachés...).

### Positionnement dans l'environnement

Ce master se positionne de manière cohérente avec **les formations proposées dans les autres universités franciliennes** : dans un contexte caractérisé par une désaffection pour les formations présentant des intitulés trop généraux (droit public ou droit public fondamental), la plupart des Facultés de droit ont mis en place des masters « droit public des affaires » (Paris I, Paris II, Paris V, Paris 8, Paris Saclay - incluant Paris Sud et Evry). L'UPEC se démarque par l'ancienneté de cette formation, créée au début des années 90.

À propos des liens et **partenariats**, dont la fiche observe qu'ils ne sont pas formalisés, précisons que des liens importants se sont déjà noués entre le parcours Carrières juridiques et affaires publiques et la juridiction administrative : en témoigne l'accueil de nos étudiants dans les différents tribunaux administratifs d'Ile de France (Paris, Versailles, Cergy-Pontoise) ou à la Cour administrative d'appel de Versailles. Dans les années qui viennent nous souhaitons formaliser ces liens et les rendre plus visibles, notamment par une remise des diplômes au Conseil d'État ou à la Cour administrative d'appel de Paris, dont le président, M. Patrick Frydman, a été le premier parrain de l'association Carrières publiques.

#### Organisation pédagogique

Le Hcéres observe que les **conditions d'admission** ne sont pas renseignées. En ce qui concerne la formation initiale, l'admission en M1 comme en M2 se fait sur dossier. L'accès au master est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence de droit (un examen sommaire des résultats est réalisé pour le M1), la sélection intervenant véritablement en M2 (une moyenne de 11-12/20 en M1 est requise). L'admission directe en M2 en provenance d'un autre établissement est possible, également sur dossier. S'agissant de l'autorisation d'inscription en M2, le dossier de candidature ainsi constitué est examiné par les directeurs de chaque parcours. La candidature est, au vu du dossier, soit retenue d'emblée, soit rejetée définitivement, soit soumise à un examen complémentaire. Cet examen complémentaire, pour les candidatures « préretenues » sur dossier, peut consister en un entretien avec les directeurs du parcours. En ce qui concerne l'admission en formation continue, les candidats sont sélectionnés sur dossier (parcours universitaire et professionnel) et après entretien éventuel de motivation avec les directeurs du master. Les candidatures se font en ligne.

Au plan de **l'adossement à la recherche**, l'axe "Marché" du laboratoire MIL (EA 7382), dirigé par l'un des directeurs de la formation, est particulièrement actif sur l'évolution du droit des contrats publics et les enjeux du processus contemporain du codification. Les étudiants sont pleinement associés à ces travaux, soit en contribuant à des séminaires thématiques (par exemple dans le cadre du réseau contrats publics et globalisation), soit encore en étant associés à la préparation de colloques (ainsi en octobre 2018 un colloque international sur le nouveau droit des contrats publics les a étroitement associés). Le rapport suggère d'associer davantage et plus concrètement les étudiants à la recherche : les directeurs entendent suivre cette recommandation en favorisant l'organisation par les étudiants d'un colloque ou séminaire annuel, réunissant notamment des membres des milieux socioprofessionnels visés dans les débouchés du M2. Ainsi à partir de la rentrée 2019, une journée "recherche" du M2 sera organisée : les étudiants appliqueront la formation par et pour la recherche en mettant sur pied un séminaire de recherche.

Le rapport indique que le master n'est délivré qu'en formation initiale. Les directeurs entendent préciser, ce qui n'avait pas été fait sur tous les documents remis, que la formation est également accessible en **formation continue**.

Le rapport affirme par ailleurs que les enseignements sont centrés sur l'apprentissage du droit public et du droit public des affaires, sans **compétences additionnelles** : pourtant, dans le parcours Carrières juridiques et affaires publiques, les enseignements portent non seulement sur le droit public mais également sur l'économie et la culture générale. Ils prévoient également des mises en situation et le développement de certaines compétences particulières par une préparation aux concours administratifs, intégrée à ces enseignements spécifiques.

Le rapport indique également que le volume horaire de l'enseignement **d'anglais juridique** n'est pas précisé : l'équipe de direction tient à indiquer qu'une formation en anglais est assurée à hauteur de 30 h en M1 (15 h chaque semestre), de 15 h en M2 dans les parcours droit de la régulation et des contrats publics et droit public des activités économiques et de 25 h au semestre 4 du parcours Carrières juridiques et affaires publiques. Elle précise également que certains enseignements intègrent l'étude de documents dans cette langue (par ex. droit européen des contrats publics). Elle souligne plus généralement que le contenu pédagogique est certes de facture classique mais qu'il comporte un bloc de savoirs fondamentaux et toute une série d'enseignements d'ouverture. Cette structure est renforcée dans la prochaine offre de formation, à la fois en M1 (avec la création d'enseignements d'ouverture, comme théorie du droit et argumentation juridique) et en M2 (création d'un cours

de droit administratif européen, renforcement du droit de la ville, renforcement des enseignements pratiques notamment sur la technique de l'achat public).

#### Pilotage

Selon le rapport, le dossier ne renseigne pas avec précision sur **la proportion de praticiens intervenant dans la formation** et, à s'en tenir aux annexes, elle est faible. L'équipe de pilotage du master tient à rappeler que de nombreux praticiens interviennent ou sont intervenus récemment dans la formation, parfois en tant que professeurs associés : 3 membres ou anciens membres du Conseil d'État (Timothée Paris, Emmanuel Glaser, Xavier de Lesquen), 2 membres de la Cour des comptes (Christian Michaut, Vincent Feller), 2 avocats (Patricia Savin, Emmanuel Glaser), un membre de l'Inspection générale de l'administration (Maxime Tandonnet) ou encore un consultant (Arnaud Fournier). Ainsi dans le parcours Carrières juridiques et affaires publiques par exemple, les praticiens représentent plus d'un tiers des enseignants. À cela s'ajoute le fait, essentiel, que la codirection du parcours était assurée jusqu'à présent par Pierre de Montalivet et Timothée Paris, soit par un universitaire et un praticien.

Le rapport indique également que les praticiens sont issus de hauts corps de la fonction publique qui ne sont pas visés par les débouchés du diplôme : pourtant le parcours Carrières juridiques et affaires publiques vise justement à former des juristes aux métiers de la haute fonction publique. Pour les autres parcours, ces praticiens sont à l'image de la diversité des débouchés du droit public des affaires : dès lors que cette matière est très diverse et qu'elle couvre l'ensemble des applications du droit public dans la sphère économique, une diversité de métiers peuvent être exercés avec ce diplôme (avocat, juriste d'entreprise, juriste contractuel en collectivités, postes statutaires dans la fonction publique d'Etat ou dans la fonction publique territoriale – après avoir passé les concours grâce à la filière carrières publiques). Le lien entre la formation et la pratique a, en outre, été sensiblement renforcée avec la création d'une « journée d'actualité du droit public économique », qui prend la forme de regards croisés entre les étudiants et un cabinet d'avocats. Ainsi, en janvier 2019 une journée a été organisée dans les locaux du prestigieux cabinet « Linklaters » à Paris. Les étudiants ont ainsi découvert la diversité des débouchés en droit public des affaires, dans les domaines tels que les marchés régulés, les contrats publics, les transports ou encore les aides d'Etat.

La question est posée dans le rapport de **passerelles avec des masters en droit privé** qui pourraient être complémentaires : dans le projet pour les années 2020-2024, il est prévu justement au sein du parcours Carrières juridiques et affaires publiques un cours mutualisé avec le master de droit social, tourné vers les grandes questions sociales.

Le rapport d'évaluation affirme enfin que les **retours d'étudiants sur la formation** sont insuffisants et **l'évaluation des enseignements** par les étudiants n'est pas renseignée : dans les années qui viennent, les directeurs entendent mettre en place des questionnaires anonymes d'évaluation en ligne pour permettre aux étudiants d'évaluer les enseignements et plus généralement la formation, de façon à les améliorer.

#### Résultats constatés

Le rapport indique que **le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants** doit être renforcé. Sur ce point, la vie du master et la capacité à mieux suivre les parcours des anciens étudiants sont désormais renforcés par la création, depuis septembre 2018, d'une association des étudiants (spécialement pour le parcours « droit des contrats publics), qui valorise l'actualité de la matière par des billets sur internet (<https://www.linkedin.com/in/association-m2-drcp-paris-est-55b229173/>). Signalons également l'existence d'une association intitulée « Carrières publiques » (<https://www.linkedin.com/groups/8575195/>; <http://asso-carrieres-publiques.fr/>), regroupant des anciens étudiants de la filière Carrières publiques de la Faculté de droit, notamment de la L3 droit parcours Carrières publiques. Il est prévu pour les années 2020-2025 de favoriser les liens entre le parcours Carrières juridiques et affaires publiques et cette association, de façon à assurer un meilleur suivi des anciens du parcours et à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

## Master - Gestion des territoires et développement local

- **Observations**

Les responsables de cette mention partagent l'évaluation dressée par le HCERES. Les deux parcours qui la composent vont être rattachés à des mentions différentes de manière à rendre ces formations plus lisibles : le parcours administration publique et gestion des collectivités locales sera rattaché, dans la prochaine offre de formation, à la mention administration publique et le parcours administration internationale des projets territoriaux sera fusionné avec le parcours action publique (mention politiques publiques) pour créer un parcours intitulé affaires publiques rattaché à la mention politiques publiques.

Concernant le pilotage, les deux nouvelles mentions seront dotées d'un conseil de perfectionnement composé d'enseignants, de personnels administratifs, d'étudiants et d'anciens étudiants ainsi que de personnalités extérieures permettant de mener une réflexion plus stratégique et d'énoncer des propositions d'évolution. Celles-ci s'appuieront notamment sur l'évaluation des enseignements qui sera systématisée.

Enfin, les responsables du master travailleront avec les services communs de l'université afin d'améliorer notre connaissance de l'insertion professionnelle de nos diplômés.

## Master - Politiques Publiques

- **Observations**

Le master Politiques publiques remercie l'HECRES pour la qualité de ses remarques constructives. Il souhaite apporter les éléments complémentaires suivants.

Le master met en place des pédagogies innovantes sous la forme de classes inversées, de « jeux sérieux » avec simulation de négociations internationales, un accompagnement personnalisé et méthodologique sur une durée de 6 mois à partir de situations réelles. En outre, les étudiants du master ont créé et gèrent dans le cadre du cours introduction à l'analyse des politiques publiques, commun aux deux parcours, un site internet qui permet de rendre publics les travaux des étudiants (articles d'analyse des politiques publiques, vidéos, dossiers et compte-rendu de lectures) : [www.oppec.fr](http://www.oppec.fr)

Une formalisation des missions exercées par les responsables de parcours et de mention est en cours, en parallèle de la mise en place des nouvelles maquettes. Depuis plusieurs années une partie des enseignants a mis en place une modalité d'évaluation des enseignements qui sera systématisée avec la nouvelle offre de formation. Par ailleurs des réunions entre les responsables de parcours et les délégués étudiants sont organisées régulièrement avec des retours systématisés au moyen de questionnaires auprès de l'ensemble de la promotion. Enfin, à la demande de chaque étudiant, des réunions individualisées sont mises en place.

Le master se rapprochera des services communs de l'UPEC pour systématiser le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Jean-Luc Dubois-Randé  
Président de l'UPEC



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)